



CONSEIL MUNICIPAL D'AMIENS

Séance du 24 juin 2021

PROCÈS-VERBAL

SOMMAIRE DES INTERVENTIONS

Séance du 24 juin 2021

1 - Délégations de vote.....	4
2 - Désignation des secrétaires de séance.....	4
3 - Communications du maire.	4
4 - Procès-verbal de la séance du jeudi 22 avril 2021. Approbation.	5
5 - Décisions du Maire. Compte-rendu.	5
6 - Décision Modificative n° 1. Exercice 2021.....	6
8 - Compte Administratif. Exercice 2020. Élection du Président de séance.....	10
7 - Compte de Gestion. Exercice 2020.....	10
9 - Compte Administratif. Exercice 2020. Approbation.	20
10 - Compte Administratif. Exercice 2020. Affectation des Résultats.	20
11 - Charte du dialogue social. Protocole d'accord relatif à l'exercice du droit syndical. Approbation.....	21
12 - Vers une candidature au label "Capitale européenne de la culture 2028".	23
13 - Action d'animation et de promotion. Association Les 800 ans de Notre Dame d'Amiens. Subvention. Année 2021.	33
14 - Action d'animation et de promotion. Association Le Tchot Souper. Subvention. Année 2021.	33
15 - Urbanisme. Instruction des autorisations et actes relatifs à l'occupation des sols. Convention avec Amiens Métropole.....	34
33 - Terrain de camping du Parc des Cygnes. Bail emphytéotique administratif conclu avec la SPL Vallée idéale développement. Avenant n°3.....	34
16 - ZAC Intercampus et Renancourt. Dénomination de voies.....	35
17 - Réhabilitation de la déchèterie Sud. Extension. Cession de parcelles.	37
18 -Rue Zamenhof. Projet Hôtel de Police. Autorisation de dépôt de permis de construire.....	37
19 - Rue d'Abbeville. Sécurisation du point école Jules Verne. Fonds de concours. Convention.....	38
20 - Maison de l'Architecture. Subvention. Année 2021. Convention.	39
21 - Espace citoyenneté. Subventions aux associations. Année 2021. 2^{ème} répartition.....	40
22 - Marché d'Étouvie Franc. Relocalisation.....	40
23 - Marché de l'Esplanade Branly. Relocalisation.....	42
24 - Développement de la production hydroélectrique de la Somme. Partenariat avec le Département de la Somme et la Commune de Long. Convention.....	43
25 - AMSOM Habitat. Réhabilitation de 67 logements individuels diffus. Emprunt auprès de la Caisse des dépôts et consignations. Garantie de la Ville d'Amiens. Convention.....	43
26 - SIP. Place d'Auvergne et rue du Poitou. Réhabilitation de 86 logements collectifs. Emprunt auprès du Crédit Coopératif. Garantie de la Ville d'Amiens. Convention.....	44
27 - Fermeture de la crèche familiale Le Nuage et suppression des postes.....	45

28 - Crèches municipales. Règlement de fonctionnement. Révision.	48
29 - Participation communale aux écoles privées. Convention.	50
30 - Commission citoyenne du Budget Participatif. Composition. Règlement intérieur. Approbation.	51
31 - 5^{ème} édition des Rencontres européennes de la participation. Association Décider ensemble. Convention.	57
32 - Covid-19. Accompagnement financier pour les équipements communautaires fortement impactés par la crise sanitaire. Fonds de concours au profit d'Amiens Métropole. Année 2021. Convention.	59
34 - ZAC Gare La Vallée. Déclassement de la parcelle cadastrée CS n°543.	59
35 - Vœux. Questions orales.	60
35 -1 - Question orale déposée par le groupe Amiens Au Cœur sur « la bambouseraie de la gare ».....	60
35 -2 - Question orale déposée par le groupe Amiens Au Cœur sur « la canopée urbaine ».....	61
35 -3 - Question orale déposée par le groupe Social Eco-Citoyen sur « le secteur Victorine Autier ».....	63
35 - 4 - Question orale déposée par le groupe Social Eco-Citoyen sur « l'exonération de droits de voirie ».	65
35 - 5 - Question orale déposée par le groupe Social Eco-Citoyen sur « l'exonération de droits de voirie ».	66
35 - 6 - Question orale déposée par le groupe Amiens C'est L'Tien sur « le dispositif de signalement des actions de violence, de discrimination, de harcèlement et d'agissements sexistes ».	68
35 - 7 - Question orale déposée par le groupe Amiens C'est L'Tien sur « les vacances d'été 2021 des jeunes à Amiens ».	71

La séance est ouverte à 18 H 10.

MME FOURE : Madame CABURET, est-ce que nous avons le quorum ? Alors, je vais demander à chacun de prendre place. Merci. La séance est ouverte. Alors, je pense que le public est dans la salle voisine puisque comme nous sommes une personne sur deux dans cette enceinte. Donc, je salue les personnes qui sont présentes via le téléviseur qui est mis dans la salle des mariages.

1 - DELEGATIONS DE VOTE.

MME FOURE : Alors, j'ai reçu des délégations de vote :

Mme Mathilde ROY	donne pouvoir à	Mme Brigitte FOURÉ
M. Guillaume DUFLOT	donne pouvoir à	Mme Marie-Hélène BOUCHEZ
Mme Isabelle SAVARIEGO	donne pouvoir à	M. Alain GEST
Mme Nathalie DEVÈZE	donne pouvoir à	Mme Annie VERRIER
M. Jean-Christophe LORIC	donne pouvoir à	Mme Juliette DELAHOUSSE
M. François DÉCAVÉ	donne pouvoir à	M. Ismaël BARA
Mme Nedjma BEN-MOKHTAR, jusqu'à son arrivée	donne pouvoir à	M. Hubert DE JENLIS
M. Alain GEST, jusqu'à son arrivée	donne pouvoir à	Mme Brigitte FOURÉ
Mme Julia BELLINA, jusqu'à son arrivée	donne pouvoir à	M. Renaud DESCHAMPS
Mme Sonia HAMADI, jusqu'à son arrivée	donne pouvoir à	Mme Anne-Sophie BRUNEL
M. Clément STENGEL, jusqu'à son arrivée	donne pouvoir à	Mme Nathalie LAVALLARD
M. Fabien HECQUET	donne pouvoir à	Mme Valérie DEVAUX
M. Philippe THÉVENIAUD	est excusé	

MME FOURE : Y a-t-il d'autres pouvoirs qui circulent ? Il n'y en a pas. Très bien.

DONT ACTE

2 - DESIGNATION DES SECRETAIRES DE SEANCE.

MME FOURE : Comme à l'habitude, je commence par la désignation des secrétaires de séance. Donc, Claudine GALLIOT et Thomas LHERMITTE. Est-il là Thomas ? Oui. Vous êtes d'accord tous les deux ? Merci.

ADOpte A L'UNANIMITE

3 - COMMUNICATIONS DU MAIRE.

MME FOURE : Alors, tout d'abord, je vous invite à vous prononcer sur l'ajout, à l'ordre du jour de notre séance, d'un dossier en procédure d'urgence, concernant un ajustement administratif sur le déclassement d'une parcelle de la ZAC Gare La Vallée qui ne pouvait attendre notre séance de rentrée.

La SPL s'apprête en effet à céder du foncier en vue de la réalisation d'une résidence seniors. Toutefois, il est impératif, avant cette opération, que la Ville constate le déclassement d'une parcelle, pourtant cédée alors depuis 2013, à la SEM Amiens Aménagement.

Y a-t-il des observations ? Alors, je mets aux voix.

ADOPTE A L'UNANIMITE

MME FOURE : Je vous remercie. Nous aborderons donc le sujet sur le fond à la fin de notre conseil. Je crois que ce sera en point 33 ou 34, enfin à la fin de notre ordre du jour normal.

Par ailleurs, nous n'avions pas reçu la retranscription de notre procès-verbal du 27 mai dernier lors de l'envoi officiel de l'ordre du jour du conseil. Il vous a été transmis depuis par mail. Lorsque j'ai reçu les présidents de groupe mardi dernier, je leur ai demandé s'ils étaient d'accord pour que, bien qu'arrivé un peu tardivement, nous le passions au vote. Ils n'ont fait aucune observation. Néanmoins, je vous demande à mon tour, à vous tous, s'il y a un obstacle à ce que nous soumettions ce procès-verbal à votre vote ce soir. Quelqu'un s'y oppose-t-il ? Je ne vois personne. Je vous remercie.

Pour votre parfaite information, je vous précise que j'ai reçu 7 questions orales qui seront évoquées, comme habituellement, en fin de séance.

Je vous informe également que notre prochaine séance est prévue le jeudi 16 septembre 2021 à 18 heures en salle des assemblées, sauf contre-indication liée à l'évolution de la crise sanitaire, le cas échéant, ce que je ne souhaite évidemment pas.

Je vous précise enfin que compte tenu de l'ordre du jour, la présentation du bilan d'activité de l'AMSOM Habitat est reportée à une séance ultérieure et j'en remercie par avance David QUINT qui avait prévu de venir aujourd'hui, mais j'ai demandé que nous reportions et ce sera reporté probablement à la séance d'octobre. Madame CLECH, la présidente, me fait signe que oui, c'est bien cela qui est prévu puisqu'en septembre Monsieur QUINT n'est pas disponible. Donc, nous étudierons ces sujets-là en octobre.

DONT ACTE

4 - PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU JEUDI 22 AVRIL 2021. APPROBATION.

MME FOURE : Le procès-verbal de la séance du jeudi 22 avril 2021 a été mis à disposition de chaque membre de l'assemblée, ainsi que celui du 27 mai 2021. Je vous propose de les adopter, mais naturellement je ferai voter séparément. Y-a-t-il des observations sur le fond de ces deux procès-verbaux ? Pas d'observation.

Alors, je mets aux voix le procès-verbal de la séance du 22 avril 2021.

ADOPTE A L'UNANIMITE

MME FOURE : Le procès-verbal de la séance du 27 mai 2021, est-ce que c'est le même vote ? C'est le même vote.

ADOPTE A L'UNANIMITE

5 - DECISIONS DU MAIRE. COMPTE-RENDU.

MME FOURE : Conformément aux dispositions du code général des collectivités territoriales et à la délibération du conseil municipal en date du 3 juillet 2020 qui m'accorde délégation, j'ai

l'honneur de vous rendre compte des décisions que j'ai prises entre le 19 mai et le 17 juin 2021 listées dans le projet de délibération qui vous a été transmis.

Y a-t-il des observations ? Il n'y en a pas, donc nous prenons acte de ces décisions. Je vous remercie.

DONT ACTE

6 - DECISION MODIFICATIVE N° 1. EXERCICE 2021.

M. MERCUZOT : Mes chers collègues, effectivement, c'est la première délibération de nature budgétaire qui est proposée ce soir et il s'agit de modifier le budget pour l'exercice 2021, c'est-à-dire le budget que nous avons adopté en fin de janvier dernier, fin du mois de janvier dernier.

Il s'agit, à ce stade, d'abord, d'ajuster les recettes pour une raison technique. C'est une correction d'inscription de recettes qui nous amène à diminuer les recettes envisagées à hauteur de 260 000 €.

Et puis inversement, il y a une inscription de dépense supplémentaire en fonctionnement qui est proposée de 690 000 €.

Une partie, à peu près un gros tiers de cette dépense, s'explique par la prise en charge par notre collectivité des éléments qui vont permettre de mettre en place notre candidature comme Capitale européenne de la culture qui fera l'objet d'un débat dans ce conseil dans quelque temps, enfin dans quelques points de ce conseil.

Et puis par ailleurs, le versement de subventions à l'EPC Cirque, soit pour l'indemniser de l'annulation de la fête des écoles, soit pour participer à la manifestation « La Rue est à Amiens ».

Et puis par ailleurs, il y a l'augmentation de notre contribution à l'équilibre du budget annexe Parcs de stationnement à hauteur de 70 000 €, car il est prévu, il faut réaliser des travaux sur le parc Perret, travaux qui n'avaient pas été envisagés initialement au moment de la mise en place du budget.

Concernant les ajustements de la programmation pluriannuelle des investissements, eh bien, les recettes ne sont pas modifiées, mais il est proposé un certain nombre de modifications qui, au final, ont un solde finalement assez modeste, puisqu'il s'agit de supprimer 1 310 000 € de crédits de paiement. Mais en réalité, ce solde finalement modeste, au regard de l'enveloppe globale des investissements, masque, enfin est le résultat plutôt de deux mouvements assez significatifs qu'il faut donc mentionner.

Le premier est que nous proposons, au regard de la réalité de l'avancement de certains projets d'investissement, de diminuer les crédits de paiement sur un certain nombre d'enveloppes, notamment de 5 millions d'euros.

Et inversement, d'inscrire des crédits de paiement sur une autorisation de programme qui existait antérieurement pour pouvoir rembourser une subvention d'équipement que nous avons reçue durant l'année 2013 pour le financement, une subvention de l'ADEME pour le financement de l'ancien projet du réseau de chaleur. Comme cet ancien projet a laissé la place à un nouveau projet qui est maintenant, vous le savez bien, mis en œuvre, l'ADEME nous a

demandé de remettre les compteurs à 0, c'est-à-dire qu'elle a recalculé le montant des subventions auxquelles nous avons droit du fait de ce nouveau projet (subventions qui se montent à 20 millions d'euros, je le rappelle), et en même temps et naturellement, elle nous demande de rembourser les 3,7 millions € que nous avons perçus pour l'ancien projet qui, je vous le rappelle, n'avait jamais été mis en œuvre.

Voilà donc ce mouvement de plus et de moins qui aboutit à un solde de diminution de crédits de paiement de 1 300 000 €.

Voilà pour une présentation complète, je l'espère, il me semble en tout cas, de cette décision modificative n° 1.

MME FOURE : Merci. Qui demande la parole ? C'est Madame BECKER, je crois. C'est Monsieur PRADAT. Alors, Monsieur PRADAT.

M. PRADAT : Merci, Madame le Maire.

Moi, j'ai une interrogation, une observation. Effectivement, Benoît MERCUZOT, vous avez parlé de l'aide de 100 000 € pour l'action « La Rue est à Amiens » ou pour l'annulation des spectacles des écoles de Noël. Bon, j'imagine que les spectacles des écoles de Noël, ils étaient financés. Si c'est une annulation, on a une indemnisation, mais c'était financé. Donc moi, j'y vois une aide à l'action « La rue est à Amiens » et effectivement venir en aide au spectacle vivant, c'est une nécessité et nous l'appelons de nos vœux. Donc, c'est très bien.

Mais ce n'est pas cela l'interrogation que j'ai. C'est : on a un peu l'impression que c'est une aide qui devrait être du domaine des compétences culturelles, donc des compétences qui ne sont pas celles de la ville, même si cette manifestation fait rayonner notre ville. Donc, on pourrait quand même penser que la ville peut y venir en aide. Mais c'est plutôt : comment cela se fait qu'on est obligés de sortir 100 000 € ?

On a plutôt une impression qu'on voit déjà les prémices d'une baisse de subvention amorcée, et en tout cas annoncée par le vice-président, suspendue à un audit interne qu'on avait vu en janvier ou février dernier, je crois. Donc, cette aide a dû s'avérer nécessaire pour maintenir la manifestation, et nous, on y voit une fragilisation en cours, et c'est ce qu'on constate quand on discute avec les acteurs culturels concernés, de l'EPCC Cirque. Donc faut-il y voir une première conséquence de cette baisse annoncée ? Et avec moins de moyens, il faut s'attendre à moins d'actions. Et donc cette déstabilisation s'exprime ici avec le concours de la ville.

MME FOURE : Je vais répondre très directement à votre interrogation, Monsieur PRADAT, pour vous dire que les manifestations, qu'on les appelle « La Rue est à Amiens » ou qu'on les appelle « La fête dans la ville », ce sont des manifestations qui sont ancrées dans notre ville depuis de très longues années. Nous y sommes extrêmement attachés et il est hors de question de limiter, diminuer cette manifestation qui rencontre un très grand succès populaire, à juste titre, depuis de nombreuses années.

C'est simplement qu'il nous est apparu qu'il y avait un volet culturel dans cette manifestation, c'est vrai, et c'est la raison pour laquelle ces journées de fête dans la ville sont portées par Amiens Métropole. Mais il y a également une partie non négligeable qui relève de l'animation de la ville et qui amène un certain nombre de personnes à venir vers la culture et cela nous semble extrêmement important. Et donc, nous avons souhaité tout simplement faire en sorte que cette double, ce double ancrage ville et métropole se traduise budgétairement.

Donc, ce n'est en rien une diminution du volant de cette manifestation, mais au contraire une affirmation que ces quelques jours de fête relèvent aussi bien de la ville que de la métropole et donc elles sont portées dorénavant, elle sera portée dorénavant par les deux collectivités pour marquer encore plus l'intégration et l'implication de l'ensemble des habitants.

Il y a Madame BECKER, je crois, qui avait demandé la parole après.

MME BECKER : Oui. Alors, lors du vote du budget primitif au conseil municipal du 28 janvier, nous avons voté une augmentation du budget alloué au CCAS avec une subvention de 3 741 858 €.

Le conseil d'administration du CCAS a, par la suite, voté son propre budget et sollicité une subvention dont le montant était de 500 000 € de moins que ce que la ville prévoyait de lui allouer, estimant certainement que ce demi-million d'euros n'était pas nécessaire en cette période de crise.

La décision modificative qui nous est présentée aujourd'hui ne fait pas état de cette différence. La question que l'on se pose, c'est : où est passé ce demi-million d'euros ? Vous auriez pu annuler l'inscription des crédits inscrits au budget primitif non mobilisés par le CCAS et réaffecter ces crédits sur d'autres domaines.

La décision paraît insincère puisqu'elle ne supprime pas ce qui avait été décidé au budget primitif, à moins que ces crédits ne soient mobilisés ailleurs sans que l'on ne connaisse leur nature.

MME FOURE : Y a-t-il d'autres observations ? Monsieur DESCHAMPS.

M. DESCHAMPS : Oui. Bonsoir à tous. Notre remarque portera sur la partie qui concerne la candidature à venir de la ville d'Amiens pour être Capitale européenne de la culture, et nous reviendrons sur le fond quand nous allons aborder le point un petit plus tard dans la soirée, mais sur la partie financière, puisqu'elle implique une partie financière qui représente un coût supplémentaire d'environ 250 000 € par an sur les 3 années et demie à venir, puisque c'est en 2024 que nous saurons si nous avons remporté ou pas l'acte de candidature et si en 2028 Amiens sera Capitale européenne de la culture. Et donc pour constituer ce dossier, vous avez besoin de 250 000 € par an sur les 3 ans et demi à venir, donc 125 000 € pour la fin de l'année.

La question, elle est simple : où trouvez-vous cet argent ? Et cet argent, si vous le prenez, si vous l'utilisez, cela veut forcément dire, comme vous n'augmentez pas les impôts des Amiénois, que vous allez le prendre sur une autre délégation ou sur un autre projet. Nous aimerions vous entendre, s'il vous plaît, là-dessus.

MME FOURE : Madame ROY n'est pas là ce soir pour répondre à la question de Madame BECKER, mais peut-être Benoît MERCUZOT peut-il répondre à l'une et à l'autre des interrogations.

M. MERCUZOT : Oui, bien sûr !

D'abord, vous avez utilisé le terme « d'insincérité ». Je le récuse formellement. Je vous rappelle que ce que nous votons au moment du budget, c'est une autorisation de dépense. D'accord ? Et que ce que nous votons pour le CCAS, c'est une subvention d'équilibre.

Le budget de la ville étant voté avant celui du CCAS, il peut arriver que les deux chiffres ne correspondent et vous mentionnez effectivement qu'il y a une différence de 500 000 €.

Le fait que nous ne prenions pas la décision aujourd'hui de diminuer le crédit alloué au CCAS devrait plutôt vous rassurer parce que cela veut dire que le cas échéant, si dans le cours de l'exercice le CCAS avait besoin de mobiliser 500 000 € de plus, il pourrait se tourner vers la ville qui n'aurait pas besoin d'inscrire budgétairement quelque chose puisque c'est déjà prévu.

Naturellement, à ce stade, puisque c'est la délibération du CCAS, eh bien, c'est bien le montant délibéré par le CCAS qui lui sera versé. Et en réalité, c'est une autorisation de dépense qui ne nous oblige pas à faire le versement et qui ne nous oblige pas à dépenser. Donc, on garde cette marge-là au cas où et en aucun cas, contrairement à ce que vous laissez entendre ou à ce que vous pensez, nous n'avons la possibilité de réaffecter cette dépense, cette subvention qui n'ira pas vers le CCAS, vers un autre organisme ou pour le dépenser ailleurs.

Donc, je pense qu'au contraire, au regard de... Enfin, je pense que cela devrait plutôt vous rassurer qu'on ne supprime pas parce que cela veut dire que si, dans l'année, il y avait besoin de mobiliser ces 500 000 €, que pour l'instant le CCAS ne prévoit pas dans son budget, eh bien, nous pourrions le faire immédiatement sans avoir à voter une nouvelle délibération budgétaire. Cela, c'est le premier point.

Quant au deuxième point sur la question d'où allons-nous prendre ce qui est prévu là dans la DM1, est à ce jour estimé comme suffisant pour financer la totalité des actions qui sont prévues sur cet exercice 2021. Si d'aventure il s'avérait que ces montants-là ne sont pas suffisants, eh bien, le cas échéant, nous pourrions inscrire un montant supplémentaire en DM2. Voilà. Mais enfin, encore une fois, nullement il ne s'agit de déshabiller Pierre pour habiller Paul ou je ne sais pas comment on peut dire les choses. Voilà. On verra bien.

À ce stade, voilà ce qui est prévu pour cette candidature et on a tout lieu de penser, sinon on l'aurait inscrit parce que ce qu'on vous propose comme inscription budgétaire est sincère. Je me permets d'insister un peu lourdement. Nous considérons que c'est bien ce qui est nécessaire pour cet exercice budgétaire 2021.

MME FOURE : Oui. Il est vrai que l'exercice d'une DM, c'est justement de toiletter les besoins et de voir comment répartir. Donc, en cours d'année, il n'est pas très étonnant qu'on arrive à trouver quand même, c'est plutôt rassurant d'ailleurs, quelques dizaines ou quelques centaines même parfois de milliers d'euros disponibles pour faire face à une dépense qui, il est vrai, lors du vote du budget, n'avait pas été imaginée pour faire face à cette candidature d'Amiens Capitale européenne de la culture.

Madame DELÉTRÉ, apparemment vous êtes appelée par ici parce que votre place est de ce côté. C'est vrai que c'est un peu compliqué de trouver place quand on n'est pas à sa place habituelle. Mais c'est lié aux contraintes sanitaires, donc merci aussi aux services d'avoir organisé les choses pour que nous soyons installés de manière correcte.

S'il n'y a pas d'autres observations sur la DM1, je vais la faire voter. Pas d'autres observations ?

ADOPTE

Observations :

Mmes BELLINA (pouvoir à M. DESCHAMPS), VAGNIEZ, MM. DESCHAMPS, MELNISANCOT, METAY ont voté contre.

Mmes BECKER, THÉROUIN, MM. PRADAT, BARA, DÉCAVÉ (pouvoir à M. BARA), VOULMINOT, Mmes DESBUREAUX et DELATTRE, Mme NOUAOUR et M. BAÏS se sont abstenus.

MME FOURE : Je passe la parole à Benoît MERCUZOT pour le point 7, le compte de gestion de l'exercice 2020.

M. MERCUZOT : Oui. Alors, Madame le Maire, vous me permettrez de globaliser le point n° 7 et le point n° 8 puisque le compte de gestion, au fond, est repris dans le compte administratif.

MME FOURE : Alors si c'est cela, dans ce cas-là, je vais faire la petite introduction pour expliquer que je vais devoir, à un moment donné, m'absenter, comme il est d'usage, et donc on va étudier les points 7 et 8 ensemble.

8 - COMPTE ADMINISTRATIF. EXERCICE 2020. ÉLECTION DU PRÉSIDENT DE SÉANCE.

MME FOURE : Donc, c'est l'article L.2121-14 du code général des collectivités territoriales qui précise que je dois faire élire un président de séance pour le vote du compte administratif pour lequel il m'est interdit de siéger, mais c'est juste pour la partie vote du compte administratif.

Donc, je vous propose de voter à main levée et d'élire le premier adjoint, Hubert DE JENLIS, en qualité de président de séance.

ADOPTE A L'UNANIMITÉ

MME FOURE : Je quitterai donc la séance au moment du vote, c'est bien cela ? On est bien d'accord. Je vérifie quand même que les règles n'ont pas changé parce que je m'attends un peu à tout. En tout cas les règles sont évolutives.

7 - COMPTE DE GESTION. EXERCICE 2020.

MME FOURE : Alors, avant de redonner la parole à Benoît MERCUZOT pour qu'il parle du compte administratif et du compte de gestion, quelques mots pour introduire le sujet.

D'abord pour vous dire que malgré un contexte de contrainte financière d'une ampleur exceptionnelle, les premiers exercices de cette mandature nous ont permis de confirmer notre stratégie budgétaire constante.

Cette stratégie repose sur trois fondamentaux :

- La sobriété en fonctionnement,
- La stabilité des taux des impôts directs locaux,
- Et le maintien de l'effort d'investissement en faveur du développement local parce que nous savons très bien que les investissements, c'est cela qui crée de l'emploi, notamment dans les bâtiments et les travaux publics.

Nous nous retrouvons donc aujourd'hui avec un ordre du jour qui nous pousse tout à la fois à observer le chemin que nous avons parcouru depuis plusieurs années et à éclairer l'avenir des Amiénoises et des Amiénois dans un contexte, je l'espère, de sortie de la crise pandémique mondiale et du plan de relance qui en découle.

Notre débat d'orientation budgétaire préalable au vote du budget primitif 2021 a mis en lumière le tour de force que nous avons réalisé en l'espace de 6 ans seulement pour replacer notre commune sur une trajectoire financière vertueuse, et le compte administratif qui vous est présenté ce soir va le démontrer, s'il en était besoin.

C'est toute la portée du travail acharné de ce conseil municipal et je dis bien de « notre conseil municipal » en incluant tout d'abord la vision fondatrice de notre majorité et de notre délégation aux finances pilotée par notre collègue Benoît MERCUZOT.

Mais c'est aussi le résultat de l'engagement des services municipaux, dont je veux saluer l'action déterminée, sous la houlette de notre directeur général des services, Dominique FIATTE, de la directrice générale adjointe en charge des finances et du directeur des affaires financières et du pilotage de la performance, Sébastien CAPRON, qui font en sorte de favoriser l'innovation et la transversalité dans la recherche permanente de pistes d'économies et de rationalisation de la dépense publique et c'est, croyez-moi, un exercice de tous les instants.

C'est enfin et surtout le fruit de la contribution solidaire de nos concitoyens au travers de l'impôt et je veux les en remercier profondément, car la situation sanitaire a été source de difficultés pour de nombreux citoyens.

Je donne maintenant la parole à Benoît MERCUZOT, conseiller municipal délégué aux finances et à la maîtrise des comptes publics, parce que telle est sa délégation, pour les développements limpides dont lui seul a le secret.

M. MERCUZOT : Je vous remercie de ces mots aimables, Madame le Maire. Je vais essayer d'en être digne. On va tenter en tout cas. Voilà.

Je vous rappelle que la différence entre le compte de gestion et le compte administratif, c'est tout simplement que le compte de gestion est tenu par notre trésorier, tandis que le compte administratif est celui qui est tenu par nos propres services. Et naturellement, et vous pouvez évidemment le vérifier, de toute façon, on ne vous le proposerait pas au vote si cela n'était pas le cas, l'un et l'autre sont exacts, sont identiques au centime près.

Alors, concernant le compte administratif, je vous propose, et je remercie, comme vous l'avez fait, Sébastien CAPRON et l'ensemble des services de la direction des finances, pour avoir évidemment travaillé avec beaucoup de compétence sur l'exécution de ce budget parce qu'effectivement par rapport à la délibération précédente où nous parlions d'un budget prévisionnel, c'est-à-dire nous sommes dans la prévision quand on parle d'un budget, quand on parle d'un compte administratif, on est là non plus dans la prévision, mais dans ce qui a été effectivement réalisé et c'est bien cela qui est la différence essentielle entre les deux exercices auxquels nous nous livrons. Et donc, là, nous parlons des comptes 2020 tels qu'ils ont été effectivement exécutés.

Et effectivement cette année 2020 montre que les grands équilibres financiers ont été assez sensiblement bouleversés, percutés, je ne sais pas quel mot il faudrait utiliser, puisqu'on voit bien que l'année 2020, notamment sur le plan financier, ne ressemble à aucune autre.

Je crois d'ailleurs que... Alors, je n'ai pas pris la peine de vérifier, mais je crois quand même que cela fait incroyablement longtemps que la ville n'a pas vu ses recettes baisser. C'est arrivé il y a quelques années à la métropole, mais de mémoire, la ville avait échappé à ce mouvement

malgré la baisse des dotations. Eh bien là, nous voyons nos recettes baisser : vous voyez, elles passent de 165,5 millions à 162 millions d'euros. Une baisse de 3 millions.

Et évidemment nos... Je dis « évidemment » au regard du contexte que nous avons vécu durant cette année 2020. Évidemment nos dépenses ont, elles, augmenté, ce qui fait qu'au total, alors qu'en 2019 nous avons un excédent de gestion courante, c'est-à-dire une différence entre nos recettes et nos dépenses, de 30 millions d'euros, eh bien, évidemment cet excédent de gestion courante, en 2020, s'est considérablement rétracté puisqu'il est à hauteur, il a été à hauteur, fin 2020, de 24 millions d'euros. C'est encore conséquent, mais c'est évidemment beaucoup moins qu'en 2019, laquelle avait été, par ailleurs, une année exceptionnelle dans l'autre sens, enfin particulièrement sensible dans l'autre sens.

Voilà la manière... Sur la slide suivante, merci beaucoup. Voilà la manière dont sont réparties nos recettes.

Vous voyez qu'à plus de 50 %, presque 60 %, nos recettes proviennent des impôts. Alors, je rappelle que dans ces impôts pèse encore le produit de la taxe d'habitation qui n'est plus payée pour une très grande part par les contribuables, mais qui nous est reversée par l'État. Vous voyez que nous avons des dotations à hauteur de 50 millions d'euros, j'arrondis. Et puis des recettes d'exploitation des services de 20 millions et ce sont précisément ces recettes d'exploitation des services qui ont chuté. On va y revenir dans un instant.

Précisément, vous voyez sur la slide qui apparaît la façon dont ces différentes ressources ont évolué depuis 2015. Vous voyez qu'il y a une légère augmentation, on va reprendre cela point par point sans être trop long évidemment, mais vous voyez bien que ce qui manque, ce qui fait chuter nos recettes, alors que par ailleurs il y a quelques évolutions positives sur les autres lignes, ce sont les recettes d'exploitation. Les recettes d'exploitation qui proviennent tout simplement de ce que nos services publics, pour lesquels nous demandons une participation aux habitants, je pense notamment à la cantine scolaire ou je pense notamment aux ALSH, aux centres aérés pour le dire de façon plus simple, n'ont pas fonctionné et ce qui fait qu'évidemment il n'y a pas eu de facturation. Et un certain nombre de services publics n'ayant pas fonctionné, nos recettes ont chuté, vous le voyez, de 4 millions d'euros. Il faut ajouter que nos dépenses n'ont pas chuté de la même façon, notamment parce qu'évidemment nos dépenses de personnel sont restées identiques. On y revient dans un instant.

Concernant la dotation de l'État, cette dotation, elle est composée de deux éléments. Elle est composée de la dotation forfaitaire. Je crois que le graphique qui est là parle de lui-même. Je me plais, et on se plaît, on est plusieurs de cette assemblée à rappeler, parce qu'il faut le rappeler, que finalement à ce jour c'est une non-recette de 50 millions d'euros que nous subissons depuis 2013, en supposant même qu'il n'y ait eu aucune réévaluation. Je vous rappelle que dans les années précédentes, bon an mal an, la dotation de l'État augmentait toujours un petit peu, allez 1 % dans les mauvaises années, 2-3 % dans les très bonnes années. Là, en supposant même que cette dotation de l'État soit restée atone depuis 2013, nous aurions perçu 50 millions d'euros de plus et voilà ce qui ne manque pas évidemment de peser dans la situation de nos comptes.

La particularité de notre commune, et chacun le sait bien, c'est que la population amiénoise a des critères économiques qui montrent la difficulté dans laquelle elle se trouve, et cette difficulté est compensée, du point de vue de l'État, par ce que l'on appelle une dotation de solidarité urbaine. Mais d'une certaine façon, le fait que cette dotation de solidarité urbaine augmente d'année en année est plutôt mauvais signe parce que cela prouve que notre population, les

Amiénois globalement sont dans une situation plus défavorisée économiquement que les populations des autres collectivités comparables.

Alors évidemment, du point de vue strictement budgétaire, cela nous permet de compenser la baisse de la dotation forfaitaire, mais vous voyez bien que finalement cette situation n'est évidemment pas satisfaisante. Et vous voyez que d'année en année, cette DSU, la dotation de solidarité urbaine qui est ici représentée en bleu, n'arrête pas d'augmenter. Il s'agit ici d'une péréquation horizontale, c'est-à-dire que cet argent-là est pris sur les dotations que devraient toucher théoriquement les autres collectivités de même nature que la nôtre. Tout cela est techniquement affreusement compliqué, mais voilà le principe tel qu'on peut le résumer.

Concernant maintenant les produits de la fiscalité directe locale, vous voyez qu'au fond ils évoluent, mais finalement assez peu, de 1,2 %. Je vous rappelle qu'on n'a pas changé les taux évidemment, que nous percevons des impôts auprès des ménages et que nous sommes étonnés de ce peu d'évolution parce que comme... Enfin chacun de nous sait bien qu'il y a beaucoup de constructions. Donc, nous sommes en train de regarder avec la DDFIP, la Direction départementale des finances publiques, et nous craignons que ce faible taux d'évolution s'explique notamment parce que la DDFIP n'a pas forcément les moyens pour enregistrer à temps, dans les rôles d'imposition, les constructions nouvelles ou les modifications, les ajouts de constructions. Donc, il y a un dialogue serein, mais un peu fructueux quand même, enfin que l'on espère fructueux avec la DDFIP.

Et il faut souligner d'ailleurs que notre collectivité n'est pas la seule à constater cette faible évolution et qu'il y a donc des travaux au niveau national qui sont faits, qui sont réalisés notamment par France Urbaine, auprès de la DGFIP, de la Direction générale des finances publiques, pour comprendre ce mécanisme. Et nous ne désespérons pas, dans quelque temps, d'avoir un rattrapage au fond de ce montant, un rattrapage que l'on rattachera soit à 2020, soit qu'on laissera dans nos comptes de 2021. Après, l'important, c'est que nous puissions bénéficier de ce qui nous est dû au fond.

Concernant maintenant les dépenses, eh bien, vous le voyez, les dépenses ont augmenté de 1,9 %. Au fond, elles ont augmenté de 2 600 000 €. Je vous invite à constater le poids que représentent les dépenses de personnel, à pratiquement 83 millions d'euros. Cela représente 60 % des dépenses de notre collectivité. Je me permets de le souligner parce que quand on se compare aux autres collectivités, eh bien c'est un poids, ce 60 %, plutôt plus élevé que dans nombre de collectivités. Mais on sait bien que la comparaison est quelquefois délicate parce qu'il y a des cas particuliers et notamment des services qui peuvent être exercés en régie et qui peuvent expliquer ce poids plus important. Mais c'est évidemment au regard de ces 60 % qui pèsent, là, un élément qui amène, qui appelle notre attention.

Et vous voyez que l'autre... les deux autres éléments qui pèsent assez lourdement, c'est... Il y en a trois en réalité. C'est... Allez quatre.

L'attribution de compensation, c'est dans le cadre de nos rapports avec la métropole, celle-là, elle est figée depuis 2000.

La mutualisation, c'est ce que nous payons du fait d'un usage commun avec les services de la métropole puisque les services sont mutualisés, vous le savez bien, notamment du point de vue des charges, etc.

Il y a les charges d'exploitation qui sont propres à notre activité communale.

Et puis un autre élément qui pèse quand même pour pratiquement 7 millions d'euros, ce sont les frais de fluides.

Alors voilà précisément, mais je ne vais évidemment pas reprendre un par un, une par une chacune des lignes. Voilà précisément comment se répartissent ces différentes dépenses.

Vous voyez qu'au final les dépenses de personnel, mais on va y revenir un peu plus dans le détail dans un instant, ont finalement assez peu augmenté entre 2019 et 2020, mais en réalité, si elles ont relativement peu augmenté, c'est parce qu'il y a une diminution de ce que l'on a remboursé en personnel mutualisé à la métropole. Par contre, pour les personnels spécifiquement ville, il y a eu une augmentation. On y arrive dans un instant.

Une ligne que je vous propose de regarder, c'est la ligne des contributions aux écoles privées qui augmente de 200 000 € et qui va augmenter encore de deux fois 200 000 € du fait de la décision qui a été prise par l'État de rendre obligatoire l'école à partir de 3 ans. Et nous avons aujourd'hui une interrogation, allez je vais dire une inquiétude, sur le fait que cette dépense qui nous incombe du fait d'une décision que nous n'avons pas prise, eh bien, que cette dépense ne soit pas compensée par l'État. C'est en cours de discussion, mais il y a de vraies interrogations là-dessus. À terme, cela nous coûtera 600 000 € de plus que cela ne nous avait coûtés en 2019, en application de la loi tout simplement.

Concernant les dépenses de personnel, vous le voyez là. Non, vous ne voyez pas, mais voilà. Simplement le poids des dépenses de personnel propres à la ville, aux compétences de la ville et notamment à la petite enfance, a augmenté de pratiquement 2 %, tandis que le personnel mutualisé a, lui, diminué, alors un peu moins, mais ce qui fait que l'augmentation des deux est relativement peu importante entre 2019 et 2020. Si jamais je n'ai pas été clair, ce qui me paraît évident, vous pourrez toujours demander des éclaircissements au moment du débat, si vous le souhaitez naturellement.

Concernant les dépenses d'exploitation, eh bien, je vous laisse regarder. Vous voyez que nous avons, au fond, notamment sur les dépenses de fluides, des ressauts de dépenses. La dépense n'est pas du tout linéaire. Cela provient de multiples raisons qui sont essentiellement techniques et il faut qu'on arrive à gommer ces ressauts pour avoir quelque chose qui soit plus fluide précisément et plus linéaire en tout cas.

Alors quand on condense et qu'on rappelle les recettes et les dépenses, eh bien, on en arrive évidemment à examiner ce que l'on appelle l'autofinancement. Vous voyez la ligne bleue : c'est l'épargne de gestion courante. C'est au fond la différence brute entre nos recettes et nos dépenses. On a vu qu'elle chutait de 6 millions d'euros.

La dette nette, c'est la charge de la dette que l'on rembourse chaque année. Vous voyez qu'on est à un peu plus de 10 millions d'euros, pratiquement 11 millions d'euros d'ailleurs, 10 730 000 €. Et finalement, pour calculer notre capacité de financement, eh bien, nous enlevons ce que nous remboursons comme dette à notre épargne de gestion courante, et vous allez me dire le compte n'y est pas, on devrait trouver 14, sauf que nous rajoutons ce que nous percevons en fonds de compensation de TVA, d'accord, qui nous est remboursé par l'État sur nos investissements.

Et vous voyez que nous avons une capacité de financement qui arrive, en 2020, à 17 250 000 €, et là aussi c'est une chute sensible par rapport à 2019, dont vous voyez que c'était une année particulièrement bonne du point de vue budgétaire. Mais vous voyez que même par rapport aux

années précédentes, on est en deçà, ce qui montre bien que cette année 2020 est une année extraordinaire au sens premier du terme, et chacun sait bien pourquoi.

Alors, concernant l'investissement maintenant, eh bien, 72 millions d'euros ont été mobilisés et ces 72 millions d'euros ont été répartis entre 35,5 millions qui ont été effectivement consommés, entendez par là dépensés, tandis qu'il y a eu un engagement, et donc un report pour pouvoir être utilisés, de 36 millions d'euros. Et ce qui compte, là, c'est l'engagement qui a été pris sur ces opérations d'investissement. Je vous laisse regarder. Je pense que c'est à peu près lisible... Oui, voilà, peut-être c'est mieux comme cela que le camembert d'avant.

Vous voyez par délégation le... Alors, si vous le souhaitez, on peut se cantonner au réalisé. Mais vous voyez une délégation qui pèse lourdement en matière d'investissement, c'est la délégation de l'urbanisme et du logement pour tous. De la même façon... Donc, de l'urbanisme. Et puis, vous voyez qu'il y a une autre ligne logement et autonomie énergétique. Je vous laisse regarder les chiffres. Défi éducatif, enfance, jeunesse et famille pour 3,7 millions. Voilà. Je vous laisse lire comme moi. Nature en ville : 4,8 millions.

Alors, si on regarde quelques opérations significatives qui ont été réalisées en 2020 et pour ne parler que des dépenses mandatées, c'est-à-dire des dépenses effectivement réalisées, effectivement payées, vous voyez qu'évidemment il y a les dotations de proximité pour 2 500 000 € ; les travaux, qui sont toujours en cours, du centre commercial du Colvert pour 6,5 millions ; 1 420 000 € pour la reconstruction du centre. Voilà. Je vous laisse lire. 3 200 000 : construction et réhabilitation des logements locatifs sociaux ; 440 000 € pour la restructuration des Coursives ; et 3 millions, je ne vous lis pas tout, vous savez lire comme moi, 3 millions de participation pour la ZAC Intercampus. Voilà. Si l'on poursuit, vous voyez un montant qui est aussi important : c'est 2,3 millions d'euros de travaux dans les écoles, dans les restaurants scolaires et dans les centres de loisirs. Voilà. Je vous laisse regarder la liste qui se poursuit. La relocalisation de la production du Jardin des plantes pour 1,6 million d'euros. Voilà pour quelques-unes des opérations significatives en termes de montant et qui ont été agrémentées de quelques photos pour l'occasion.

Alors, tout cela nous amène évidemment à parler de notre endettement. Vous savez qu'il y a un ratio qui est utilisé et qui consiste à se demander combien d'années il nous faudrait avec notre excédent brut de gestion pour rembourser la dette en imaginant que les choses soient figées à l'instant t. Voilà. Et sur la ville, nous avons un stock de 80 millions de dette et quand on divise ces 80 millions de dette par notre excédent de gestion courante, on arrive à ce ratio selon lequel il nous faudrait 3,27 années pour rembourser notre dette. Évidemment que ce ratio est évidemment très théorique. Il est par ailleurs très volatil, mais c'est le ratio qui est habituellement utilisé. Et vous voyez qu'avec ce ratio de 3,27 années pour rembourser notre dette, nous sommes très en deçà des seuils de vigilance et des seuils d'alerte, ce qui montre bien que malgré une année 2020 qui ne ressemble, qui n'a ressemblé à aucune autre, et on veut croire, comme tout le monde, non seulement du point de vue budgétaire, mais que cette année 2020 ne se répétera pas ni en 2021, ni dans les années à venir, malgré tout notre situation budgétaire et financière reste particulièrement solide.

Il y a toutefois un budget annexe, le budget parcs de stationnement, pour lequel nous savons bien, parce que c'est un point que je mentionne classiquement pour tous les comptes administratifs et d'ailleurs notamment également au moment du vote du budget primitif, pour lequel traditionnellement et habituellement il y a un déséquilibre pour lequel notre collectivité doit apporter une subvention d'équilibre. Le budget général doit apporter une subvention d'équilibre à ce budget annexe.

Évidemment qu'en matière de parcs de stationnement, l'année 2020 a été également particulièrement mauvaise, notamment parce que durant ces mois rudes de confinement que nous avons tous vécus entre le mois de mars et le mois de mai, par définition aucun véhicule ne venait se stationner dans nos parkings, donc nous n'avons engrangé aucune recette.

Et puis par ailleurs, afin de soutenir notamment l'activité du centre-ville et l'activité des commerces, nous avons été amenés à prendre un certain nombre de décisions de gratuité concernant ces parkings, et ce qui nous amène à un résultat de clôture pour l'année 2020 négatif. Et vous avez vu dans la DM, et là je reparle à nouveau de 2021, mais que nous avons été amenés à voter une subvention d'équilibre supplémentaire parce qu'il y avait des travaux à réaliser dans un des parkings.

Voilà donc un budget annexe parcs de stationnement qui était déjà dans une situation d'équilibre assez fragile et que l'année 2020 a encore rendue évidemment beaucoup plus fragile, et pour lequel je me permets d'insister, mes chers collègues, Madame le Maire : il faudra bien un jour que nous prenions des décisions pour obtenir un meilleur équilibre.

Voilà ce que je souhaitais vous dire pour présenter ce compte administratif 2020 et je vous remercie de votre attention.

MME FOURE : Merci beaucoup. Qui demande la parole ? Madame DESBUREAUX.

MME DESBUREAUX : Merci, Madame la Maire. Bonsoir.

L'année 2020 a été une année très particulière, traversée par une crise sanitaire, plusieurs confinements et des protocoles changeant au fil des mois. Cela n'a pas été facile à gérer et les salariés et fonctionnaires en première ligne ont dû faire face à de dures épreuves. La ville d'Amiens n'a pas été épargnée. Néanmoins, la situation financière de la ville demeure solide.

Par rapport à l'exercice précédent, les recettes ont baissé, les dépenses courantes ont augmenté et l'épargne de gestion s'est logiquement rétractée, tout en restant dans la moyenne des années antérieures et permettant de couvrir l'annuité de la dette.

Le niveau des investissements était relativement élevé. Néanmoins, le taux de réalisation est faible, mais peut-être est-ce dû au contexte, comme vous l'expliquiez en commission ?

Cela est certes signe de bonne santé financière, mais cela signifie aussi que la ville, premier bouclier pour les habitants et habitantes, s'est montrée peut-être un peu trop frileuse pour aider ses administrés.

En effet, si la dotation de solidarité urbaine progresse dans notre ville, ce qui est le reflet des difficultés économiques et sociales d'une grande partie de notre population, les aides ne vont pas dans le même sens.

Il a été dit en commission que le CCAS n'avait pas enregistré d'augmentation des demandes d'aide. Il y a là lieu de s'inquiéter compte tenu de l'augmentation manifeste de la précarité suite au Covid-19.

On a pourtant pu observer que des initiatives solidaires fleurissaient partout dans la ville : les distributions alimentaires, de produits d'hygiène. Les étudiants et étudiantes se sont mobilisés afin de s'entraider. Or, à part quelques initiatives charitables, comme la subvention en nature

d'Amiens for Youth, on peut regretter le manque d'actions concrètes de la ville pour venir en aide à ses habitants et habitantes les plus en détresse.

Nous avons demandé en 2020 la mise en place d'un restaurant central pour les distributions solidaires. Cela nous a été refusé. Nous avons demandé un plan d'urgence pour lutter contre la pauvreté à Amiens. Refus. Plus de considération et un lieu d'accueil en hiver pour les coursiers et coursières à vélo. Refus.

Alors certes, la situation générale exigeait une certaine prudence budgétaire, mais vous avez tout de même réussi à trouver 3 millions d'euros pour boucher les trous budgétaires de la métropole qui racle les fonds de tiroir du fait de votre gestion. L'effort prévu pour le CCAS en 2021 paraît bien faible à côté.

On peut aussi regretter la décision de l'État de faire financer l'obligation de scolarisation des enfants de 3 ans dans les écoles privées par les municipalités, ce qui vient peser dans nos comptes.

Vous le comprenez : nous ne voterons pas ce compte administratif, bilan de l'année 2020, année qui aurait mérité plus de solidarité, plus de combat contre les crises sanitaire et sociale. Je vous remercie de votre attention.

MME FOURE : D'autres interventions ? Monsieur DESCHAMPS.

M. DESCHAMPS : Oui, merci.

Le compte administratif, en fin de compte, c'est un petit peu, comme dans nos vies de tous les jours, le bilan de l'année de nos charges dans nos foyers personnels. Et les Français, dans leur budget de l'année, le poste le plus important, bien souvent, c'est le remboursement, pour les propriétaires, de la maison ou, pour les locataires, de son loyer. C'est le poste le plus important. Dans notre collectivité, le poste le plus important, ce sont les salaires des personnes qui travaillent pour faire fonctionner la mairie. Benoît MERCUZOT le rappelle souvent : c'est le poids de cette dépense qui est la plus importante.

Alors, je vais poser une question qui peut paraître tabou, mais je ne crois pas qu'elle l'est, et elle ne doit pas l'être : est-ce que, clairement, vous donnez des instructions à l'administration pour baisser au fur et à mesure des années le nombre d'embauches et le non-remplacement des agents qui partent en retraite pour mécaniquement faire baisser cette part importante du budget ?

MME FOURE : D'autres interventions ? S'il n'y en a pas, Benoît MERCUZOT.

M. MERCUZOT : Oui. Concernant la première remarque, je conçois que nous, voilà, qu'on ait une différence d'approche quant aux politiques qu'il aurait fallu mener et au fond c'est assez logique et c'est même évidemment assez sain sur le principe.

Là encore, je m'inscris en faux contre le fait que nous aurions manqué de solidarité avec les Amiénois qui ont souffert le plus. Je pense qu'un certain nombre de collègues dans cette salle, et vous-même évidemment, Madame le Maire, pourriez donner une multitude d'exemples de réponses aux sollicitations qui ont pu nous être faites.

Notamment vous évoquiez le CCAS. C'est un constat tout simplement et un constat qu'il ne suffit pas... dont il ne suffit pas de s'inquiéter sur le fait que malgré la difficile année 2020 que la

population a traversée, le nombre d'aides, de demandes d'aide d'urgence n'a pas explosé. Cela veut peut-être tout simplement dire qu'un certain nombre de la population se trouve effectivement tellement loin de ces éléments d'aide qu'elle n'y a même pas recours spontanément, et ce n'est pas seulement là une question budgétaire ; c'est aussi une question d'organisation qui ne concerne pas d'ailleurs seulement la ville, mais évidemment aussi la ville. Comment atteindre ces populations-là et aller vers elles ? Et s'en inquiéter, c'est très bien. La vraie question, c'est d'apporter des réponses concrètes et qui permettent finalement de toucher ces populations.

Quant au tabou que vous prétendez soulever ou que vous soulevez peut-être sans vos mots, il n'y a aucun tabou. Il n'y a aucun tabou et il n'y a aucune brutalité dans la politique qui est menée par la collectivité. Depuis maintenant 2014, nous menons une politique sur la question des emplois municipaux et métropolitains qui consiste à constater que notre rôle n'est pas de créer de l'emploi. Notre rôle, il est de mener à bien des services publics. Et que naturellement, pour mener à bien ces services publics, il faut des emplois et des fonctionnaires. Mais il ne faut pas renverser l'ordre des priorités.

Et donc la question qui nous a toujours guidés, c'est de savoir comment au mieux répondre aux besoins du public, comment mettre en œuvre de façon la plus optimale le service public. Et s'il faut des emplois, nous mettons des emplois. Si nous considérons que le service public peut être rendu avec moins d'emplois, nous mettons moins d'emplois. Et c'est pourquoi un travail très fin a été fait par l'administration, qui globalement a porté ses fruits, pour non pas dire de façon caricaturale : on ne remplace aucun départ à la retraite ou alors un départ à la retraite sur 4 ou sur 3 ou sur 2, je ne sais quoi. Mais au contraire, de prendre service par service quelles sont les tâches, les fonctions de ce service, de quels moyens il dispose, quelles fonctions nous voulons lui voir remplir et quels moyens humains nous attribuons pour exercer cette fonction. C'est ce travail très fin qui a été fait. Et il est vrai que concernant les attributions de la ville, ce sont des attributions de proximité, peut-être plus encore qu'à la métropole, et des attributions de proximité qui nécessitent une présence de nos agents auprès des habitants.

Et on a évoqué à plusieurs reprises, et évidemment nous sommes tous d'accord là-dessus, la singularité de cette année 2020. Il est clair que le choix a été fait, et je crois que nous revendiquons ce choix, et Madame le Maire en tout premier, mais je pense que chacun peut s'associer à ce choix, le choix a été fait, durant cette année 2020, et alors même qu'un certain nombre de services publics ne fonctionnaient pas, je parlais notamment des services à l'enfance, de ne pas remettre en cause les contrats qui avaient été signés pour, par exemple, des vacances, de façon à ne pas rendre socialement la vie plus difficile pour les agents qui bénéficiaient de ces contrats.

Voilà donc une explication qui montre que là-dessus il n'y a aucun tabou, vraiment aucun tabou. Je crois que dès lors que l'on assume le fait que nous ne sommes pas là pour créer des emplois publics, mais que nous sommes là pour remplir des services publics et que nous mettons bien le service public en priorité n° 1 et que les emplois publics sont au service de cette priorité, il n'y a aucun tabou à avoir. Aucun.

Et simplement, évidemment qu'il faut mener tout cela avec attention pour les personnels, car la notion même de moyens humains peut paraître un peu froide comme cela, mais évidemment que derrière ces moyens humains il y a des personnes, il y a des gens qui, dans leur quotidien, peuvent être confrontés à des difficultés. Et vraiment il me semble que cette année 2020 a montré combien notre équipe, et Madame le Maire en tout premier lieu, est particulièrement

attentive à alléger au mieux et en tout cas à ne pas accroître les difficultés de la vie quotidienne pour ces agents-là.

Voilà pour la réponse que je peux faire à ce stade.

MME FOURE : Merci, Benoît MERCUZOT.

Je peux rappeler aussi qu'au-delà de l'action menée par Amiens for Youth pour venir en aide aux étudiants qui étaient en difficulté pendant l'année écoulée, je pourrais citer aussi l'aide à l'installation du réfrigérateur solidaire dans le quartier Saint-Leu. Je pourrais également citer la mise en place par l'État, avec le soutien important de la ville, de l'accueil de jour pour les personnes sans domicile fixe pendant toute cette période de pandémie. Et je pourrais citer encore bien d'autres exemples qui montrent qu'évidemment la ville a fait ce qu'il fallait parce qu'elle a fait son devoir pour s'occuper de l'ensemble des Amiénois, quelle que soit leur situation, et à commencer par ceux d'entre eux qui sont les plus démunis et les plus fragiles.

En ce qui concerne les emplois, nous avons fait le choix de réaliser en direct, avec nos propres salariés, la plupart des fonctions qu'exerce une commune. Et donc, c'est la raison pour laquelle les emplois pèsent fortement dans le budget de la ville.

D'autres communes font le choix de déléguer un certain nombre de fonctions, que ce soit le nettoyage, que ce soit l'eau, même si l'eau est de compétence métropolitaine, que ce soit d'autres encore, et donc dans les budgets, on ne retrouve pas les mêmes répartitions. C'est la raison pour laquelle d'ailleurs je vous rappelle que, il y a quelques années, nous étions stigmatisés comme étant les mauvais élèves en France alors que tout simplement on nous comparait avec des villes qui n'avaient pas du tout la même répartition de la gestion que nous.

Nous, nous avons fait le choix, encore une fois, de faire en direct bon nombre de tâches et l'objectif n'est pas d'aligner un nombre d'emplois. L'objectif, ce n'est pas non plus de supprimer des emplois. L'objectif, c'est tout simplement de faire en sorte que nous répondions aux besoins des Amiénois avec le personnel qui est nécessaire et avec le personnel qui est suffisant, et ceci suppose une adaptation de tous les instants. Et nous essayons donc de répondre à ces besoins des Amiénois dans tous les domaines.

Voilà ce que je voulais dire. Donc, je vais peut-être céder... s'il n'y a pas d'autres interventions. Je vais céder ma place à Hubert DE JENLIS pour le vote.

M. MERCUZOT : Juste mais pour le... Pour le vote du compte de gestion, à mon avis, c'est toi qui fais voter. Non ?

MME FOURE : C'est moi qui fais voter le compte de gestion.

M. MERCUZOT : Oui.

MME FOURE : Alors, on va faire voter... C'est très, très formel tout cela, mais... Donc, le compte de gestion qui est... Comme c'est le compte de gestion du comptable public, ce n'est donc pas de nos services. Effectivement je peux le faire voter.

ADOpte A L'UNANIMITE

Observations :

Mmes BELLINA (pouvoir à M. DESCHAMPS), VAGNIEZ, MM. DESCHAMPS, MELNISANCOT, METAY se sont abstenus.

MME FOURE : C'est bon pour Madame CABURET ? Très bien. Merci. Donc, le compte de gestion est adopté et je passe la présidence de séance à Hubert DE JENLIS pour le point suivant.

M. DE JENLIS : Bien. Merci, Madame le Maire.

9 - COMPTE ADMINISTRATIF. EXERCICE 2020. APPROBATION.

M. DE JENLIS : Comme l'exige la loi, je vais attendre que Madame le Maire ait quitté la salle du conseil. Ce qui est fait. Et pour éviter de la laisser trop attendre dans le hall d'accueil, je vous propose de passer au vote sur le compte administratif 2020.

(Madame le Maire a quitté la séance à 19h10.)

ADOPTE

Observations :

Mmes BELLINA (pouvoir à M. DESCHAMPS), VAGNIEZ, MM. DESCHAMPS, MELNISANCOT, METAY se sont abstenus.

Mmes BECKER, THÉROUIN, MM. PRADAT, BARA, DÉCAVÉ (pouvoir à M. BARA), VOULMINOT, Mmes DESBUREAUX et DELATTRE, Mme NOUAOUR et M. BAÏS ont voté contre.

M. DE JENLIS : Je vous remercie. Si Monsieur le Président peut aller chercher Madame le Maire, ce sera parfait. Eh bien, Madame le Maire, je vous rends le micro et la présidence de cette séance et je vous informe que le compte administratif a été adopté.

(Madame le Maire est revenue en séance à 19h11.)

MME FOURE : Eh bien, merci à tous ceux qui l'ont adopté et merci surtout aux services et à Benoît MERCUZOT qui ont permis que le dossier puisse être présenté de manière pédagogique, comme d'habitude.

10 - COMPTE ADMINISTRATIF. EXERCICE 2020. AFFECTATION DES RESULTATS.

M. MERCUZOT : Il s'agit effectivement d'affecter, pardonnez-moi, les excédents de fonctionnement constatés à la clôture des comptes et de les affecter pour financer les dépenses d'investissement. Si vous voulez, je peux rappeler les chiffres, mais je pense que ce serait un petit peu fastidieux. Donc, on affecte les excédents de fonctionnement à couvrir les dépenses d'investissement.

MME FOURE : Y a-t-il des observations ? Il n'y en a pas. Alors, on passe au vote.

ADOPTE A L'UNANIMITE

Observations :

Mmes BELLINA (pouvoir à M. DESCHAMPS), VAGNIEZ, MM. DESCHAMPS, MELNISANCOT, METAY se sont abstenus.

11 - CHARTE DU DIALOGUE SOCIAL. PROTOCOLE D'ACCORD RELATIF A L'EXERCICE DU DROIT SYNDICAL. APPROBATION.

MME FOURE : Donc, le protocole local sur l'exercice des droits syndicaux actuellement utilisé dans la collectivité date de 1981 et ne répond plus ni à la législation actuellement en vigueur, ni à une gestion moderne du dialogue social et de l'exercice du droit syndical.

Il vous est ainsi proposé d'approuver la charte annexée fixant les règles générales et les modalités d'un dialogue social constructif, et le protocole d'exercice du droit syndical inscrivant les droits syndicaux dans un cadre légal et réglementaire.

Ce règlement, qui prendrait effet au 1^{er} janvier 2022, a fait l'objet de réunions de négociation et de concertation avec les 6 organisations représentatives du personnel au sein de la collectivité aboutissant à la version définitive présentée au comité technique en date du 8 juin 2021.

J'ajoute que le protocole en vigueur, enfin le protocole de 1981, n'était jamais passé en délibération et donc n'avait qu'une valeur, je vais dire, discutable juridiquement parlant et n'était plus adapté, ne serait-ce que parce qu'en 1981, évidemment, quand on parlait de doter les organisations syndicales de moyens, on ne parlait, par hypothèse, pas d'informatique. Donc, il s'agissait de toiletter ce protocole.

D'autre part, depuis 1981 la législation a évolué énormément et notamment a encadré le dialogue social dans les entreprises, mais aussi dans les collectivités locales. Et donc pour respecter tous ces nouveaux éléments, eh bien, nous avons discuté avec les organisations syndicales.

Donc, pour votre gouverne, je vous rappelle qu'en comité technique siègent des représentants qu'on appelle représentants de l'administration qui sont soit des élus, soit des administratifs, et puis des représentants des organisations syndicales. Cependant, dans ce comité technique, nous avons fait le choix d'avoir un maximum de représentants d'organisations syndicales et un minimum de représentants de l'administration. Et ne votent, et cela, c'est légal, ne votent que les représentants des organisations syndicales, je le précise.

Et donc, lorsque le dossier est passé en comité technique, il a été repoussé, il a été donc... Le protocole qui a été présenté a été rejeté par... Alors le nombre de voix ? Alors 5 voix pour et 6 voix contre, que vous ayez vraiment les choses... enfin que vous ayez la totalité des éléments d'information.

Donc, nous sommes... Encore une fois, je répète, en comité technique ne votent que les organisations syndicales. Donc, nous sommes autorisés bien sûr à passer ce dossier en l'état en délibération pour délibération du conseil municipal et la semaine prochaine du conseil d'agglomération.

Ce que je peux vous dire, c'est que nous prévoyons dans ce protocole les grandes lignes. Cela consiste à permettre que le dialogue social soit exercé de manière équitable par les différentes organisations syndicales en fonction de leur représentativité, la représentativité qui est issue bien sûr des urnes, puisque régulièrement il y a des votes.

Et d'autre part, ce qui est prévu, c'est d'attribuer aux organisations syndicales non pas des postes de... comment dirais-je... des postes affectés à une organisation syndicale, mais de

donner aux organisations syndicales des autorisations d'absence en heures, en nombre d'heures d'absence, de sorte que chaque organisation syndicale puisse librement affecter ces heures comme elle l'entend.

Si elle entend faire en sorte qu'il y ait parmi ses représentants des personnes qui sont totalement déchargées de travail classique pour exercer la totalité de leur activité pour le syndicat, c'est possible.

Si elle souhaite au contraire que ce soit un nombre plus important de représentants qui exercent des activités syndicales, mais en effectuant seulement quelques heures d'activité syndicale par semaine ou par mois et en exerçant une activité professionnelle classique à côté, c'est laissé à leur libre choix.

Je dois ajouter aussi que ce que nous avons prévu et qui a été apprécié, c'est qu'en année électorale, c'est-à-dire lorsqu'il y a des élections donc au sein de notre collectivité, eh bien, nous prévoyons qu'il y ait des autorisations d'absence données également à chacune des organisations syndicales, y compris celles qui n'ont pas de représentants dans les instances sortantes, de façon à ce que chacune des organisations syndicales puisse faire une campagne électorale digne de ce nom et que certaines ne soient pas bridées par la faible représentativité du scrutin précédent. J'espère que je suis claire dans la façon dont je présente les choses.

Mais nous avons discuté donc très sereinement de ce dossier-là et moi, je me réjouis qu'on puisse aboutir au vote de ce protocole qui va permettre d'exercer des activités de manière, encore une fois, sereine parce que c'est nécessaire d'avoir des organisations syndicales représentatives qui défendent l'intérêt des salariés. Mais je pense qu'un dialogue social, cela consiste à s'écouter et à écouter les contraintes que nous avons, les uns, les autres, les souhaits que nous avons, les uns, les autres, et puis essayer de trouver une voie moyenne et qui soit satisfaisante pour que tout simplement chacun puisse s'épanouir dans son travail et que surtout la bienveillance règne dans le mode de management. Cela, c'est quelque chose auquel je tiens beaucoup. Voilà ce que je voulais vous dire pour présenter ce dossier.

Qui souhaite s'exprimer ? Monsieur VOULMINOT.

M. VOULMINOT : Oui. Merci, Madame la Maire.

Le syndicalisme, en protégeant le droit des salariés, les droits des salariés, consolide le contrat social. Les syndicats sont des partenaires qui, dans le respect des dispositions législatives réglementaires, participent à la négociation et à la concertation. Ils sont des animateurs de la vie démocratique au sein de notre collectivité. Et parce qu'ils font vivre les seuls espaces d'expression des agents, les syndicalistes mobilisent la majorité de leur temps de décharge aux rencontres, aux échanges avec les agents.

En revenant sur le protocole précédent, vous amputez de manière significative leur capacité d'exercer leurs missions. On ne fait pas bien avec moins. Nous voterons donc contre cette délibération parce qu'elle participe, à notre sens, à l'effritement des équilibres démocratiques alors que même l'actualité nous invitera à sa préservation. Merci.

MME FOURE : Monsieur METAY.

M. METAY : Oui, bonsoir. Il était sans doute nécessaire de toiletter cette charte et ce protocole qui avaient 40 ans. Des discussions ont eu lieu entre les élus de la majorité et les délégués du

personnel élus au sein de la mairie. Les élus d'opposition n'ont pas participé aux débats des comités techniques et nous ne vous en tenons pas grief, car le code de la collectivité ne le prévoit pas. Il est donc pour nous difficile de nous prononcer et de donner un avis. Nous nous abstenons donc.

MME FOURE : D'autres interventions ?

Je voudrais simplement rappeler à Monsieur VOULMINOT que plusieurs... une organisation syndicale a voté pour le protocole qui est présenté, et je voudrais rappeler tout simplement que les conséquences du protocole précédent étaient inégalitaires entre les différentes organisations syndicales. Il semblait donc logique de rétablir une égalité et une équité entre les différentes organisations syndicales pour faire en sorte que ce soit leur représentativité qui permette d'obtenir des décharges syndicales et non pas le fait du prince tout simplement.

À Monsieur METAY, je dirai qu'effectivement l'opposition n'est pas représentée en CT, mais en CT la majorité est représentée et elle est représentée, mais elle ne vote pas. Je le rappelle tout simplement.

Donc, on va passer, si vous le voulez bien, au vote sur cette délibération.

ADOPTE

Observations :

Mmes BELLINA (pouvoir à M. DESCHAMPS), VAGNIEZ, MM. DESCHAMPS, MELNISANCOT, M. METAY et M. BAÏS se sont abstenus.

Mmes BECKER, THÉROUIN, MM. PRADAT, BARA, DÉCAVÉ (pouvoir à M. BARA), VOULMINOT, Mmes DESBUREAUX et DELATTRE, Mme NOUAOUR ont voté contre.

MME FOURE : Donc, la délibération est adoptée. Je vous remercie parce que nous allons pouvoir continuer à travailler sur de très nombreux sujets qui nous attendent en matière de ressources humaines dans les mois à venir.

12 - VERS UNE CANDIDATURE AU LABEL "CAPITALE EUROPEENNE DE LA CULTURE 2028".

MME FOURE : Le point suivant porte, enfin s'appelle : « Vers une candidature au label "Capitale européenne de la culture 2028" ». « Vers » seulement parce que nous ne saurons qu'en 2024, tout à l'heure cela a déjà été dit, si nous sommes retenus.

Alors, je voudrais faire un bref rappel sur ce qu'est ce label «Capitale européenne de la culture ».

C'est en 1983 que Mélina MERCOURI, que bon nombre d'entre vous, dont bon nombre d'entre vous ont encore le souvenir, donc Mélina MERCOURI, alors ministre de la Culture en Grèce, a lancé l'idée d'être Capitale européenne de la culture. Et elle a donc été la première ministre à réunir le Conseil des ministres de la Culture à Luxembourg durant la présidence grecque de l'Union européenne, et c'est de ce Conseil des ministres de la Culture qu'est né le concept de Capitale européenne de la culture.

Pour la petite histoire, c'est Athènes qui fut la première Capitale de la culture en 1985, mais rien d'étonnant parce que la culture en Europe et Athènes, vous allez me dire Rome aussi, mais Athènes, voilà, il y a comme une histoire extrêmement importante entre les uns et les autres.

Alors, donc, depuis lors qui a été Capitale européenne de la culture ? Eh bien, les villes françaises qui l'ont été, c'est Paris en 1989, Avignon en 2000, Lille en 2004, l'ex-région Lorraine associée au Luxembourg en 2007, Marseille et la Provence en 2013, et en 2015 Mons, notre voisine belge, fut Capitale européenne de la culture.

Alors, je précise que cette année, c'est la première fois que nous n'avons pas de Capitale européenne de la culture pour les raisons sanitaires que nous connaissons tous.

Alors, pourquoi est-ce qu'Amiens veut être candidate au label de Capitale européenne de la culture ?

Je dirai en quelques mots qu'Amiens vient d'être Capitale européenne de la jeunesse. La Capitale européenne de la jeunesse, cela donne une vocation à s'intéresser à ce qui se passe en Europe, mais cela ne donne aucun moyen financier. En revanche, la Capitale européenne de la culture, elle, elle a un impact. Elle existe depuis plus longtemps, donc elle a davantage d'impact. Elle est donnée par l'Union européenne et pas par le Forum de la jeunesse, comme la Capitale européenne de la jeunesse.

Et donc la Capitale européenne de la culture, cela donne un prestige et cela donne une visibilité extrêmement importante. Souvenez-vous de l'image qu'avait Lille avant d'être Capitale européenne de la culture et de l'image que Lille a gardée depuis 2004 grâce à ce titre. Auparavant, on avait de Lille l'image d'une ville industrielle, tout comme on avait d'ailleurs de Marseille l'image d'une ville portuaire. Et maintenant, l'une comme l'autre de ces villes ont une aura qui dépasse énormément cette simple caractéristique.

Il me semble que dans notre ville on a besoin de redresser la tête. On a besoin d'avoir des occasions d'être fiers de notre ville parce que nous sommes une ville ancienne. Je vous rappelle que sur le plan patrimonial, toutes les époques du monde sont représentées depuis la période préhistorique de l'acheuléen, dont le nom est bien connu des archéologues puisque c'est d'un quartier d'Amiens qu'est né ce nom, jusqu'à la période la plus moderne. Nous avons des représentations de l'art gothique avec la plus belle cathédrale du monde, dont on fête le week-end qui vient la clôture des 800 ans de la construction. Mais avec aussi des vestiges importants de l'Art nouveau avec, par exemple, l'Hôtel Bouctot-Vagniez pour n'en citer qu'un. Donc, on a tout un patrimoine... comment dirais-je... en pierre qui est important. Mais on a aussi un patrimoine naturel qui est extrêmement conséquent avec le parc de la Hotoie, avec les Hortillonages, et j'en oublie bien d'autres évidemment.

Au-delà de cela, on a également une vie culturelle qui est d'une densité assez fantastique et avec aussi un climat, ici à Amiens, depuis quelques années, qui fait que les différents acteurs responsables de la vie culturelle, les responsables des structures non seulement s'entendent bien, mais ils travaillent ensemble, je vais dire, pratiquement au quotidien. Si vous voulez un exemple, on peut citer à l'occasion du Festival de la bande dessinée qui fait maintenant le... enfin qui est vraiment une institution dans notre ville, eh bien, le Festival de la bande dessinée, on en voit la trace aussi au musée. C'est quand même un peu original. Et je pense qu'il y a quelques années, on ne se serait pas doutés de cette possibilité de promiscuité entre ces structures. Il y a tout un ensemble de choses et il y a aussi toute une culture qui existe.

Quand je vois, comment, par exemple, les « Larmes » d'OTHONIEL ou bien « Triplechaton » ou encore les statues de BALKENHOL sont appréciées par les habitants de notre ville et comment ils se les sont tellement appropriées, que lorsque l'une des statues de BALKENHOL a été abîmée par... comment je vais dire... par mégarde, on va dire, parce qu'il n'y avait pas de

volonté évidemment de détruire cette œuvre, eh bien, ce sont les Amiénois qui se sont mobilisés pour qu'elle soit restaurée. Et BALKENHOL, c'est un artiste qui n'a jamais oublié Amiens parce qu'il a commencé à être connu après avoir fait ses trois statues pour Amiens. Donc, on a des artistes de partout qui sont habitués à venir travailler à Amiens.

Je pense qu'il y a encore beaucoup à faire, mais on a aussi beaucoup d'artistes locaux dans le domaine de la bande dessinée bien sûr, mais dans le domaine du graff, dans le domaine également de la photographie, dans le domaine... enfin voilà. On voit bien les œuvres qui sont exposées, là récemment avec « Visages d'ici » dont on parlera d'ailleurs un peu plus tard dans ce conseil, et tant d'autres éléments encore.

Donc, il nous semblait intéressant et important de candidater pour être Capitale européenne de la culture en 2028, c'est-à-dire la prochaine fois où la France a vocation à être Capitale européenne de la culture.

Je rappelle que 2028, c'est aussi l'année du bicentenaire de la naissance de Jules VERNE, donc c'est un petit clin d'œil qui nous a semblé intéressant.

Et je voulais aussi préciser que c'est la ville qui est candidate parce que classiquement ce sont les villes qui candidatent à ce label de Capitale européenne de la culture, et c'est la raison pour laquelle c'est sur le budget de la ville qu'est prévu le coût du montage du dossier en quelque sorte et notamment le recrutement d'une personne dont Pierre va parler, mais... Pierre SAVREUX va parler. Mais donc c'est bien le budget de la ville qui supporte le portage de ce dossier et qui participe pleinement à ce dossier. Si nous sommes retenus Capitale européenne de la culture, naturellement la métropole participera elle aussi à son tour à la part qui lui revient.

Mais je voudrais encore préciser qu'être candidat pour être Capitale européenne de la culture, cela va être un dossier, un projet qui doit être le projet de l'ensemble des Amiénois. Ce n'est pas un projet qui doit émaner des conseillers municipaux et qui doit être porté par eux. Ce n'est pas un projet qui doit être porté seulement par les institutions culturelles, mais il faut vraiment que ce projet soit le projet de tous les Amiénois, comme Capitale européenne de la jeunesse a été le projet porté par les jeunes d'Amiens et pas seulement un projet porté par les élus d'Amiens jeunes ou toujours jeunes.

Donc, voilà ce que je voulais vous dire pour introduire ce dossier. Excusez-moi d'avoir été peut-être un peu longue, mais je pense que c'est l'enthousiasme et la passion qui m'animent à l'idée de voir ma ville, notre ville, voilà, se challenger avec d'autres qui fait que j'étais un peu, effectivement, un peu longue.

Pierre SAVREUX va compléter.

M. SAVREUX : Merci, Madame le Maire, pour cette introduction et ces propos enthousiasmants qui sont communicatifs.

Je suis effectivement très heureux de pouvoir présenter cette délibération, très heureux que la ville d'Amiens et qu'Amiens Métropole a fortiori se lancent dans ce projet qui est le titre très convoité de Capitale européenne de la culture 2028.

Pour la petite anecdote, nous avons déjà été candidats une première fois pour Capitale européenne de la culture 2013 avec 7 autres villes françaises. Nous n'avions pas été retenus à l'époque. Mais c'est un peu l'histoire d'Amiens : à force de persévérer, on y arrive. C'est ce qui

est arrivé pour Capitale européenne de la jeunesse. Après plusieurs candidatures, nous y sommes arrivés et nous espérons évidemment que celle-ci sera la bonne.

Alors, l'objectif de Capitale européenne de la culture, Madame le Maire l'a rappelé, c'est évidemment de désigner des villes qui sont en capacité de porter un projet en mesure de rapprocher les citoyens, les Européens, en mettant en avant la richesse et la diversité des cultures du continent. Chaque année, il y a donc deux villes qui sont désignées Capitales européennes de la culture. Et en 2028, les deux villes seront des villes... une ville française et une ville tchèque.

Le processus de sélection se déroule en deux phases. Il y a d'abord une présélection qui s'opère au niveau national. Pour la France, c'est le ministère de la Culture qui est chargé de cette présélection. Et il y a ensuite une deuxième phase avec la désignation de la ville par le Conseil de l'Union européenne, en l'occurrence par les 27 ministres de la Culture de l'Union européenne.

Le calendrier est très serré puisque les villes ont jusqu'au mois de juin 2022, c'est-à-dire dans pile un an, pour déposer leur candidature.

S'ensuivra un processus de présélection et les villes auront alors une dizaine de mois pour préparer leur dossier.

Il y aura ensuite un jury d'experts du domaine culturel qui analysera les dossiers de candidature et la ville française désignée Capitale européenne de la culture 2028 sera officiellement annoncée par l'Union à la fin de l'année 2023, début d'année 2024, et elle aura alors 4 ans pour préparer, peaufiner, affiner son projet et mettre en œuvre le programme retenu.

Donc, vous voyez que le calendrier, il est quand même particulièrement serré jusqu'au dépôt de candidature. Nous avons donc quelques mois fédérer l'ensemble des énergies, comme le disait Madame le Maire, autour de ce projet stimulant. Quelques mois pour imaginer, pour créer, pour prendre de la hauteur, pour dessiner un projet ambitieux pour notre territoire. Et comme cela a été dit, avec Brigitte FOURÉ, avec Alain GEST, nous souhaitons évidemment, nous comptons sur la mobilisation de tous les élus du conseil municipal, mais aussi les habitants, j'y reviendrai dans un instant, pour s'impliquer dans cette candidature, tout simplement parce qu'elle porte des enjeux extrêmement importants pour notre territoire.

Le premier enjeu évidemment, cela va de soi, il est culturel. C'est évidemment l'occasion unique de bâtir une stratégie culturelle à long terme pour notre territoire. Cette candidature doit nous servir de laboratoire pour expérimenter avec les habitants de nouvelles approches de la culture, imaginer de nouveaux modes d'expression culturelle innovants.

L'objectif, et j'aurais peut-être dû commencer par là, c'est aussi de rapprocher de la culture les habitants, nos concitoyens qui en sont aujourd'hui éloignés, et il y aura évidemment un volet important sur l'inclusion culturelle qui nous tient, vous le savez, particulièrement à cœur.

Ce qu'il faut savoir aussi, c'est que Capitale européenne de la culture, ce n'est pas un aboutissement, mais c'est un commencement. C'est un point de départ. Ce projet culturel que nous allons construire ensemble, ce n'est pas seulement pour 2028, mais peut-être pour les 15 à 20 prochaines années.

Et puis parmi les critères de sélection de la ville candidate, il y a évidemment la question de l'héritage et donc il est important de réfléchir à l'après. Il est important de réfléchir à ce qu'il restera après l'année Capitale européenne de la culture 2028.

Le deuxième enjeu, il est évidemment touristique. Capitale européenne de la culture, c'est le label culturel le plus connu en Europe. Il n'y en a pas d'autres qui ont une telle puissance, un tel retentissement, à part peut-être un autre label international que vous connaissez qui est celui de l'Unesco. Et c'est en tout cas le seul label aujourd'hui européen qui est générateur de flux importants de visiteurs sur un territoire. Marseille 2013, c'est 11 millions de visiteurs sur l'année 2013, ce qui est évidemment considérable.

Cet événement, donc, entre parfaitement dans la stratégie, dans le cadre de la stratégie touristique que nous a présentée Paul-Éric DÉCLE en conseil d'Amiens Métropole récemment. Et je vous laisse imaginer toutes les conséquences positives que pourrait avoir cette candidature pour Amiens qui pourrait donc profiter de cette force d'attractivité du label.

Le troisième enjeu, Madame le Maire l'a dit aussi, c'est évidemment un enjeu d'image et de notoriété pour la ville d'Amiens. On a tous vu en effet combien l'image de Lille, de Marseille et même de Mons, proche de chez nous, avait changé grâce à Capitale européenne de la culture.

Tous les acteurs économiques, culturels et touristiques de Lille s'accordent à dire qu'avec ce label on a gagné 10 années de notoriété à Lille et qu'il a surtout repositionné la ville nordique comme une ville incontournable en matière de culture, une ville tournée vers la création contemporaine.

Je vous laisse donc deviner là encore les effets positifs que pourrait avoir cette candidature sur la notoriété d'Amiens que nous cherchons en permanence à amplifier.

Le quatrième enjeu, et c'est peut-être le plus important, c'est un enjeu de fierté pour les habitants. Madame le Maire le dit souvent : on vit sur un territoire où les habitants ont parfois souvent tendance à s'excuser d'exister et ce que peut vraiment changer le label Capitale européenne de la culture, en tout cas nous en sommes convaincus, c'est le regard des habitants par rapport à eux-mêmes et par rapport à leur territoire. Et s'il devait y avoir une seule bonne raison de se lancer dans cette candidature, je crois que c'est bien celle-ci. Il faut profiter de cette candidature pour leur montrer ou en tout cas leur rappeler qu'ils vivent dans une ville et une région exceptionnelles, qu'ils sont eux-mêmes la richesse de ce territoire et qu'ils n'ont absolument pas à rougir de ce que leur ville pourrait offrir aux Européens en 2028.

Alors un mot sur la méthodologie maintenant, en vous disant que cette candidature doit être fédératrice, elle doit rassembler, d'où l'importance d'associer très vite l'ensemble des acteurs culturels du territoire, l'ensemble des élus et bien sûr l'ensemble des habitants. On se place résolument dans une démarche de co-construction et il est d'abord très important d'emporter l'adhésion de la population. C'est comme les Jeux olympiques : si vous n'avez pas d'adhésion de la population au départ, ce n'est même pas la peine de déposer votre candidature. Donc, c'est très important de les impliquer à tous les stades du projet.

C'est une candidature qui doit être participative, qui doit se construire avec les artistes et les habitants qui doivent donc imaginer ensemble une vision de leur territoire. Il faudra bien sûr impliquer les autres acteurs, que ce soient les acteurs privés, mais aussi les autres acteurs institutionnels, la région, le département, l'État.

Et pour mettre en place cela, une équipe dédiée a été mise en place sous l'impulsion, sous la direction de François LEULIER, qui vient du conseil régional et qui connaît parfaitement ces dossiers. Une équipe, pour l'instant, de trois personnes qui vont donc piloter ce projet de Capitale européenne de la culture.

Très concrètement, la première étape de cette candidature, c'est un appel à projets que nous lancerons dès le mois de septembre et que vous serez amenés à valider en conseil municipal et en conseil d'Amiens Métropole. Un appel à projets qui sera dédié aux acteurs culturels du territoire et que l'on pourra d'ailleurs ouvrir, je pense que ce serait même intéressant, à d'autres porteurs de projet dont le métier est justement la relation avec les habitants.

L'objectif, comme par exemple des comités de quartier ou par exemple des structures de quartier, c'est de mettre en débat ce titre de Capitale européenne de la culture pour que la population puisse se l'approprier.

Et puis le mois de septembre, ce sera aussi le mois où l'on commencera à lancer notre campagne de communication avec notamment la création d'un site Internet dédié.

Voilà. Je répondrai évidemment aux questions si vous en avez sur les détails techniques.

Je voudrais simplement dire en conclusion que je souhaiterais, nous souhaiterions que l'on aborde toute cette candidature avec détermination, avec optimisme, avec enthousiasme, comme cela a été dit.

On a vraiment tous les atouts pour relever ce défi. On a la chance d'avoir sur notre territoire un maillage d'équipements très dense, bien supérieur à ce qu'on peut trouver dans des villes de taille comparable. Nous avons, par exemple, 6 opérateurs qui sont labellisés par la loi Création. Nous avons 15 écoles de musique, dont l'un des deux conservatoires à vocation régionale des Hauts-de-France. Nous avons deux pôles d'excellence qui sont reconnus au niveau national, la BD et les marionnettes et les théâtres d'objets.

Nous avons de nombreux événements culturels aussi, dont certains ont déjà ou commencent à avoir un retentissement national et européen. Je pense au Festival international de jardins dans les Hortillonnages. Je pense au festival de la BD, et j'en profite d'ailleurs pour préciser qu'en 2028 nous fêterons les 50 ans de « La Rue est à Amiens », « La Fête dans la ville » qui, je le rappelle, a été le premier événement créé en France dédié aux arts de la rue.

Nous avons aussi sur le territoire une diversité d'esthétiques rare pour une métropole de 180 000 habitants qui va à la fois des arts du cirque et de la rue, je le disais il y a un instant, jusqu'au spectacle vivant en passant par la création contemporaine.

Nous sommes aussi un territoire, il faut le souligner, qui est reconnu au niveau national comme un excellent, pardon, un territoire excellent dans l'éducation artistique et culturelle puisque, rappelons-le, c'est à Amiens qu'a été lancée la première CLEA.

Et puis, je terminerai là-dessus, nous avons enfin, mais cela a été dit aussi tout à l'heure, un patrimoine exceptionnel avec trois biens qui sont reconnus par l'Unesco, et je rappelle que Notre-Dame d'Amiens est la seule cathédrale des Hauts-de-France à être inscrite sur la liste du patrimoine de l'Unesco.

C'est donc grâce à tous ces atouts et grâce à tous ces efforts qui sont menés par la collectivité, depuis maintenant plusieurs années, que nous pouvons aujourd'hui revendiquer ce statut de grande métropole culturelle.

Ce n'est pas un hasard si on est candidats pour accueillir l'annexe de la Bibliothèque nationale de France. Ce n'est pas un hasard si Jean-Luc MARTINEZ, président directeur général du Louvre, a déclaré récemment que le Musée de Picardie faisait partie du top 10 des musées français.

Bien sûr, on a aussi des faiblesses. On a justement les mois qui viennent pour les corriger, pour rectifier ces handicaps.

Ce que je voulais vous dire enfin, c'est que cette candidature, elle nous offre finalement l'opportunité d'accélérer les projets et les dynamiques culturelles de ce territoire. Saisissons cette chance. Lançons-nous, mes chers collègues, dans cette candidature avec enthousiasme, détermination et confiance.

MME FOURE : Merci, Pierre. Qui souhaite prendre la parole ? Madame THÉROUIN.

MME THEROUIN : Merci, Madame la Maire. Bonsoir à tous.

Alors, je vous avoue que notre première réaction à cette annonce qui s'est faite en février dernier par le président Alain GEST, c'était : « Ah ! encore une nouvelle candidature d'Amiens à un label ». Mais contrairement au Festival de la patate, cet ambitieux projet ne figurait pas dans votre programme. Mais cela, ce n'est pas le problème. Cela arrive à de nombreux responsables politiques d'avoir soudainement des idées nouvelles, voyant ce qui se fait ailleurs.

Alors votre course aux labels et aux multiples candidatures a le mauvais goût de dévaloriser ce prestigieux label de Capitale européenne de la culture.

Les autres villes et territoires français dans la course ont une bonne longueur d'avance sur nous. Et si nous venons en effet de recruter des renforts, trois personnes pour monter un très gros dossier comme celui qui nous attend, en 18 mois, cela nous paraît un petit peu court si on veut éviter une candidature de témoignages qui occupe autre chose que l'espace médiatique.

Alors, nous posons quelques questions. Vous avez répondu à pas mal des questions qu'on avait. Donc, je vais vous les épargner. Pour autant, j'ai encore quelques questions sur cette candidature.

Qu'est-ce qu'Amiens va apporter à l'Europe ? Si c'est valoriser les pages les plus visitées du site de l'office de tourisme à l'occasion des 200 ans de la naissance de notre illustre amiéno-nantais Jules Verne, c'est un peu court.

Mais vous dites que les habitants seront incontournables dans l'élaboration du dossier, mais il me semble que cela fait déjà partie des critères de sélection des candidatures.

Alors, si on a bien compris que le portage du budget sera, pour le moment, celui de la ville, nous ne doutons pas que vous allez chercher des mécènes. Alors si on peut éviter Amazon, c'est encore mieux.

Pour décrocher cette candidature, il conviendra de mobiliser les réseaux, notamment européens. Cela tombe bien, on n'en manque pas : Madame la Maire était députée européenne, donc on aura besoin de ses réseaux.

Quels seront les engagements des grands partenaires, tel le conseil régional des Hauts-de-France dont Madame la Maire est également la première vice-présidente ? Parce que pour l'instant, l'argent de la région est surtout parti à Lille pour soutenir lourdement l'Institut de la photographie ou encore le festival Séries Mania. Alors est-ce que Xavier BETRAND, votre chef de file, vous soutient dans cette aventure ? Soutient-il Lens-Liévin qui est également candidat ?

Est-ce que ce label est une sorte de compensation au déclassement de notre territoire ayant perdu le statut de capitale régionale ? Nous espérons que non.

Et cet énième label ne doit pas se réduire à un facteur d'attractivité.

Qu'est-ce qu'Amiens Capitale européenne de la culture va laisser après 2028 ? Cela a été dit par Monsieur SAVREUX, et en effet c'est pour nous ce qu'il y a de plus important parce que si nous croyons vraiment en nos chances, la candidature doit être pensée pour après l'événement. Par exemple, le devenir de la Halle Freyssinet. Ah ! bah non, c'est le groupe immobilier Duval qui va s'occuper de lui trouver un avenir.

Parce que réinvestir les friches, investir les lieux abandonnés, c'était cela aussi Lille 2004. Ce n'était pas une simple programmation culturelle. C'était une grande fête populaire toute l'année avec des bals, des concerts, de la musique actuelle, de l'art contemporain, des sculptures dans l'espace public et j'en passe.

Alors pour Amiens, vous évoquez les richesses culturelles et patrimoniales. Nous, nous souhaitons mettre le paquet sur la culture picarde, notre langue picarde, sur notre culture ouvrière et agricole. Et quand vous évoquez l'architecture du musée, n'oublions pas la place de l'architecture contemporaine et moderne avec notamment le patrimoine légué par l'illustre Auguste PERRET. Et quand vous évoquez nos paysages très verts, valorisons et défendons dès maintenant notre environnement. Mobilisons non seulement les acteurs culturels, les habitants, mais également le monde éducatif, les architectes, les urbanistes, les paysagistes, en fait toutes celles et tous ceux qui façonnent ce qui fait de nous les Amiénois et dont nous devons être fiers.

Alors, nous veillerons à ce que cette candidature au label de Capitale européenne de la culture soit mise réellement au service de l'intérêt général. Aussi je réitère ma proposition, que j'ai faite à Madame la Maire cette semaine, que les groupes d'opposition soient également parties prenantes de cette réflexion collective qui s'annonce afin de soutenir ce projet ambitieux. Nous soutenons cette candidature et espérons pouvoir y prendre part très activement. Nous voterons pour.

MME FOURE : Madame... C'est Madame... Madame DESBUREAUX qui souhaite...

MME DELATTRE : Non, DELATTRE.

MME FOURE : Non. Madame DELATTRE. Pardon. Excusez-moi. Je... c'est... vous êtes assez loin de moi par rapport à d'habitude et du coup j'ai un peu de difficulté. Madame DELATTRE, allez-y.

MME DELATTRE : Nous soutenons évidemment cette candidature. Elle assurera à la ville un rayonnement européen et permettra le développement culturel parce que c'est bien là tout l'enjeu de ce genre de label. De cette candidature et de ce label, si nous l'obtenons, la ville devra en garder une trace significative, autre que des panneaux à son entrée.

Les habitants et habitantes devront être pleinement impliqués dans ce projet pour une culture accessible à toutes et à tous. La période nous paraît propice à ce genre d'initiative, surtout après le grand vide culturel qu'ont laissé les périodes du confinement.

C'est bien la ville qui candidate à ce label. Ce dernier s'étendra bien au-delà des limites de l'agglomération. Pourtant la compétence est métropolitaine. Ainsi, est-il prévu un engagement financier de la métropole ? Un fonds de concours peut-être ?

MME FOURE : Monsieur DESCHAMPS.

M. DESCHAMPS : Oui, merci.

Alors, c'est un sujet sur lequel il devrait y avoir un consensus pour les raisons que je vais développer un petit peu plus tard, mais encore une fois nous avons eu le droit à une diatribe doctrinaire de l'autre opposition. C'est fâcheux, c'est dommage, mais c'est ainsi.

Nous avons, Amiens au Cœur, hésité sur ce vote et je vais tenter de vous expliquer pourquoi.

Amiens for Youth n'a clairement pas été un franc succès. Certes, Covid a éclipsé des actions qui auraient dû avoir lieu et lui donner peut-être une meilleure aura, mais le compte n'y a pas été. Cependant, voyons le verre à moitié plein et gageons qu'Amiens for Youth pourrait servir de galop d'essai pour Amiens Capitale européenne de la culture.

Notre hésitation, lors de nos travaux préparatoires, a aussi existé, car les services n'ont pas été formidablement mobilisés sur Amiens for Youth. Des tensions internes ont existé pendant de nombreux mois entre certains services centraux et certains services délocalisés dans les quartiers. Pour nous rassurer, nous savons que pour ce projet, Amiens Capitale européenne de la culture, les services font part d'un vif enthousiasme. C'est un bon signe. C'est un bon indicateur.

Notre hésitation est aussi venue en prenant en compte l'aspect budgétaire nécessairement. Les différents points financiers, que nous abordons à la ville comme à la métropole, démontrent à chaque fois des contraintes budgétaires fortes auxquelles nous sommes confrontés.

Cela dit, quand un projet est bon pour ses habitants et pour notre territoire, même en période de disette, nous pensons qu'il faut y aller. Cette candidature peut et doit donner une nouvelle impulsion et une nouvelle ambition à notre ville. L'offre culturelle de la métropole est bonne. Elle est d'ailleurs dimensionnée pour une ville d'une taille de 250 000 habitants, au-delà donc de notre population actuelle.

Il faut, à notre sens, comme l'a dit Pierre SAVREUX, entraîner la population derrière ce projet. Nous sommes dans une sobriété forcée. Il faudra être innovant pour nous démarquer de nos concurrents. Il ne faudra pas faire de projet somptuaire et d'ailleurs nous n'en aurions pas les moyens.

Les élus d'Amiens au Cœur sont persuadés que la culture est un vecteur de développement, développement économique, mais aussi développement intellectuel et humain. Il participe au

bien-vivre ensemble. 2028 sera d'ailleurs le bicentenaire de la naissance de Jules VERNE. N'ayons pas peur, comme a su le faire Nantes, de nous servir de lui, entre autres, pour gagner ce beau défi. C'est un beau projet et nous le voterons avec plaisir et enthousiasme.

MME FOURE : D'autres interventions ? Alors moi, je voudrais vous dire quelques mots.

Madame THÉROUIN, j'ai écouté avec attention ce que vous avez dit et je l'ai entendu comme si vous aviez du dépit de ne pas avoir vous-même lancé ce projet du temps où vous étiez dans la majorité. C'est vraiment comme cela que je l'ai reçu parce que... enfin comment peut... enfin comment puis-je imaginer que vous n'êtes pas à fond favorable à ce qu'Amiens soit Capitale européenne de la culture ? C'est ce que vous avez dit à la fin, mais la conclusion était bien loin des propos préliminaires. Donc voilà ce que je voulais vous dire. Voilà comment j'ai ressenti la chose.

Amiens Métropole, bien sûr, va participer. Je l'ai dit tout à l'heure. Je l'ai dit ! C'est évident ! C'est Amiens qui porte le dossier parce que ce sont toujours les villes qui portent le dossier et c'est moi-même personnellement, en tant que maire, qui m'implique sur ce dossier, avec l'ensemble de mes élus bien entendu. Mais voilà. C'est le maire d'Amiens qui porte ce projet parce que cela paraît vraiment un projet qui est le projet de tous les Amiénois et c'est vraiment dans ce sens-là que nous candidapons. Mais cela ne se fait évidemment qu'en lien étroit avec la métropole et avec l'ensemble des élus de la métropole, j'espère, et avec l'ensemble des habitants d'Amiens Métropole aussi parce qu'il y aura forcément des relais dans les communes d'Amiens Métropole.

Ensuite, je voulais vous dire que nous, nous ne comparons pas à Lille, ni à Marseille. Nous ne sommes pas Lille. Nous ne sommes pas Marseille. Et 2028, je suis sûre que ce ne sera pas 2004 et que ce ne sera pas 2013. En 2004 et en 2013, il y a eu énormément d'argent qui a été investi. Je crois que Pierre avait donné les montants, mais c'était une centaine de millions d'euros, je crois ? 90 millions d'euros qui avaient été investis. Voilà. Mais c'était une autre époque. Et quelle que soit la ville qui sera retenue en 2028 pour être Capitale européenne de la culture, je suis bien persuadée que ce ne sera pas des sommes aussi conséquentes qui seront englouties dans le projet Capitale européenne de la culture. Nous sommes dans une autre époque et une époque où les habitants vont davantage participer et où les moyens financiers ne seront pas de même nature.

Mais quoi qu'il en soit, ce sera encore bien plus porteur parce que lorsque tous les habitants participent à l'élaboration d'un tel projet, eh bien, cela rejaillit non seulement sur l'année en cours, mais sur les années à venir. Et moi, j'imagine bien... J'ai le souvenir, il y a déjà très longtemps, d'une exposition PICASSO qui avait réussi, les plus âgés d'entre nous s'en souviennent, qui avait eu un succès, mais absolument phénoménal, en particulier dans les écoles maternelles d'Amiens. Les écoles avaient fait des concours de dessin. Certains dessins avaient été retenus d'ailleurs pour agrémenter les autobus de la ville, c'est vous dire !

Eh bien, c'est ce genre d'émulation, c'est ce genre de foisonnement auquel nous nous attendons dans le cadre d'Amiens Capitale européenne de la culture. Donc, des éléments, enfin des moments où tout le monde participera quel que soit l'âge, quel que soit le quartier, quelle que soit l'origine et j'en passe.

Alors, Monsieur DESCHAMPS, vous avez parlé d'Amiens for Youth en disant que cela n'avait pas eu le rayonnement espéré. Moi, je vous trouve un peu sévère, et d'ailleurs je pense que le travail qui est réalisé par la commission, je ne sais plus comment elle s'appelle, commission de

suivi, commission d'évaluation, va le démontrer, mais il y a eu énormément de choses qui ont été faites.

Sauf que ces choses ont été faites, c'est vrai, dans la discrétion. Et tout ce qui n'a pas été fait dans le cadre de Capitale européenne de la jeunesse, c'est les grands... les grands... les grands-messes parce que, là, évidemment, il n'est pas question de réunir des milliers de jeunes pour faire la semaine de... la game's week, j'allais le dire en français, mais donc, cela, cela a été abandonné effectivement parce que les contraintes sanitaires ne le permettaient pas. Mais en revanche, ce qui s'est fait, c'est les coffee break. Ce qui s'est fait, c'est toutes les actions en direction des jeunes qui étaient dans le besoin, et toutes ces actions-là elles vont se poursuivre.

Donc, je pense que cette expérience d'Amiens Capitale européenne de la jeunesse, elle nous sert parce qu'on a bien sûr... comment... nourri des liens avec d'autres Européens, mais elle nous sert aussi d'expérience et je pense que les jeunes qui se sont impliqués ou ceux qui sont allés voir le... qui sont allés dans le site boulevard Carnot, je crois, eh bien, n'ont pas oublié l'intérêt qu'il y avait à être Capitale européenne de la jeunesse. Je voulais juste rétablir cela.

En tout cas, je me réjouis que nous allions vers un vote unanime, me semble-t-il. Alors ce que je vais vous proposer, c'est que nous votions justement pour, cette fois, pour marquer notre unanimité.

ADOpte A L'UNANIMITE

MME FOURE : C'est à l'unanimité. Je vous remercie. Et je pense que c'est aussi de bon augure pour que ce projet se poursuive dans les meilleures conditions possibles.

13 - ACTION D'ANIMATION ET DE PROMOTION. ASSOCIATION LES 800 ANS DE NOTRE DAME D'AMIENS. SUBVENTION. ANNEE 2021.

MME FOURE : Après la réussite du lancement des 800 ans de la cathédrale en décembre 2019, et suite au report du projet prévu en décembre 2020 du fait de la crise sanitaire, l'association « Les 800 ans de Notre Dame d'Amiens » propose un nouveau projet de clôture des 800 ans, qui débute le jour du solstice d'été, c'est-à-dire aujourd'hui, intitulé « Les Lumières de la Cathédrale ». À cette occasion, plusieurs concerts sont organisés jusqu'au 27 juin 2021. Le coût global du projet est estimé à 207 240 €. Et suite à la sollicitation de l'association, je vous propose d'apporter le soutien de la ville d'Amiens à cette manifestation à hauteur de 20 000 €.

Y a-t-il des observations ? Il n'y en a pas.

ADOpte A L'UNANIMITE

14 - ACTION D'ANIMATION ET DE PROMOTION. ASSOCIATION LE TCHOT SOUPER. SUBVENTION. ANNEE 2021.

MME FOURE : L'association « Le Tchot souper » organise, en langues picarde et française, des événements, des repas, des spectacles autour de notre patrimoine culturel, et l'un d'entre vous en parlait il y a quelques instants et on est tout à fait aussi dans le cadre de Capitale européenne de la culture ici.

Au cours de l'année 2021, de nombreux « tchots soupers » ou repas spectacles sont prévus et demeurent d'actualité malgré la crise sanitaire.

Aussi, je vous propose d'attribuer à cette association une subvention de 1 000 €.

Elle promeut vraiment la langue picarde et c'est compréhensible, y compris par ceux qui ne comprennent pas le Picard puisque Françoise DESMARET, qui était directrice d'école, est très pédagogue et elle traduit en Français ce que les non-Picards ne comprennent pas.

Y a-t-il des observations ? Il n'y en a pas.

ADOpte A L'UNANIMITE

**15 - URBANISME. INSTRUCTION DES AUTORISATIONS ET ACTES RELATIFS A L'OCCUPATION DES SOLS.
CONVENTION AVEC AMIENS METROPOLE.**

MME FOURE : La loi pour l'accès au logement et un urbanisme rénové du 26 mars 2014 a mis fin à la mise à disposition des services de l'État pour instruire les autorisations de construire à compter du 1^{er} juillet 2015, pour toutes les communes disposant d'un document d'urbanisme.

Par délibération du 21 mai 2015, la ville d'Amiens a ainsi approuvé la création d'un service commun et autorisé la signature d'une convention à intervenir avec Amiens Métropole dont le terme était fixé au 30 juin 2021.

En conseil du 29 avril 2021, Amiens Métropole a approuvé les nouvelles conventions types à intervenir pour une nouvelle durée de 6 ans, soit jusqu'au 30 juin 2027.

Il vous est donc proposé ici d'approuver la convention spécifique à Amiens, considérant que les prestations fournies par le service commun sont plus complexes que celles des autres communes de la métropole, et de m'autoriser à la signer. Il s'agit en fait d'une forme de mutualisation.

Y a-t-il des observations ? Il n'y en a pas.

ADOpte A L'UNANIMITE

**33 - TERRAIN DE CAMPING DU PARC DES CYGNES. BAIL EMPHYTEOTIQUE ADMINISTRATIF CONCLU
AVEC LA SPL VALLEE IDEALE DEVELOPPEMENT. AVENANT N°3.**

MME FOURE : Avant de passer au point 16, je voudrais qu'on passe au point 33 et je passe la parole à Paul-Éric DÉCLE pour traiter le point 33.

M. DECLE : Oui. Merci, Madame le Maire.

Mes chers collègues, il s'agit, si vous l'acceptez, de faire un avenant au bail emphytéotique qui lie la ville d'Amiens, la métropole et la SPL Vallée Idéale au camping du Parc des Cygnes.

Cet avenant fait suite à un dossier que je vous ai présenté le mois dernier sur une candidature de la métropole à un appel à projets du conseil départemental dans lequel on espère que le conseil départemental nous accompagnera en partie sur les travaux qui concernent le camping du Parc des Cygnes.

Et donc, il faut faire un avenant disant que c'est la métropole qui va assumer ces travaux, puisque le bail emphytéotique dit que c'est à la SPL de les assumer normalement parce que la SPL est gestionnaire. Voilà.

MME FOURE : Y a-t-il des observations ?

ADOpte A L'UNANIMITE

MME FOURE : Avant de passer au point 16, comme cela fait deux heures que nous sommes en séance, je propose qu'on ventile la salle, donc qu'on ouvre les fenêtres. Donc, ceux qui sont près des fenêtres, s'ils veulent bien les ouvrir. Peut-être aussi, Nedjma, tu peux ouvrir la porte. Et après, si cela fait un peu trop d'air ou si vous avez... ou si par extraordinaire vous avez froid, on refermera. On essaie d'être exemplaires. Cela fait du bien. J'adore ! J'adore ! Est-ce que vous croyez qu'on peut continuer même si on laisse les fenêtres un peu ouvertes ? Oui ? On poursuit. Alors, je passe la parole à Annie VERRIER pour le point 16.

16 - ZAC INTERCAMPUS ET RENANCOURT. DENOMINATION DE VOIES.

MME VERRIER : Merci, Madame le Maire. Les aménagements des ZAC... Je sens que cela vous passionne, mais néanmoins je vais continuer.

MME FOURE : Stoïque.

MME VERRIER : Les aménagements des ZAC Intercampus et Renancourt se poursuivent. Il est nécessaire de baptiser les nouvelles voies desservant les futurs îlots constructibles. Je vous demande d'approuver les dénominations reprises sur les plans annexés que je vous liste :

Sur la ZAC Renancourt sont proposées les rues :

- Micheline Ostermeyer / Maurice Domon / Louise Lefrançois Pillion / Edith Piaf

Sur la ZAC Intercampus sont proposées les dénominations :

- Du Guède / Jean-Baptiste Trannoy / Suzanne Noël / Allée des Églantiers / Rue des Herbiers / Allée Lucie Kofler / Rue Thérèse Papillon.

MME FOURE : Si vous permettez, je vais vous donner quelques explications sur ces noms parce que je pense que c'est important. Donc, évidemment sur tous les noms propres. Je ne vais pas vous expliquer ce qu'est l'allée des Églantiers ou la rue des Herbiers, rassurez-vous.

Donc Michèle OSTERMEYER était une spécialiste de poids et de disque. Elle a été médaillée d'Or aux Jeux Olympiques de 1948. Elle était née à quelques pas d'ici, à Rang-du Fliers, dans le Pas-de-Calais.

Lucie KOFLER, née en 1910, était botaniste.

Maurice DOMON, est-il besoin de le présenter, né en 1903, a été le fondateur de la compagnie Chés Cabotans d'Amiens.

Thérèse PAPIILLON, née en 1886, a été la fondatrice et la directrice de ce que l'on appelait à l'époque le préventorium de l'abbaye de Valloire, aujourd'hui la maison d'enfants de Valloire, dont beaucoup se souviennent encore aujourd'hui.

Louise LEFRANÇOIS PILLION, née en 1871 et morte en 1959, était historienne de l'art, spécialiste de la sculpture médiévale et membre de l'académie d'Amiens et Amiénoise.

Suzanne NOËL, née en 1878, était docteur en médecine, ce qui était quand même extrêmement rare à l'époque, spécialisée en chirurgie esthétique, et encore aujourd'hui les spécialistes de chirurgie esthétique s'inspirent de ce qu'elle a pu réaliser parce qu'inutile de vous expliquer qu'à l'issue de la Première Guerre Mondiale, elle a eu à faire.

Jean-Baptiste TRANNOY enfin, né à Amiens en 1772, était botaniste, médecin et hygiéniste. Il a été à l'origine de... enfin il était l'un de ceux qui promouvaient l'hygiène corporelle pour éviter les maladies.

Voilà pour votre gouverne sur... j'espère que je n'ai oublié personne, donc sur les différentes personnes à qui nous proposons de donner le nom d'une rue ou d'une allée.

Y a-t-il des observations ? Oui. Madame...

MME DESBUREAUX : DESBUREAUX.

MME FOURE : DESBUREAUX. Excusez-moi.

MME DESBUREAUX : Nous ne pouvons qu'approuver ces décisions de dénomination des nouvelles voies, car elles vont dans le bon sens de la féminisation des noms de rue. Nous espérons que d'autres trouveront leur place, comme les résistantes Madeleine RIFFAUD, née dans la Somme, poétesse, journaliste et correspondante de guerre ; Gisèle DUJARDIN, née à Abbeville, sténodactylo, militante communiste ; Madeleine MICHELIS, professeure agrégée de lettres classiques ayant enseigné au lycée d'État de jeunes filles d'Amiens qui porte aujourd'hui son nom ; Martha DESRUMAUX, une figure très importante pour le mouvement ouvrier, militante de la CGT et du PCF ; ou encore Julia LAMPS, enseignante, Chevalier de la Légion d'Honneur, figure importante pour l'histoire d'Amiens et militante féministe au sein de l'Union des femmes française.

De plus, il serait sans doute judicieux d'impliquer les habitants et habitantes dans le choix de ces nouvelles dénominations. Cela pourrait déclencher une réelle énergie citoyenne au sein des quartiers. Rappelons-nous de l'enthousiasme des élèves et des habitants et habitantes du quartier d'Étovie lorsqu'il a fallu trouver un nom pour le collège qui en était alors dépourvu.

MME FOURE : Merci. Il y avait Madame THÉROUIN, je crois, qui avait demandé la parole avant, non ? C'est Monsieur BARA. Pardon, j'avais cru que...

M. BARA : Excusez-moi, je suis au fond de la classe. Alors, on ne me voit pas.

Madame la maire, chers collègues, en préparant ce conseil, la question d'un chanteur populaire me revient en tête à quelques mots près : « Où sont les rues de femme à Amiens ? ».

Sur les ZAC Intercampus et Renancourt, on obtient 11 nouvelles nominations d'allées et de rues. Je constate 6 noms de femme, 3 noms de plante et 2 noms d'homme. Je rappelle juste que notre ville accuse un retard fort dans les nominations de nos rues au féminin. Elles, les artistes, les militantes, les scientifiques, les chercheuses en médecine, les avocates, les ouvrières, les romancières ont une place dans seulement 4 % de nos rues. Elles ne peuvent être remplacées par des noms de fleurs.

En 2013, le conseil municipal de Rouen s'est fixé l'objectif de baptiser 95 % des nouvelles voiries de nom d'une femme. Ne soyons pas frileux quand il s'agit de parité. La création de

nouvelles voies dans les ZAC offre la possibilité de rattraper notre retard. Donnons davantage de noms de rues à des femmes. Faisons-les véritablement entrer dans notre espace public.

Je rajouterai que ce n'est pas simplement un objectif pour tendre vers la parité, mais qu'on se souvienne d'elles, qu'elles nous inspirent et qu'elles abreuvent notre imaginaire.

MME FOURE : Merci. Vous notez que dans les noms qui vous sont proposés, il y a de nombreux noms de femme et que j'imagine que vous ne connaissiez pas toutes ces femmes. En tout cas, moi, je ne les connaissais pas toutes. Je le reconnais. Et donc, je pense que cela va dans le bon sens et il s'agit de montrer des femmes qui ont, enfin qui peuvent être exemplaires à un titre ou à un autre. Et pour autant, il ne s'agit pas pour nous d'être dogmatiques et de dire : on va donner uniquement des noms de femme maintenant à toutes les rues de notre ville. Mais pour autant, on a eu, on a recherché la possibilité de mettre en valeur des femmes qui sont... qui étaient trop souvent laissées dans l'oubli. Voilà ce que je voulais vous dire.

Donc, on va passer au vote sur cette délibération.

ADOPTE A L'UNANIMITE

17 - REHABILITATION DE LA DECHETERIE SUD. EXTENSION. CESSIION DE PARCELLES.

MME VERRIER : Dans le cadre de la modernisation des installations de collecte, tri et traitement des déchets ménagers, la déchèterie Sud, qui est implantée sur des parcelles propriétés de la ville d'Amiens situées route de Saint-Fuscien, a fait l'objet d'un projet de réhabilitation et d'agrandissement des équipements existants.

Amiens Métropole ayant compétence en matière de gestion des déchets, il convient de lui céder le terrain d'assiette du projet pour une surface totale d'environ 14 843 m².

Je vous propose donc de céder à Amiens Métropole ce tènement foncier propriété de la ville d'Amiens moyennant le prix de 173 700 € correspondant à la valeur estimée par les services fiscaux, avec une décote de 10 % justifiée par l'intérêt général du projet.

MME FOURE : Y a-t-il des observations ? Il n'y en a pas. Alors on vote.

ADOPTE A L'UNANIMITE

18 -RUE ZAMENHOF. PROJET HOTEL DE POLICE. AUTORISATION DE DEPOT DE PERMIS DE CONSTRUIRE.

MME VERRIER : Lors de l'instruction du permis de construire relatif à l'implantation du nouvel hôtel de police rue Zamenhof à Amiens, il est apparu que des aménagements (à savoir le parking) étaient prévus sur un délaissé de voirie d'environ 127 m² situé au nord du projet et appartenant à la ville.

Par suite, une cession de cette emprise interviendra au profit de l'État – ministère de l'Intérieur. Cette opération fera l'objet d'une prochaine délibération.

Dans l'attente, afin de ne pas retarder le projet, il conviendrait d'autoriser dès à présent l'État à déposer toutes demandes d'autorisations administratives de construire sur l'emprise concernée.

MME FOURE : Y a-t-il des observations ? S'il n'y en a pas, qui est contre ? Qui s'abstient ?

ADOPTE A L'UNANIMITE

19 - RUE D'ABBEVILLE. SECURISATION DU POINT ECOLE JULES VERNE. FONDS DE CONCOURS. CONVENTION.

MME VERRIER : En raison de sa dangerosité, Amiens Métropole prévoit la sécurisation du point école Jules Verne situé sur la rue d'Abbeville, considéré comme très dangereux.

Conformément à l'aménagement type validé en 2018, le projet se compose d'un plateau surélevé en enrobé jaune et de la mise en place du mobilier et des matériaux correspondants. Compte tenu de la présence d'une voie bus, un ilot supplémentaire serait créé pour que la traversée piétonne puisse se faire en trois temps.

Enfin, pour éviter des manœuvres sur le passage piéton, des places de stationnement seraient supprimées.

Estimé à 300 000 € TTC, ce projet nécessite une participation de la ville d'Amiens via la signature d'une convention de fonds de concours pour un montant de 75 000 €.

Les travaux pourraient démarrer cet été afin de diminuer les perturbations en période de rentrée scolaire. Néanmoins, des perturbations sur le trafic seront à prévoir jusqu'au mois d'octobre.

Je vous propose ainsi d'approuver ces aménagements ainsi que la convention à intervenir, et d'autoriser Madame le Maire à la signer.

MME FOURE : Et j'imagine qu'on aura une délibération comparable la semaine prochaine au conseil d'agglo. Des observations ? Oui, Madame DELATTRE.

MME DELATTRE : Bien entendu, comme vous le savez, le groupe communiste vote contre les fonds de concours. Ma collègue Zoé DESBUREAUX s'est absentée pour aller aux toilettes.

MME FOURE : Oui, oui. Alors, Madame DESBUREAUX va pouvoir compléter les propos de Madame DELATTRE.

MME DESBUREAUX : Non. C'était juste pour dire cela, comme elle n'était pas là.

MME FOURE : D'accord. Très bien. Très bien. Pas d'autres interventions ? Alors, on passe au vote.

ADOPTE

Observations :

Mmes DESBUREAUX et DELATTRE ont voté contre.

MME FOURE : La délibération est adoptée. Je vous en remercie parce que c'est très attendu par les habitants et notamment par les parents. Oui.

20 - MAISON DE L'ARCHITECTURE. SUBVENTION. ANNEE 2021. CONVENTION.

MME VERRIER : Créée en 2001 à l'initiative de l'Ordre des Architectes de Picardie, la Maison de l'Architecture organise des événements (expositions, concerts, conférences, voyages, etc.) présentés dans notre ville et sur le territoire des Hauts de France, et qui visent à sensibiliser un large public au travers de la diffusion et de la promotion d'une culture architecturale urbaine et paysagère, tant régionale que locale.

Je vous propose de continuer à encourager ces initiatives et d'accorder à la Maison de l'Architecture une subvention de 5 000 € pour l'année 2021 au titre des actions prévues et listées dans l'annexe à la convention que je vous demande de bien vouloir approuver, et d'en autoriser la signature par Madame le Maire.

MME FOURE : Pas d'observation(s) ? Monsieur PARDAT.

M. PRADAT : Oui. C'est une observation juste pour vous indiquer qu'il y a, à la Maison de l'Architecture, en ce moment, on en avait parlé un peu en commission et donc je voulais aussi vous inviter à aller voir cette exposition assez extraordinaire de maquettes réalisées par des étudiants sur la thématique de la réappropriation de la reconversion des friches du patrimoine d'Amiens Métropole. Et on y voit des sites qu'on ne connaît des fois pas, comme les usines Cosserat de Saleux, au-delà des usines Cosserat d'Amiens qu'on connaît, et de nombreux sites comme les friches ferroviaires de Longueau et c'est très inspirant.

Et j'en profite pour dire un mot sur la candidature d'Amiens Capitale de la culture, parce que je ne voulais pas reprendre la parole après vous, Madame le Maire. Mais pour exprimer ici ce qui fait en fait aussi le grand succès qu'il y a eu à Lille et à Marseille et au contraire prenons-en enseignement, c'est que ce qu'il en est resté, c'est le génie des lieux. Ce qu'il en est resté au-delà des souvenirs et des actions extraordinaires qu'il y a eu, c'est par exemple, à Lille, les Maisons Folies ont été l'occasion de redynamiser les quartiers en difficulté. Ce qu'il en est resté à Marseille, c'est la Belle de Mai qui a été renforcée avec son théâtre. Le génie des lieux, c'est important. Et donc s'il doit y avoir un projet qui doit être porté à l'occasion de cette candidature, c'est de réinterroger qui nous sommes et notre patrimoine. Notre patrimoine, il est aussi industriel, il est aussi, comme le disait Émilie THÉROUIN, sur l'architecture de PERRET. Il est sur la Halle Freyssinet. Et la culture doit rencontrer le génie des lieux parce que sinon il n'en reste rien ou alors beaucoup moins de choses.

Amiens... Donc la Halle Freyssinet, moi, j'étais pour que le Festival de la BD soit relocalisé durablement et s'enracine et que la BD s'enracine dans cette halle. Ce n'est pas le projet qui a été porté par les promoteurs qui ont été retenus dans l'équipe sur le projet Vallée Idéale, mais en tout cas c'était un des projets sur lequel, dans une équipe dans laquelle, moi, je figurais, en tout cas à laquelle j'ai participé. Voilà.

Et puis Amiens, c'est aussi ses jardins et il faudra aussi se poser ces questions d'aller au-delà de la visite touristique d'œuvres qui nous est proposée aujourd'hui, mais de se réapproprier vraiment un projet pour les Hortillonnages qui était un site de production vivrière et que c'est notre culture. Et aujourd'hui, les Hortillonnages continuent à s'enfricher parce qu'il n'y a pas de modèle de production aujourd'hui qui permet de continuer cela.

Voilà, c'était juste cette petite remarque pour apporter mon grain à moudre à notre discussion.

MME FOURE : Pas de problème et merci. Cela veut dire que chacune et chacun d'entre nous a bien sa pierre à mettre à l'édifice du projet Capitale européenne de la culture. S'il était besoin de convaincre tout le monde, eh bien, vous y auriez participé et je vous en remercie.

Pas d'autres observations, alors on passe au vote. Madame THÉROUIN.

MME THEROUIN : Oui, juste pour rappeler que je ne prendrai pas part au vote.

MME FOURE : C'est bien noté. Donc on va faire voter tout le monde, sauf Madame THÉROUIN.

ADOPTE A L'UNANIMITE

Observations :

Mme THÉROUIN n'a pas pris part au vote.

21 - ESPACE CITOYENNETE. SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS. ANNEE 2021. 2^{EME} REPARTITION.

MME GALLIOT : Je vous propose de procéder à la seconde répartition de subventions 2021 pour les projets d'actions associatifs relevant de la promotion de la citoyenneté et de l'accès au droit.

Il s'agit d'une enveloppe de 6 500 € répartie comme suit :

- 2 000 € au profit du Centre d'Information sur les Droits des Femmes et des familles pour le temps d'échanges autour des violences familiales, sexistes et sexuelles, dans le cadre de la journée de lutte contre les violences faites aux femmes du 25 novembre 2021 ;
- 1 500 € au profit de la Briqueterie pour le projet « Fenêtre sur clown » qui a pour objectif de sensibiliser aux différentes formes de discriminations et de violences faites aux femmes, par le biais du geste artistique ;
- 3 000 € au profit de l'association A p'art faire pour le projet "Visages d'ici fait sa rentrée" ayant pour objectif de valoriser la jeunesse des différents quartiers d'Amiens au travers de portraits d'habitants, exposés à travers la ville.

MME FOURE : Merci. Des observations ? S'il n'y en a pas, on passe au vote.

ADOPTE A L'UNANIMITE

22 - MARCHE D'ÉTOUVIE FRANC. RELOCALISATION.

MME LAVALLARD : Les travaux de l'avenue et de la place de Bourgogne impactent fortement l'activité du marché d'Étouvie qui se tient le deuxième mercredi de chaque mois à cet endroit. Afin de limiter les désagréments, je vous propose la relocalisation définitive de ce marché sur la place de l'Amitié entre les peuples. C'est la place qui se trouve entre l'église, la mosquée et la salle des provinces.

MME FOURE : Pas d'observation(s) ? Si. Allez-y, Madame DELATTRE.

MME DELATTRE : La grande majorité des habitants est opposée à son déplacement place de l'Amitié entre les peuples qui est trop excentrée. Ils souhaitaient un emplacement plus central partant de la rue du Périgord, ensuite avenue de Picardie (voie piétonne) et se terminant place

des Provinces Françaises où a lieu le marché du samedi matin et qui bénéficie d'un branchement électrique.

Ayant eu connaissance de ce projet, quatre associations du quartier ont demandé un rendez-vous à l'adjoint de quartier avec notamment cette question. Rendez-vous qui, à notre connaissance, n'a pas été accepté.

Quelle concertation citoyenne pour ce marché et celui de l'esplanade Branly ?

MME FOURE : Clément STENGEL, directement mis en cause.

M. STENGEL : Oui. Merci, Madame le Maire, mes chers collègues. Effectivement parce que pour répondre à la question, il m'a semblé que pour une concertation, elle mériterait d'être effectivement plus large, puisqu'elle ne concernait pas uniquement que les associations, mais également les habitants et l'ensemble des commerçants également sédentaires concernés sur le périmètre de ce marché.

Il en est ressorti, nous avons pu en échanger avec Nathalie LAVALLARD et c'est la réponse qui a été apportée sur le terrain au quotidien, qu'en effet moi-même le premier, j'aurais préféré, puisque je suis client de ce marché, pouvoir l'exercer sur l'avenue de Picardie qui est bien agréable et piétonne. Néanmoins, pour des raisons d'emplacement du mobilier urbain et également des raisons de sécurité, puisqu'il ne vous aura pas échappé que l'avenue de Picardie c'est à la fois une voie piétonne, mais c'est également une voie échelle pour l'accès aux secours sur 4 mètres de large qui ne peut pas être, dans ce cas-là, utilisée pour des étals différents, que cette solution technique ne pouvait être retenue.

Néanmoins, évidemment nous continuons, avec Nathalie LAVALLARD, à étudier par la suite, si un jour d'aventure cette avenue était réaménagée et avec les différents réaménagements urbains qui ont lieu en lien avec la SIP sur l'évolution des bâtiments, il sera effectivement possible de modifier le périmètre du marché. Cela ne pourra pas se faire dans un délai moyen, mais pourra être évident vu à très long terme. En tout cas, cela avait été également abordé avec le comité de quartier Étouvie et l'ensemble des acteurs que nous avons pu rencontrer.

MME FOURE : Merci. Oui, Monsieur DESCHAMPS.

M. DESCHAMPS : Oui, je suis curieux de savoir de quels commerces sédentaires parle Clément STENGEL dans ce coin-là. On a hâte d'entendre les noms des enseignes qui pullulent et qui sont nombreuses.

MME FOURE : Il n'a pas parlé de commerces sédentaires. Alors, je n'ai pas entendu alors.

M. STENGEL : Je parlais des rencontres avec les commerçants, les commerçants qui sont implantés, les commerçants qui sont en fixe, donc...

M. DESCHAMPS : Oui, lesquels ?

M. STENGEL : Nous avons un boulanger. Il y a également un boucher, également un coiffeur. Il y a un boulanger. Il y également... voilà. Donc, qui sont... Bah oui, je parlais avec les habitants du secteur puisque sur l'avenue de Picardie et...

MME FOURE : Attendez ! Attendez ! Attendez ! C'est moi qui donne la parole. Ce n'est pas n'importe quoi. Donc, c'est Clément STENGEL qui a la parole.

M. STENGEL : Voilà. Donc, on a quand même quelques commerçants, un pharmacien également. Ils ont également été concernés, consultés sur la potentialité de l'emplacement du marché et sur ce qu'ils préféreraient, et en effet sur l'avenue de Picardie cela aurait été beaucoup plus près des commerces qui sont implantés. Mais néanmoins, pour les raisons que j'ai expliquées, techniquement ce n'était pas possible.

MME FOURE : Mais de toute façon, c'est une réimplantation, là, liée aux travaux. Et donc Madame LAVALLARD a bien indiqué que c'était une réimplantation définitive parce que le marché n'a pas vocation à revenir à son endroit antérieur. Néanmoins, si par la suite il s'avère qu'il y a un endroit qui est mieux situé pour accueillir un marché, pas de problème pour qu'on le change de nouveau. Parce que je vois bien que la place de l'Amitié entre les peuples, je trouve que symboliquement c'est quand même très beau de faire un marché sur la place de l'Amitié entre les peuples, mais voilà c'est... On est dans la nature du symbole. Donc, mais au-delà de cela, c'est un peu excentré par rapport à une partie des habitants d'Étouvie. Si on peut trouver un lieu plus central par la suite avec les réaménagements qui vont avoir lieu dans tout le quartier, eh bien, on reviendra et on rechangera l'implantation naturellement.

Est-ce qu'on peut passer au vote ?

ADOpte A L'UNANIMITE

Observations :

Mmes BECKER, THÉROUIN, MM. PRADAT, BARA, DÉCAVÉ (pouvoir à M. BARA), VOULMINOT, Mmes DESBUREAUX et DELATTRE, Mme NOUAOUR et M. BAÏS, Mmes BELLINA, VAGNIEZ, MM. DESCHAMPS, MELNISANCOT, METAY se sont abstenus.

23 - MARCHE DE L'ESPLANADE BRANLY. RELOCALISATION.

MME LAVALLARD : Il s'agit là encore d'une relocalisation donc pour le marché de l'esplanade Branly. Tous les vendredis matin se tient ce marché alimentaire. Je vous propose d'en approuver la relocalisation afin de lui donner une meilleure visibilité permise par les nouveaux aménagements urbains et la création du parvis Nicole Fontaine. Vous savez : c'est ce parvis qui est au pied de l'église Saint Honoré. Cela permettra également d'endiguer les problèmes de stationnement liés à son implantation actuelle. Et en fait, il était aussi caché derrière les points d'apport volontaire et derrière les voitures. Je pense que les commerçants gagneront aussi en qualité de vie à cet endroit.

MME FOURE : Y a-t-il des observations ? Oui, Monsieur DESCHAMPS.

M. DESCHAMPS : Oui. Un point, Madame le Maire, sur... J'espère que vous n'allez pas dire que c'est hors sujet parce que cela l'est un petit peu, mais cela concerne quand même puisque ce déménagement de changement de rue, on traverse la rue, il y a quand même un fort problème, qui vous est sûrement remonté, de personnes sans domicile fixe qui sont ici et qui embêtent vraiment les habitants du quartier.

Alors, je ne veux pas stigmatiser évidemment les personnes sans domicile fixe. Elles ne sont pas là par bonheur et par plaisir. Vous l'aurez bien compris. Mais nous entendons beaucoup de riverains, aussi de parents de l'école Faubourg de Beauvais, et aussi de l'enseigne CAFPI à côté, qui a porté plainte, je crois, contre la ville, et qui ont l'impression que cela ne bouge pas, que cela n'avance pas.

Est-ce que, si vous le voulez bien, vous pouvez nous dire ce qu'il en est ?

MME FOURE : Alors, on ne parlera pas sur le fond de ce qui se fait là parce que ce n'est pas le moment. Ce n'est pas dans l'ordre du jour. Je peux simplement vous dire que la relocalisation du marché à cet endroit-là va être de nature à pacifier, comme on essaie de le faire aussi, l'ensemble de ce magnifique espace. On aura l'occasion de revenir sur l'autre sujet qui est un vrai sujet que vous soulevez, même si je vais dire ici tout net : le fait d'envisager d'agir en justice contre la ville, c'est juste absurde, totalement absurde, de la part d'un commerçant qui est en train de s'étendre d'ailleurs parce que, tant mieux pour lui, ses affaires fonctionnent bien.

Donc, on va passer au vote sur la délibération, si vous voulez bien.

ADOpte A L'UNANIMITE

MME FOURE : On reviendra sur le sujet à une première occasion.

24 - DEVELOPPEMENT DE LA PRODUCTION HYDROELECTRIQUE DE LA SOMME. PARTENARIAT AVEC LE DEPARTEMENT DE LA SOMME ET LA COMMUNE DE LONG. CONVENTION.

MME RODINGER : Le fleuve Somme présente un potentiel de développement d'installations hydroélectriques, encouragé par les récentes innovations technologiques, notamment l'évolution des turbines pour les chutes de basse ou moyenne hauteur.

Le potentiel hydroélectrique de 8 sites a été mis en avant par une étude réalisée par la FDE 80 et la SEM Somme Énergies.

Sur ce constat, je vous propose d'approuver la convention de partenariat à intervenir avec le Département de la Somme et la commune de Long, sur la mise en place d'un appel à manifestation d'intérêt pour sélectionner un développeur chargé d'investir, de construire, d'entretenir et d'exploiter les équipements pour lesquels il bénéficiera à terme d'un titre d'occupation du domaine public.

Ce recours à un investisseur privé répond, pour les partenaires, à un double intérêt : augmenter la production d'énergies renouvelables sur son territoire et bénéficier de contreparties via les aménagements réalisés sur le site et les redevances perçues.

MME FOURE : Y a-t-il des observations ? S'il n'y en a pas, je mets au vote.

ADOpte A L'UNANIMITE

25 - AMSOM HABITAT. REHABILITATION DE 67 LOGEMENTS INDIVIDUELS DIFFUS. EMPRUNT AUPRES DE LA CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS. GARANTIE DE LA VILLE D'AMIENS. CONVENTION.

MME RODINGER : Dans le cadre de son Plan Stratégique de Patrimoine, adopté le 18 décembre 2015, AMSOM Habitat a prévu la réhabilitation de 203 logements individuels répartis sur le territoire de la métropole amiénoise. Ces logements, peu ou mal entretenus depuis leur mise en gestion, ont nécessité d'importants travaux de réhabilitation.

Dans ce cadre, AMSOM Habitat a sollicité la garantie de la ville d'Amiens pour le remboursement d'un prêt d'un montant maximum de 2 499 079 € destiné à financer la réhabilitation de 67 logements individuels dans le diffus à Amiens et notamment l'amélioration

de la performance thermique du bâti, le réagencement des pièces tenant compte des standards actuels, la mise aux normes des installations sanitaires et électriques, et pour certains, l'adaptation des logements au vieillissement et/ou au handicap.

Je vous propose donc d'accorder cette garantie d'emprunt en approuvant la convention à intervenir avec l'AMSOM et en autorisant Madame le Maire à la signer.

MME FOURE : Pas d'observation(s) ? Si, pardon. Excusez-moi, Monsieur BARA.

M. BARA : Je vous en prie. La réhabilitation de logements vieillissants est une bonne chose, me dirait un riverain. Elle permet de faire baisser la facture énergétique et de vivre dans un environnement plus sain. Mais attention, la convention de prêt jointe au rapport indique que l'actualisation des loyers peut aller jusqu'à 10 % d'augmentation dans ces logements. Une telle augmentation ne sera pas compensée par la baisse de la facture énergétique, excusez-moi, et sera un poids pour les familles les plus modestes en situation de fragilité budgétaire.

MME FOURE : À ma connaissance, quand il y a des augmentations, d'abord AMSOM les limite énormément. Peut-être Madame CLECH peut-elle dire un mot ?

MME CLECH : Oui. Merci, Madame le Maire. Alors effectivement, c'est 10 % qui sont répartis en 5 % la première année et 5 % la deuxième année et on est loin encore d'atteindre le... comment dire... le plafond du loyer autorisé. On ne pratique le nouveau loyer autorisé que sur les nouveaux locataires entrant, mais pas pour ceux qui sont dedans. Voilà. Et tout cela est très réglementé de toute façon.

MME FOURE : Et en outre, l'APL vient compenser.

MME CLECH : Bien sûr. Voilà. L'APL est recalculée d'autant. Et quand vous dites au niveau des flux, quand on arrive à passer... quand on arrive à passer des logements de la catégorie... allez de la catégorie F à la catégorie B, on diminue de 50 % à peu près les fluides. Donc, cela joue quand même énormément sur la facture énergétique.

MME FOURE : Et c'est surtout dans le diffus que la facture énergétique doit être chère, je pense. Merci, Madame CLECH.

On peut passer au vote maintenant ?

ADOpte A L'UNANIMITE

26 - SIP. PLACE D'Auvergne ET RUE DU POITOU. REHABILITATION DE 86 LOGEMENTS COLLECTIFS. EMPRUNT AUPRES DU CREDIT COOPERATIF. GARANTIE DE LA VILLE D'AMIENS. CONVENTION.

MME RODINGER : Je vous propose de répondre favorablement à la SIP qui sollicite la garantie de la ville pour le remboursement d'un prêt d'un montant de 2 771 300 € auprès du Crédit Coopératif destiné à financer la réhabilitation de 86 logements collectifs situés place d'Auvergne et rue du Poitou, (Bâtiment M).

Les travaux portent sur la réfection complète des parties communes et la modification des accès de l'immeuble (rampe PMR), de la mise en sécurité et de l'amélioration de la performance énergétique. Les travaux se termineraient d'ici mars 2022.

Je vous propose donc d'accorder cette garantie d'emprunt en approuvant la convention à intervenir avec la SIP et en autorisant Madame le Maire à la signer.

MME FOURE : Pas d'observation(s) ? Alors, on passe au vote.

ADOpte A L'UNANIMITE

27 - FERMETURE DE LA CRECHE FAMILIALE LE NUAGE ET SUPPRESSION DES POSTES.

MME BOUCHEZ : Sur le constat de la baisse de la natalité, de l'augmentation de l'offre d'accueil et de la faible demande constatée pour ce type d'accueil, il est proposé la fermeture la crèche familiale Le Nuage avec effet au 1^{er} septembre.

Cette démarche implique notamment la suppression de l'intégralité des postes de la structure dans le tableau des effectifs de la ville d'Amiens.

S'agissant des familles impactées par cette fermeture, je vous précise qu'une solution d'accueil a d'ores et déjà été trouvée pour l'ensemble des enfants.

S'agissant du personnel, les 3 agents titulaires bénéficient d'un accompagnement par la direction des ressources humaines pour un reclassement au sein des services.

Les 10 assistantes maternelles en poste bénéficient également d'un suivi par la DRH et la Direction Enfance Jeunesse avec 4 perspectives :

- La poursuite de l'activité professionnelle en qualité d'assistante maternelle indépendante,
- Le droit à l'allocation de retour à l'emploi par Pôle Emploi,
- La poursuite d'une activité professionnelle au sein d'Amiens Métropole,
- Ou de l'accompagnement à la reconversion professionnelle hors Amiens Métropole, notamment par le biais de formations.

MME FOURE : J'ajoute que nous avons eu plusieurs réunions sur le sujet. Hélène BOUCHEZ a reçu l'ensemble des parents. Elle a reçu aussi l'ensemble du personnel. À mon tour, avec elle, j'ai reçu l'ensemble du personnel. On a pu échanger. Et je peux vous dire qu'à l'instant où je vous parle, donc non seulement tous les parents ont trouvé une solution pour la rentrée de septembre, mais l'ensemble du personnel a également trouvé une solution. Certains... certaines plutôt, puisque ce ne sont que des dames, certaines sont parties en retraite. Mais toutes celles qui n'étaient pas en âge de partir en retraite ont retrouvé un emploi au sein de la ville en tant qu'assistantes maternelles dans les écoles ou en tant que parfois d'ailleurs aussi ATR, je crois bien, et puis également bien sûr dans les crèches. Mais en tout cas, l'ensemble du personnel a retrouvé bien entendu un poste.

Y a-t-il des observations ? Oui. C'est Madame DELATTRE qui me demande la parole.

MME DELATTRE : Merci, Madame le Maire.

Nous voterons contre pour plusieurs raisons.

D'abord, la fermeture d'un service public nous pose problème. Ici, c'est 51 places d'accueil et 18 postes qui ferment définitivement.

Vous nous répondez que le modèle ne convient pas aux familles. Certes. Pourquoi alors ne pas réfléchir à l'adapter plutôt que de le condamner ?

Vous nous répondez qu'il y a de nombreuses places en privé et en associatif, mais ce n'est pas à ces structures de pallier les manques du service public.

Vous nous dites qu'il n'y a pas de liste d'attente et que chaque famille trouve une place en crèche. Or, 523 places en crèche publique, et ce, avant la fermeture de la crèche Le Nuage, pour 1 444 naissances en 2020, cela incite forcément les familles à se diriger vers le privé, même lorsque leur premier choix s'oriente vers le public. Par exemple, nous avons eu le témoignage d'une famille dont l'enfant devait entrer en crèche en mai dernier et qui a dû se reporter vers l'accueil en micro crèche privée, faute de place en public. Une autre famille voulant inscrire leur enfant dans la crèche Fauga en janvier 2022 se voit déjà mise sur liste d'attente. En s'y prenant 8 mois à l'avance, vous imaginez le stress que cela peut engendrer pour les familles.

Nous en concluons donc que les crèches fonctionnent en flux tendu tout le temps alors que les demandes, elles, affluent.

Qu'en est-il du schéma local petite enfance ? Est-il toujours d'actualité ?

Quand aurons-nous une présentation du bilan de sa mise en œuvre, voire sa révision pour mieux correspondre aux besoins actuels des familles ?

La population d'Amiens tend à augmenter, bien que les naissances baissent.

Les nouvelles constructions sur les ZAC Intercampus et Paul Claudel sont à vocation familiale. Or, on remarque que les crèches se situent principalement en centre-ville et aucune ni publique, ni privée, ni associative au Sud-Ouest.

Aussi, la phase 2 de la Citadelle prévoyait la mise en place d'une crèche pour les enfants des étudiants et des étudiantes. Nous regrettons que ce projet ait été abandonné.

Être parent ne devrait pas être un obstacle à la poursuite des études, à la recherche d'un emploi ou à la reprise du travail. Et la ville pourrait s'engager à augmenter significativement le nombre de places en crèche publique.

Merci.

MME FOURE : Monsieur VOULMINOT.

M. VOULMINOT : Oui, pour compléter enfin ce que disait Hélène, les parents préfèrent les crèches collectives et familiales pour favoriser la socialisation de leurs enfants. Une crèche, c'est une équipe constituée de personnels qualifiés qui développent des projets d'éveil, d'éducation du très jeune enfant et des actions de soutien à la parentalité.

Nous nous questionnons sur la nécessité de fermer la crèche Le Nuage et vous nous avez répondu en commission qu'il n'y avait pas de problème de place dans les structures de la ville, et je ne vais pas reprendre d'autres témoignages que ceux qu'a évoqués Hélène, mais les

complétera. Parce que par leurs témoignages, les familles nous disent, elles, avoir des difficultés.

Sauf à programmer les naissances en juillet pour éventuellement avoir la chance d'avoir une place en septembre, les parents sont dans obligation de trouver d'autres modes de garde et renoncent à inscrire... à s'inscrire sur les listes d'attente. Il faut bien trouver une solution.

Ainsi, on laisse au privé le soin d'accueillir sans structure, soit chez une ass mat indépendante.

En fermant cette crèche, vous faites le choix d'un modèle de gestion avec des capacités d'accueil plus grandes permettant des économies d'échelle, un poste de direction par équipement, en négligeant sans doute le service de proximité attendu par les familles.

En fermant cette crèche, vous faites disparaître des compétences individuelles et collectives.

Madame la Maire, allez-vous continuer de laisser aux crèches privées le soin de créer de nouvelles places en renonçant à mener une réelle politique publique d'accueil du jeune enfant de qualité, diversifiée et accessible à tous ?

MME FOURE : Monsieur DESCHAMPS.

M. DESCHAMPS : Oui. Vous imaginez bien que quand il est question de fermeture de classe ou de fermeture de crèche, cela peut vite partir haut dans les tours et en tout cas cela suscite la vigilance des élus de l'opposition.

Alors, Amiens au Cœur a participé évidemment à la commission où cela nous a été présenté, expliqué. Il y avait la présence d'Hélène BOUCHEZ. Il y avait aussi la présence de son homologue dans les services, Florence VERGNES

Et je dois dire que toutes les explications qui nous ont été données sont extrêmement rassurantes. C'est-à-dire que nous, ce que nous concluons, ce que nous avons pu conclure de ce que nous avons entendu, c'est que tout le monde s'y retrouve : les parents qui ont eu la primeur de choisir pour la rentrée prochaine une place dans la crèche de leur choix, tous les enfants qui vont être replacés et puis tous les personnels qui vont retrouver un travail.

Alors, on peut être dogmatiques, comme nos autres collègues de l'opposition, et à chaque fois se positionner contre, mais nous, nous préférons être pragmatiques et quand les sujets sont bien menés, eh bien, nous le disons et puis nous voterons pour cette fermeture, cette suppression du point 27.

MME FOURE : D'autres observations ? Alors, Hélène BOUCHEZ.

MME BOUCHEZ : Alors, je vais vous répondre, Madame DELATTRE, concernant donc les demandes de places en crèche avec un tableau. Par rapport aux demandes qui sont demandées en commission, en 2020, il y a eu 342 demandes pour des places en crèches amiénoises. Le total des propositions était de 342, donc aucune demande n'a été refusée sur les crèches. Même chose en 2020 : 461 demandes, 461 propositions.

Donc, le problème que vous évoquez, c'est quand il y a des naissances qui arrivent où l'enfant ne naît pas forcément... puisque les commissions d'attribution des crèches, c'est pour le mois de septembre. Donc, quand on a des enfants qui sont un peu décalés, effectivement, il y a une attente suivant les structures puisque les enfants sont 1 jour, 2 jours. Donc là, effectivement, il y

a une attente, mais souvent les enfants sont dirigés vers les assistantes maternelles et après retrouvent une place en crèche. Mais au jour de la demande à la commission, toutes les demandes des parents sont validées.

Concernant Monsieur VOULMINOT, vous parliez que les parents préfèrent les crèches collectives aux assistantes maternelles. Mais je ne sais pas si vous savez, mais la crèche familiale, ce n'est pas une crèche collective traditionnelle. C'est une crèche où les enfants sont accueillis chez les assistantes maternelles, donc qui sont au nombre de 10 actuellement. Donc, cela n'a rien à voir lorsque vous dites que les parents préfèrent les crèches collectives. La fermeture de cette crèche, c'était une crèche où il y a des assistantes maternelles.

MME FOURE : Merci. Merci, Hélène.

Je voulais dire aussi à Madame DELATTRE qu'elle a parlé d'un projet de crèche à la Citadelle. Cela, excusez-moi, vous ne le savez probablement pas et je ne veux surtout pas vous mettre en cause en disant cela. Mais une idée de crèche à la Citadelle, cela, c'était du pipeau. Il n'y a jamais eu de projet de crèche à la Citadelle. Alors, il y a peut-être eu un... comment... un bruit qui a circulé comme quoi c'était prévu, parce que la deuxième tranche de la Citadelle, elle n'a jamais existé tout simplement. Il n'y a toujours eu qu'une tranche qui a été financée, qui a été prévue et qui a été réalisée. La deuxième tranche, c'était une idée qui n'a jamais dépassé le stade de l'idée. Donc, peut-être qu'il y avait une crèche dedans, mais sous forme d'une idée, rien d'autre.

Madame DELATTRE.

MME DELATTRE : J'ai bien indiqué que dans la phase 2, c'était prévu, mais que le projet de la phase 2 a été abandonné. C'est ce que j'ai dit.

MME FOURE : Oui, oui, mais je précise donc qu'il y a... Ce n'est même pas un projet ; c'était une idée. Il n'y a jamais eu de projet pour la phase 2. Voilà. Mais on ne va pas chipoter. Je voulais juste rétablir cela pour que les choses soient claires.

Donc, pour le reste, je pense qu'Hélène BOUCHEZ a bien répondu à toutes les interrogations que vous avez posées. Donc, on va maintenant passer au vote.

ADOPTE

Observations :

Mmes BECKER, THÉROUIN, MM. PRADAT, BARA, DÉCAVÉ (pouvoir à M. BARA), VOULMINOT, Mmes DESBUREAUX et DELATTRE, Mme NOUAOUR et M. BAÏS ont voté contre.

28 - CRECHES MUNICIPALES. REGLEMENT DE FONCTIONNEMENT. REVISION.

MME BOUCHEZ : Je soumetts à votre approbation le règlement de fonctionnement réactualisé des crèches municipales.

Il s'agit principalement de mettre en place un nouveau mode de facturation permettant aux usagers de recevoir chaque mois une facture en fonction du besoin réservé et contractualisé sur le mois en question.

Le règlement permet aussi, notamment, de mettre à jour les structures présentées en fonction des évolutions constatées (l'ouverture de Germaine Dulac et la fermeture du Nuage...).

Et à savoir aussi que le port des sur-chaussures pour toutes les personnes extérieures pénétrant dans les espaces de vie des enfants est rendu obligatoire.

MME FOURE : Pas d'observation(s) ? On passe au vote. Pardon, Madame BECKER.

MME BECKER : Oui, merci. Alors, en commission, j'avais posé la question de savoir pourquoi le règlement n'évoquait pas le dispositif des crèches AVIP. On nous a répondu aujourd'hui et d'ailleurs je remercie les services qui nous ont fourni cette réponse.

Mais pour autant, dans le pacte pour le bien vivre, dans le point 10, vous indiquez, enfin il est indiqué qu'un développement du nombre de places dans le cadre de ce dispositif va être mis en... Enfin, je ne sais pas comment dire. En tout cas, on va développer le nombre de places de ce dispositif de crèches AVIP, les crèches qui sont à vocation d'insertion professionnelle.

Donc, vous nous avez répondu aujourd'hui que plusieurs places étaient susceptibles d'être disponibles.

On sait aujourd'hui les difficultés d'accès aux solutions d'accueil pour les jeunes enfants, en particulier pour les familles monoparentales, et on sait que cela constitue un frein majeur de retour à l'emploi.

Donc, je pense qu'intégrer ce dispositif dans le règlement de fonctionnement des crèches permettrait d'inscrire la mairie dans une volonté réelle d'améliorer la vie quotidienne des Amiénoises et des Amiénois, comme vous l'indiquez dans le pacte pour le bien vivre.

Et d'autre part, puisque nous sommes sur le règlement du fonctionnement des crèches, pouvez-vous nous fournir le règlement de la commission d'admission ? On le voit sur le point précédent. Il est indiqué que la commission se réunit au moins une fois par an. Madame BOUCHEZ nous le redit : il n'y a pas de liste d'attente puisque les commissions ont lieu en septembre. Quand un bébé naît en février, enfin quand un bébé est en âge d'aller à la crèche en février, il n'a pas de solution et donc il est forcément pas pris en compte. Donc, soit il faut modifier ce règlement de la commission d'admission, mais on ne peut pas laisser dire, et au vu des témoignages qui ont été faits aujourd'hui, et j'en ai encore eu un hier d'un papa qui me disait qu'il n'avait pas eu de place en crèche et qu'on lui avait qu'il y avait une liste d'attente. Donc, on ne peut pas faire mentir... enfin on peut faire mentir les chiffres en disant qu'il y a eu tant de demandes et qu'on a su répondre à toutes ces demandes. En attendant, les gens ne mentent pas et n'ont pas de place en crèche, et je pense que cela vient de ce dispositif, enfin en tout cas de ce règlement qui fait qu'il n'y a qu'une commission par an.

MME FOURE : Hélène BOUCHEZ.

MME BOUCHEZ : Alors autant, à moins que je ne me trompe, mais la commission d'admission en crèche n'a pas lieu au mois de septembre. Elle a eu lieu il n'y a pas très longtemps.

MME FOURE : Elle a lieu pour la rentrée des enfants au mois de septembre...

MME BOUCHEZ : Pour la rentrée de septembre.

MME FOURE : Si je comprends bien.

MME BOUCHEZ : Oui.

MME FOURE : Oui. Et puis en plus au fil de l'eau, il y a des enfants qui accèdent...

MME BOUCHEZ : Qui naissent...

MME FOURE : Oui. Tout au long... Tout au long de l'année, il y a des enfants qui y accèdent parce qu'il y a des enfants qui partent aussi de la crèche au fur et à mesure quoi. Donc, à chaque fois qu'il y a de la place... Et parfois il y a des parents aussi qui ont une situation qui évolue, des parents qui avaient besoin d'une crèche 5 jours dans la semaine, par exemple, et s'ils passent à un besoin de 3 jours, eh bien, ça libère une place pour un enfant qui a besoin de 2 jours, enfin une famille qui a besoin de 2 jours. Donc, on essaie de s'adapter pour ne pas laisser de place disponible et pour répondre le mieux possible aux familles. Mais si vous avez des cas, signalez-le à Madame BOUCHEZ. Elle regardera avec attention pour vous apporter les réponses.

On peut passer au vote ?

ADOpte A L'UNANIMITE

29 - PARTICIPATION COMMUNALE AUX ECOLES PRIVEES. CONVENTION.

MME BOUCHEZ : La loi pour une École de la confiance promulguée au Journal Officiel le 28 juillet 2019 a abaissé l'âge de l'instruction obligatoire à 3 ans. Dès lors, il revient à la ville de prendre en charge la participation communale pour les maternelles depuis l'année scolaire 2019/2020. Suite aux différentes rencontres avec la Direction Diocésaine, il est proposé de continuer... Alors, je suis désolée, mais tout s'est effacé là. Donc, j'ai un petit souci...

MME FOURE : De continuer à lisser jusqu'en 2022 le montant de la participation de la collectivité, soit un versement en 2021 de 2 046 816 €.... Après, tu as la suite.

MME BOUCHEZ : Pour aboutir... Cela y est. Pour aboutir l'année suivante à 2 312 190 €. Il convient ainsi d'approuver la convention annexée et d'autoriser Madame le Maire à la signer. Je vous précise qu'un dossier de demande de compensation sera déposé auprès des services de l'État.

MME FOURE : Des observations ? Madame...

MME DESBUREAUX : DESBUREAUX toujours.

MME FOURE : Oui, excusez-moi. Je ne sais pas pourquoi c'est juste ce soir, mais cela ne veut pas sortir au bon moment.

MME DESBUREAUX : Oui, oui.

MME FOURE : Je suis vraiment confuse.

MME DESBUREAUX : Nous avons bien conscience que la loi c'est la loi, mais nous ne pouvons pas, compte tenu de ce que nous défendons au quotidien, soutenir un tel financement. Nous défendons l'école publique république laïque et surtout accessible à toutes et à tous.

MME FOURE : Et nous, nous défendons la loi et nous appliquons la loi. Alors, on va passer au vote.

ADOPTE

Observations :

Mmes BECKER, THÉROUIN, MM. PRADAT, BARA, DÉCAVÉ (pouvoir à M. BARA), VOULMINOT, Mmes DESBUREAUX et DELATTRE, Mme NOUAOUR et M. BAÏS ont voté contre.

30 - COMMISSION CITOYENNE DU BUDGET PARTICIPATIF. COMPOSITION. REGLEMENT INTERIEUR. APPROBATION.

M. DESCOMBES : Alors, vous savez que la démocratie locale et l'engagement citoyen constituent l'une des priorités de l'équipe municipale pour le mandat 2020/2026.

La première édition du Budget Participatif de la ville d'Amiens, lancée le 11 février dernier, s'inscrit pleinement dans cette volonté.

Un million d'euros est consacré au financement de projets directement proposés par les habitants et soumis à leur vote.

Du 11 février au 6 avril, les habitants âgés de 16 ans ou plus, à titre individuel ou collectif, ont pu déposer des projets sur le site amiens.fr. Au terme de ces 8 semaines d'appel à idées, c'est 140 propositions de projet qui ont été recueillies.

Cette première édition montre l'engouement des habitants et leur envie à se saisir de cet outil de démocratie locale.

La participation des habitants permet de faire émerger de nouvelles idées pour voir la ville au travers de leur regard.

La phase d'instruction des projets se termine et à l'issue de cette phase, comme le prévoit le règlement du budget participatif adopté le 11 mars dernier en conseil municipal, une commission citoyenne validera la liste définitive des projets soumis au vote des habitants le 13 septembre prochain.

Chargée de garantir la bonne conduite du dispositif, cette commission citoyenne du budget participatif sera composée de 13 titulaires avec en tant que membres titulaires 4 membres du conseil municipal :

- L'adjoint délégué à la démocratie locale, à la vie associative et à la participation citoyenne,
- Le conseiller municipal délégué à la refondation de la participation citoyenne,
- Un adjoint de secteur qui sera différent chaque année,
- Et un conseiller municipal désigné par l'opposition.

Également 3 citoyens tirés au sort sur la liste des citoyens engagés, qui seront tirés au sort, et également 3 suppléants.

Un représentant de la maison de la Maison des Associations d'Amiens Métropole et un suppléant désigné par son ou sa présidente.

Un représentant des comités de quartier et un suppléant, différents chaque année, tirés au sort sur la liste des comités de quartier.

Un représentant des conseils citoyens, différent chaque année, et un suppléant.

Et trois personnes tirées au sort sur la liste électorale principale de la ville d'Amiens et trois suppléants.

Chacune des personnes tirées au sort sera contactée individuellement par courrier postal afin qu'elle confirme sa participation comme membre de la commission citoyenne.

Cette procédure sera nouvelle jusqu'à... sera... se renouvellera jusqu'à ce que le nombre de membres de la commission citoyenne soit atteint.

Le tirage au sort sur les listes que je vous ai citées précédemment se fera sous le contrôle d'un huissier de justice.

Il y a lieu d'approuver également le règlement afférent, Madame le Maire.

MME FOURE : Très bien. Donc en fait, comme vous l'a proposé Stéphane, je vous invite à approuver le règlement intérieur de la commission citoyenne qui prévoit notamment sa composition. Ainsi, quand cette composition sera approuvée, nous pourrons désigner les représentants nominativement. Donc, je mets aux voix le règlement de cette commission et donc sa composition, sauf s'il y a des remarques avant.

ADOPTE A L'UNANIMITE

MME FOURE : Alors maintenant, puisque nous sommes d'accord sur le règlement et par conséquent sur la composition de la commission, je souhaite que Stéphane DESCOMBES, adjoint, et Thomas DOREZ, son conseiller délégué, en fassent automatiquement partie en qualité de titulaires. Pour l'adjoint de secteur, cette année, je propose Clément STENGEL.

Alors, il y a eu des échanges entre les présidents des différents groupes d'opposition et donc s'agissant d'une représentation proportionnelle, la logique voudrait que ce soit Monsieur VOULMINOT qui soit titulaire pour l'opposition.

S'agissant des suppléants, je vous propose, donc pour la majorité, Nedjma BEN MOKHTAR, Véronique CLECH et Valérie DEVAUX, et pour l'opposition, je vous propose Vincent MELNISANCOT. Voilà la répartition à la proportionnelle.

Alors, je vous précise que pour permettre aux deux conseillers d'opposition d'assister aux différentes commissions... Non, pardon. Excusez-moi. Je vous précise que j'ai proposé que les deux conseillers d'opposition puissent assister tous deux à la commission, mais que seul le titulaire puisse voter, s'il y a lieu de voter à un moment donné évidemment.

Alors, quelqu'un demande-t-il un vote à bulletin secret ? Monsieur DESCHAMPS.

M. DESCHAMPS : Je demande la parole pour expliquer effectivement mon...

MME FOURE : Oui.

M. DESCHAMPS : La demande que je vais vous faire et que vous connaissez puisque nous en avons parlé en réunion des présidents.

Stéphane DESCOMBES a présenté, je ne sais plus, c'était il y a deux mois, ce dossier en conseil municipal. C'est un dossier solide que le groupe Amiens au Cœur avait voté. C'est un point important qui faisait partie du programme d'Amiens au Cœur, cette démocratie participative, et le fait de donner les moyens aux habitants de s'exprimer et de choisir eux-mêmes ces points-là.

Or, je tiens à le rappeler, lors de ce conseil passé, les autres groupes d'opposition, puisque je le rappelle à chaque fois et je ne cesserai de le rappeler, juste après leur élection, ils se sont déjà séparés en plusieurs sous-groupes parce qu'ils n'ont pas l'air de vraiment s'entendre entre eux, ont décidé de ne pas voter cette délibération.

Pourtant, rappelez-vous, pendant plusieurs minutes et peut-être même devrais-je dire pendant une heure, ils ont pinaillé, ils vous ont fait modifier des phrases du règlement. Ils ont été tatillons pour finalement, à la fin, refuser de voter le dossier. Alors, alors, aujourd'hui ils se réveillent pour un dossier qu'ils n'ont pas voté et nous disent : « Eh bien, nous, on veut avoir le poste de titulaire pour l'opposition. » C'est bien facile et c'est bien curieux. C'est bien facile et c'est bien curieux.

Alors, nous avons pris contact, à votre demande, Madame le Maire. Vous avez dit : « Entendez-vous entre vous. » Cadeau un petit peu... patate pourrie, comme on dit, pas sympa. Mais bon, on n'est pas là pour être sympa avec l'opposition. Débrouillez-vous entre vous.

Comment voulez-vous qu'on se débrouille avec Amiens c'est l'tien sur lequel nous ne partageons vraiment pas grand-chose ? Vraiment pas grand-chose. Et pourtant, dans cette discussion, à un moment donné, nous avons trouvé un accord avec Madame NOUAOUR. Nous avons trouvé un accord parce que Madame NOUAOUR nous a expliqué que dans leur groupe, elle était la seule qui vraiment était intéressée par ce sujet et qu'elle acceptait que nous présentions Vincent MELNISANCOT pour notre groupe comme titulaire, et pour suppléante, eh bien, son nom. Nous avons donc envoyé un mail à Madame FOURÉ pour lui expliquer que cette proposition allait dans ce sens-là. Alors, ce mail a déclenché une avalanche de réponses, des contestations de la part de la présidente du groupe Amiens c'est l'tien, et puis on en revient au même. On en revient au même où vous nous dites, Madame le Maire, finalement débrouillez-vous.

Alors, pour ne pas nous débrouiller parce que nous n'arriverons pas à nous débrouiller, je vais demander, en tant que président d'Amiens au Cœur, un vote à bulletin secret où tous les élus, y compris ceux de votre majorité, vont devoir choisir entre Vincent MELNISANCOT et Assia NOUAOUR... et Vincent VOULMINOT, pardon, pour siéger et avoir ce poste de titulaire.

MME FOURE : Je vais donner la parole à Madame THÉROUIN, qui me l'a demandée. Mais donc le scrutin secret est de droit si un seul conseiller municipal le demande, donc on va voter bien sûr à bulletin secret. Madame THÉROUIN, vous avez la parole.

MME THEROUIN : Oui. Alors, pour rassurer notre collègue Renaud DESCHAMPS : l'intergroupe de gauche s'entend très bien. Nous n'avons pas de problème. D'ailleurs, notre collègue Renaud DESCHAMPS pourra constater l'unanimité quasiment de tous nos votes.

Donc, après nous n'avons pas un gourou, nous, dans notre... dans notre... dans nos groupes respectifs. Bien.

Rappelons aussi la vérité et nos votes. Le budget participatif, qu'en effet nous avons tous mis dans nos programmes, nous ne l'avons pas voté, mais nous nous sommes abstenus. Pourquoi ? Sur les modalités, et les modalités, on ne revient pas dessus dans ce règlement intérieur. Donc, c'est aussi pourquoi nous avons voté pour. Et nous nous étions abstenus pour les questions de délai pour que les habitants, et je ne parle pas des comités de quartier puisqu'eux, ils étaient mis dans la confiance depuis bien longtemps, mais que les habitants puissent être accompagnés par les services en amont et pas après le dépôt des dossiers, et notamment sur la question de la budgétisation, ce n'est quand même pas simple. Nous avons un certain nombre de témoignages là-dessus, et il y a pas mal de personnes qui ont baissé les bras quand ils ont vu les difficultés pour monter les budgets, puisque les services n'intervenaient qu'après la sélection, la validation de principe.

Donc, je rappelle que les trois groupes d'opposition de gauche se sont abstenus, mais n'ont pas voté contre, contrairement à ce qu'affirme Monsieur DESCHAMPS.

Donc, sur les modalités de discussion entre nos quatre groupes, puisque cela passionne apparemment l'assemblée. Oui, il y a une représentation proportionnelle de l'opposition. Eh oui, il existe trois groupes issus d'une liste Amiens c'est l'tien en effet, et c'est cela la démocratie aussi. On n'est pas obligés d'être d'accord sur tout, tout, tout, tout. Il y a peut-être des petites choses qui nous différencient en effet. Soit !

Madame NOUAOUR était très motivée pour en effet représenter les trois groupes de gauche, mais son agenda ne lui permettait pas, étant donné ce qui est arrivé pour... par rapport à la masse de travail, et notre collègue Fabien VOULMINOT s'est porté volontaire, à la demande d'Assia, pour ensuite représenter l'opposition, celle qui s'était abstenue lors du vote du budget participatif.

Donc, nous serons, et nous nous engageons à cela, même s'il y a un bulletin secret, toujours une opposition vigilante et constructive sur l'ensemble des dossiers qui vont être présentés à cette commission citoyenne qui va étudier les centaines de dossiers sur le budget participatif, ce dont nous nous félicitons.

MME FOURE : Moi, je vais vous proposer qu'on vote de la manière suivante : qu'on vote d'abord pour les trois titulaires et les trois suppléants de la majorité et qu'on vote ensuite pour le titulaire et le suppléant de l'opposition. Donc, pour les titulaires et les suppléants de la majorité, est-ce que quelqu'un demande un vote à bulletin secret ? Personne.

Donc, je fais voter pour les trois titulaires suivants. Je vais reprendre leurs noms pour que les choses soient claires. Donc, c'est Stéphane DESCOMBES, Thomas DOREZ, Clément STENGEL, et comme suppléants Nedjma BEN MOKHTAR, Véronique CLECH et Valérie DEVAUX. Donc, qui est contre ? Qui s'abstient ? Qui ne participe pas au vote, j'imagine, pour les groupes d'opposition ?

M. DESCHAMPS : Non, non, nous participons au vote et nous sommes d'accord.

MME FOURE : Vous participez. D'accord. Donc, qui est pour ?

ADOpte A L'UNANIMITE

MME FOURE : Unanimité pour ces trois titulaires et ces trois suppléants.

Maintenant, nous allons voter pour le titulaire et le suppléant de l'opposition. Donc, qui est candidat au poste de titulaire ? Monsieur VOULMINOT et Monsieur MELNISANCOT. Suppléant, qui est candidat ? Il faudrait que vous trouviez quand même un suppléant parce que...

M. DESCHAMPS : Nous, en signe d'ouverture, nous proposons Assia NOUAOUR comme suppléante, mais si elle ne le veut pas, elle ne le veut pas. À ce moment-là, nous présentons la candidature de Julia BELLINA.

MME FOURE : Pardon ?

M. DESCHAMPS : Julia BELLINA.

MME FOURE : D'accord. Madame BELLINA comme suppléante.

Et dans le groupe l'intergroupe Amiens c'est l'tien ?

MME THEROUIN : Julien PRADAT, suppléant.

MME FOURE : Monsieur PRADAT.

Donc, je reprends. Comme titulaire, il y a deux candidats : Monsieur MELNISANCOT avec suppléante Madame BELLINA ou Monsieur VOULMINOT avec comme suppléant Monsieur PRADAT. C'est bien d'accord ?

Donc, je propose que la majorité ne vote pas, ne participe pas au vote, ce qui simplifiera les choses et donc on va faire voter... Oui. Oui. Oui. Oui. Bien sûr. Enfin, après je vais appeler tous les noms, donc tous ceux qui voudront voter, y compris dans la majorité, ont parfaitement le droit de voter, s'ils le souhaitent. Mais je vais appeler les noms. Alors...

Et pour éviter au service d'avoir à se déplacer pour rien, est-ce que je peux demander que les élus de la majorité que je vais appeler lèvent la main s'ils veulent voter et que donc le service ne se déplace que si vous voulez voter ? Ce sera plus simple, me semble-t-il.

Donc, Annie VERRIER. Du coup, j'appelle les noms assez vite :

- Annie VERRIER ;
- Nathalie DEVÈZE qui avait donné pouvoir à Annie VERRIER ;
- Hubert DE JENLIS ;
- Moi-même ;
- Mathilde ROY qui avait donné pouvoir... qui m'avait donné pouvoir ;
- Alain GEST ;
- Isabelle SAVARIEGO qui avait donné pouvoir à Alain GEST ;
- Nedjma BEN MOKHTAR ;
- Bruno BIENAIMÉ ;
- Nathalie LAVALLARD ;
- Clément STENGEL ;
- Florence RODINGER ;
- Hélène BOUCHEZ ;
- Guillaume DUFLOT qui avait donné pouvoir à Madame BOUCHEZ ;

- Stéphane DESCOMBES ;
- Pierre SAVREUX ;
- Anne-Sophie BRUNEL ;
- Richard RIFFIOD ;
- Marie-Laure DERIVERY ;
- Caroline BOHAIN.

Je vous demande un peu de calme, s'il vous plaît. Un peu de silence. Merci.

- Caroline BOHAIN ;
- Martin DOMISE ;
- Margaux DELÉTRÉ ;
- Thomas DOREZ ;
- Fabien HECQUET qui avait donné pouvoir à Valérie DEVAUX ;
- Juliette DELAHOUSSE ;
- Jean-Christophe LORIC qui avait donné pouvoir à Juliette DELAHOUSSE ;
- Marc FOUCAULT ;
- Véronique CLECH ;
- Raïfah MAKDASSI ;
- Matthieu BEAUVARLET ;
- Valérie DEVAUX ;
- Olivier JARDÉ ;
- Nathalie LECLERCQ ;
- Claudine GALLIOT ;
- Pascal RIFFLART ;
- Benoît MERCUZOT ;
- Sonia HAMADI ;
- Julien PRADAT.

Vous lui passez l'urne, s'il vous plaît. Alors, après, excusez-moi :

- Émilie THÉROUIN ;
- Zoé DESBUREAUX ;
- Assia NOUAOUR ;
- Renaud DESCHAMPS ;
- Paul-Éric DÈCLE, je ne sais pas pourquoi c'est mélangé là.

Ah ! d'accord. C'était très astucieux alors.

- Donc, Thomas LHERMITTE ;
- Nathalie VAGNIEZ ;
- Tarek BAÏS.

Vous me dites si je vais trop vite.

- Hélène DELATTRE ;
- Évelyne BECKER ;
- Ismaël BARA ;
- François DÉCAVÉ qui a donné pouvoir à Monsieur BARA ;
- Fabien VOULMINOT ;
- Christophe METAY ;
- Julie BELLINA.

C'est marqué Julie. Ah ! oui. Non. C'est Julia. Pardon. C'est moi qui l'ai mal lu.

- Julia BELLINA ;
- Et Vincent MELNISANCOT ;
- Et Monsieur THÉVENIAUD qui n'avait pas donné de pouvoir

Quelqu'un demande-t-il encore à voter ? Non. Le scrutin est clos. Je vais demander donc au secrétaire et au secrétaire adjoint de venir donc dépouiller. Claudine GALLIOT.

Claudine GALLIOT et Thomas LHERMITTE. Et si un membre de chacun des deux groupes d'opposition souhaite être présent, que chaque président désigne qui voudra. Si vous le souhaitez, mais je veux dire : cela va être fait dans les règles. Pendant qu'on dépouille, est-ce que vous permettez qu'on continue les délibérations ?

M. DESCHAMPS : Une question, Madame le Maire. Je ne vous ai pas vus mettre des bulletins... J'ai raté un épisode ou pas ?

MME FOURE : Je l'ai dit. Je l'ai dit.

M. DESCHAMPS : Je n'ai pas entendu, pardon. Vous pouvez...

MME FOURE : J'ai proposé aux membres de la majorité de ne pas participer au vote...

M. DESCHAMPS : Ah oui ! C'est la facilité. Oui.

MME FOURE : Non.

M. DESCHAMPS : Ne se positionne pas.

MME FOURE : Écoutez, c'est une question... Nous, nous avons nos trois représentants et donc l'opposition, je la laisse avoir qui elle veut, donc voilà. Cela s'appelle la démocratie.

31 - 5^{ÈME} EDITION DES RENCONTRES EUROPEENNES DE LA PARTICIPATION. ASSOCIATION DECIDER ENSEMBLE. CONVENTION.

M. DESCOMBES : La 5^{ème} édition des Rencontres européennes de la participation a lieu cette année à Amiens, du 13 au 15 septembre 2021, et en version numérique les 16 et 17 septembre 2021.

DECIDER ENSEMBLE, co-organisateur de l'événement, est une association qui réunit les acteurs de la société française afin de créer et diffuser une culture de la décision partagée.

DECIDER ENSEMBLE est un think tank créé en 2005 pour diffuser une culture de la participation.

En étant partenaire de cet événement, la ville d'Amiens a l'opportunité de mettre en valeur les réalisations, les actions et les succès en matière de concertation et de participation citoyenne auprès des acteurs institutionnels associatifs et privés, et de participer activement à un événement national reconnu contribuant ainsi à l'attractivité de notre... de son territoire.

Alors, c'est une semaine de rencontres au format hybride avec des rencontres en présentiel, les 13 et 14 septembre, et des rencontres en numérique, les 16 et 17 septembre.

Plusieurs thématiques seront traitées lors de cette 5^{ème} édition intitulée « Imaginer ensemble la démocratie de demain ».

Dans ces thématiques, nous avons l'implication des jeunes, le numérique réinvente le monde d'après, les pratiques participatives en Europe, la transition écologique, sociale et entrepreneuriale, et la démocratie sanitaire et la gestion participative de la crise.

Alors, comme je vous le disais, cet événement est co-organisé par l'association DECIDER ENSEMBLE et la ville. C'est pourquoi il convient de définir les engagements de chaque partie dans l'organisation et la mise en œuvre de cette manifestation.

L'engagement que vous avez pu retrouver en article 3 de la convention entre la ville d'Amiens et DECIDER ENSEMBLE. Je ne vais peut-être pas vous citer tous les engagements.

Donc, le budget global de cet événement est estimé à 396 300 € (hors réception d'une délégation à l'hôtel de ville le 13 septembre). La ville d'Amiens participe à hauteur de 200 000 €, cela comprend :

- 50 000 € de contribution en nature par la mise à disposition des salles de Mégacité ;
- 30 000 € de subvention directe en faveur de l'association Décider Ensemble ;
- Et 120 000 € destinés à la prise en charge : prestations accueils à Mégacité, l'organisation des 5 ateliers, l'organisation des balades urbaines, l'accueil au cirque et le spectacle et un cocktail après le spectacle, ainsi que des goodies.

Le reste du budget géré par DECIDER ENSEMBLE est apporté par les partenaires institutionnels, dont la région Hauts-de-France ainsi que la Caisse des Dépôts, le CNDP, du mécénat collecté par DECIDER ENSEMBLE et les droits d'entrée.

Voilà, Madame le Maire.

MME FOURE : Merci. Donc, je pense que chacun aura à cœur de participer à cet événement qui se déroulera à Amiens du 13 au 15 septembre.

Y a-t-il des observations ? Il n'y en a pas. Alors, on passe au vote.

ADOpte A L'UNANIMITE

Observations :

Mmes BECKER, THÉROUIN, MM. PRADAT, BARA, DÉCAVÉ (pouvoir à M. BARA), VOULMINOT, Mme NOUAOUR et M. BAÏS, Mmes DESBUREAUX et DELATTRE se sont abstenus.

MME FOURE : Donc, le résultat du vote : il y avait donc 15 bulletins. Donc, ont obtenu, comme titulaire, Fabien VOULMINOT 10 voix, Vincent MELNISANCOT 5 voix. Comme suppléant, Julia BELLINA 5 voix, Julien PRADAT 10 voix. Donc, sont élus Fabien VOULMINOT, titulaire, Julien PRADAT, suppléant.

Monsieur DESCHAMPS.

M. DESCHAMPS : Nous demandons une suspension de séance, s'il vous plaît.

MME FOURE : Cinq minutes ?

M. DESCHAMPS : Oui. Cinq minutes, c'est bien.

MME FOURE : Alors, 21 h 12. On reprend à 21 h 20.

(La séance est suspendue de 21 h 12 à 21 h 21.)

MME FOURE : Mes chers collègues, je vais vous demander de reprendre place. Je n'avais pas dit que la séance était suspendue, mais on va dire que la séance est reprise.

32 - COVID-19. ACCOMPAGNEMENT FINANCIER POUR LES EQUIPEMENTS COMMUNAUTAIRES FORTEMENT IMPACTES PAR LA CRISE SANITAIRE. FONDS DE CONCOURS AU PROFIT D'AMIENS METROPOLE. ANNEE 2021. CONVENTION.

M. MERCUZOT : Il s'agit effectivement d'adopter la délibération qui nous permettra de mettre en œuvre l'accompagnement financier que notre commune a pris la décision d'apporter par un fonds de concours au profit d'Amiens Métropole pour un montant de 3 millions d'euros. La décision de principe a été prise au moment du vote du budget 2021. Et cette délibération n° 32 permet donc d'acter ce montant en l'appuyant... Ce fonds de concours en l'appuyant sur la charge nette d'un certain nombre d'équipements métropolitains qui travaillent sur notre territoire municipal.

MME FOURE : Y a-t-il des observations ? Oui. Allez-y, Madame DELATTRE.

MME DELATTRE : La culture, le sport, la voirie sont des compétences d'Amiens Métropole. Pourtant, lors de ce conseil, à travers la candidature du label Capitale européenne de la culture, le fonds de concours pour des travaux de voirie et maintenant 3 millions pour des infrastructures culturelles et sportives amiénoises. Ne serait-il pas temps de réfléchir à une modification de la répartition des compétences entre la ville et la métropole ? Peut-être serait-il plus simple que certaines structures repassent sous le giron de la ville, comme les piscines qui semblent particulièrement en difficulté ces derniers temps, ou la culture, par exemple ?

MME FOURE : D'autres observations ? Non. Alors, on passe au vote.

ADOPTE

Observations :

Mmes BECKER, THÉROUIN, MM. PRADAT, BARA, DÉCAVÉ (pouvoir à M. BARA), VOULMINOT, Mmes DESBUREAUX et DELATTRE, Mme NOUAOUR et M. BAÏS ont voté contre.

MME FOURE : Le point 33 a été déjà traité tout à l'heure par Paul-Éric DÈCLE. Donc, on passe au point 34 qui est le point rajouté. Je passe la parole à Annie VERRIER qui n'est pas là, donc je vais le présenter. Je vais présenter le dossier.

34 - ZAC GARE LA VALLEE. DECLASSEMENT DE LA PARCELLE CADASTREE CS N°543.

MME FOURE : Donc par délibération du 17 mars 2016, Amiens Métropole a confié l'aménagement de la ZAC Gare la Vallée à la SPL aujourd'hui dénommée « Vallée Idéale Développement », qui a lancé un appel à projets en vue de la réalisation d'un programme global d'aménagements.

En vue de permettre la cession par la S.P.L au profit de la société Vinci Immobilier Nord Est et de la SAS Duval Développement Hauts-de-France, nécessaire à la réalisation d'une résidence services seniors, il convient de constater le déclassement de la parcelle cadastrée section CS numéro 543. C'est ce que je vous demande d'approuver.

Y a-t-il des observations ? Il n'y en a pas. Alors, on passe au vote.

ADOpte A L'UNANIMITE

35 - VŒUX. QUESTIONS ORALES.

MME FOURE : Nous passons donc maintenant aux vœux et questions orales. Je n'ai pas reçu de vœu, mais j'ai reçu 7 questions orales.

35 -1 - QUESTION ORALE DEPOSEE PAR LE GROUPE AMIENS AU CŒUR SUR « LA BAMBOUSERAIE DE LA GARE ».

MME FOURE : Donc, nous allons traiter la première qui est déposée par le groupe Amiens au Cœur, sur la bamboueraie de la gare. Qui la... ? Monsieur MELNISANCOT, allez-y.

M. MELNISANCOT : Madame le Maire, mes chers collègues,

La bamboueraie sous la verrière de la gare est à l'abandon. Elle sert aussi d'urinoir à de nombreux hommes.

Pourquoi ne l'entretenez-vous pas ?

Pourquoi laissez-vous quasiment à l'abandon cet espace de verdure, comme bien d'autres dans la ville ?

MME FOURE : Alors pour la réponse, je passe la parole à Martin DOMISE, en tant qu'il est président de la SEM Amiens Aménagement et de la SPL Vallée Idéale, enfin qui a en charge ce dossier.

M. DOMISE : Merci, Madame le Maire, chers collègues.

L'implantation de la bamboueraie en juillet 2021 sur la place de la gare a constitué l'acte 1 de la réappropriation de cet espace. Pardon ? 2020, pardon. 2020. Juillet 2020.

Un acte 2 suivra d'ici la fin de l'année avec l'installation de supports aquatiques lumineux et sonores pour poursuivre l'animation de cette place stratégique. Et je dis « stratégique », car on est ici dans une double entrée : une entrée de ville d'abord pour les milliers de personnes qui arrivent à Amiens en train chaque jour et une entrée de centre-ville. La première impression est donc essentielle.

Végétaliser et animer cette place est une volonté politique forte que nous assumons. Il n'est donc pas question d'abandonner cet espace, pas plus que les autres d'ailleurs.

Les espaces verts sont régulièrement entretenus. Les espaces publics sont, là aussi, quotidiennement entretenus par les équipes du secteur. Mais bien sûr sur les espaces verts, on peut sans doute être plus exigeants. Et ils seront à l'avenir entretenus plus régulièrement, car nous observons que la végétation croît plus vite que ce qui avait été prévu.

Par ailleurs, l'espèce qui a été choisie pour couvrir le sol au pied des bambous n'est pas satisfaisante, car là aussi elle se développe trop vite et l'esthétique est contestable. Donc, nous sommes en train de regarder avec les entreprises qui ont procédé aux plantations par quelle espèce nous pouvons la remplacer.

Mais en tout état de cause, je veux réaffirmer ce soir notre ambition forte à propos de l'aménagement de la place de la gare qui deviendra, j'en suis sûr, l'un des plus beaux espaces publics de notre ville avec une empreinte artistique et culturelle forte.

Voici le défi qui a été lancé par Brigitte FOURÉ et Alain GEST, et je suis sûr qu'il remportera l'adhésion des Amiénois.

Je vous remercie.

MME FOURÉ : Merci.

35 -2 - QUESTION ORALE DEPOSEE PAR LE GROUPE AMIENS AU CŒUR SUR « LA CANOPEE URBAINE ».

MME FOURÉ : La deuxième question orale est également posée par le groupe Amiens au Cœur. C'est sur la canopée urbaine. Qui la pose ? Madame BELLINA.

MME BELLINA : Madame le Maire, dans votre programme des municipales de 2020, à la page 12, vous annonciez "créer une canopée urbaine sur le principe d' 1 arbre = 1 habitant". Nous précisons que vous avez écrit "par habitant" et non pas "par nouvelle naissance".

À ce jour, la ville d'Amiens recense 44.000 arbres et 134.000 habitants. Il vous faut donc encore planter 90.000 arbres avant la fin de votre mandat dans 5 ans, c'est-à-dire 18.000 nouveaux arbres chaque année pour tenir l'engagement de votre programme.

Renseignements pris, 600 à 1 000 arbres sont plantés chaque année à Amiens et une centaine sont abattus. Ce qui fait que le patrimoine arboré d'Amiens progresse de + 700 par an.

À ce rythme, il vous faudrait un mandat de 128 ans pour réaliser votre objectif. Or il ne vous en reste que 5.

Comment allez-vous passer de 700 à 18.000 arbres plantés par an ?

Et où allez-vous les planter ?

MME FOURÉ : Je vous précise que 128 ans, non, je ne suis pas partante pour encore 128 ans, même en faisant la déduction des années déjà passées.

Je passe la parole à Bruno BIENAIMÉ pour la réponse.

M. BIENAIMÉ : Merci, Madame le Maire, chers collègues.

L'arbre constitue un moyen de limiter les nuisances urbaines, tels que le bruit, la pollution, les îlots de chaleur urbains, et ainsi d'améliorer la santé des citoyens.

Les arbres contribuent à diminuer le taux de gaz carbonique, neutralisent les autres polluants atmosphériques et filtrent les poussières.

En outre, l'arbre est un support du vivant en ville. Il offre un refuge à une faune et une flore qui préservent et améliorent la biodiversité en densifiant la continuité écologique.

Au-delà des régénérations naturelles, il nous faudra planter 70 millions d'arbres sur 30 ans, soit un arbre par habitant, estime un rapport d'expert du ministère de la Transition écologique, pour protéger la forêt française des affres du réchauffement climatique.

La ville d'Amiens, tel un petit colibri, a décidé de prendre sa part de l'effort à fournir. 134 000 habitants effectivement à Amiens sur une période de 30 ans, cela représente 4 466 arbres par an. Ce qui est très proche du nombre de naissances et de nouveaux arrivants que connaît notre ville chaque année.

Le projet d'un arbre par nouvel habitant, nouvel arrivant et/ou naissance, se concrétisera au travers de plantations ventilées en arbres d'ornement, fruitiers, et bocagères et jeunes plants forestiers.

Toutes nos plantations d'arbres seront l'occasion d'impliquer la population par la proposition de chantiers participatifs, une réalisation pratique qui permet de réunir des publics différents. C'est une façon simple et conviviale de sensibiliser le citoyen à la préservation de leur environnement.

Alors, comment allons-nous nous organiser ?

En termes de dotation, il y aura une distribution qui va cibler les parcelles des jardins familiaux : deux arbres fruitiers pourraient être proposés aux jardiniers répartis sur les 1 350 parcelles, soit environ 2 700 arbres fruitiers.

Ensuite, en ce qui concerne les boisements et les plans forestiers, il y aura des propositions de boisement sur ces nouvelles parcelles, et puis ensuite il y a le reboisement de parcelles forestières domaniales qui sont gérées par la direction des services à l'environnement et le reboisement de parcelles de bois gérées par le service des espaces verts du Jardin des plantes.

Autre option : la plantation des fruitiers qui s'organisera autour d'un circuit des vergers conservatoires partagés.

Il y aura aussi un renouvellement du patrimoine arboré et un aménagement du territoire. En moyenne, comme vous l'avez dit, 1 000 arbres sont plantés dans le cadre de nouveaux projets ou de renouvellement.

Autre élément important : les projets entrepreneuriaux fondés sur la responsabilité civile et environnementale des entreprises. Ces plantations peuvent s'inscrire dans la politique de responsabilité sociétale ou de stratégie climat des entreprises pour contribuer à réduire leur impact environnemental. Ces entreprises financent une grande partie du projet. Exemple : l'entreprise Procter & Gamble a déjà sollicité la collectivité en ce sens pour planter quelques centaines d'arbres.

Des entreprises telles que Free Everywhere se sont également spécialisées dans la commercialisation de projets de plantations pour répondre à la demande de groupes... de grands groupes. Pardon.

En conclusion, et pour élever un petit peu le débat d'une question qui n'était qu'un simple calcul pour lequel certains n'avaient pas pris le temps de lire l'énoncé, je citerai un proverbe africain qui, je pense, permettra à chacun de prendre la mesure de l'importance du virage que doit

prendre la transition écologique et que j'aurais pu utiliser comme seule réponse à la question du groupe Amiens au Cœur. Ce proverbe est simple : « Quand un arbre tombe, on l'entend, et quand la forêt pousse, pas un bruit ».

MME FOURE : Merci à Bruno BIENAIMÉ.

35 -3 - QUESTION ORALE DEPOSEE PAR LE GROUPE SOCIAL ECO-CITOYEN SUR « LE SECTEUR VICTORINE AUTIER ».

MME FOURE : Je passe la parole à Monsieur BAÏS pour la question orale du groupe social éco-citoyen sur le secteur Victorine Autier.

MME NOUAOUR : C'est moi.

MME FOURE : Ah ! pardon. C'est Madame NOUAOUR. Pardon !

MME NOUAOUR : Madame la Maire, mes chers collègues, bonsoir.

J'aimerais aujourd'hui attirer votre attention sur un quartier amiénois dont la situation est pour le moins paradoxale.

Les tours Alphonse Daudet étaient l'emblème du quartier Victorine Autier, situées à proximité directe du Marais des 3 Vaches. Véritable écrin de verdure, le cadre est superbe et offre des allures de campagne à la ville.

Construites dans les années 70, elles ont façonné le paysage pendant plus de 40 ans. Jugées trop vieilles, trop dégradées, trop vétustes au début des années 2000, les tours, à défaut d'être réhabilitées, furent détruites à partir de 2011. Vous vous en souvenez toutes et tous.

La situation géologique de cette zone naturelle de marais avait fragilisé l'édifice par ses mouvements de terrain. Le quartier encore était considéré comme sensible, et les incivilités trop nombreuses au détriment des familles y vivant à l'époque.

Plusieurs projets d'aménagement ont été envisagés, mais aucun n'a vu le jour.

Aujourd'hui, cet immense terrain se trouve toujours dans l'état dans lequel il a été laissé après la destruction des tours. La nature y a crû de manière anarchique sur les vestiges du passé.

J'ai à plusieurs reprises pu rencontrer des habitants du quartier. Ils sont dans l'incompréhension. Loin d'avoir redoré l'image du quartier, la disparition de ces habitats populaires laisse un goût amer dans la bouche de nos concitoyens.

Ces hectares de verdure laissés à l'abandon sont décrits comme un immense terrain vague dont le potentiel est gâché dans le meilleur des cas, comme une décharge sauvage par les plus critiques. Feux de camps, dépôts d'ordures et d'encombrants, déchets en tous genres liés à l'absence d'aménagements urbains, tous les fléaux d'une zone naturelle délaissée et livrée à la prédation urbaine sont réunis.

Il nous paraîtrait pertinent d'envisager un avenir meilleur pour ce quartier, et plus particulièrement pour la friche de la ZAC Victorine Autier. Près de 10 ans après la démolition des tours, nous devons réfléchir à ce que nous pouvons apporter à ce territoire sur le long terme.

Combien d'habitants du quartier rêvent d'une aire de jeux pour les plus petits, d'espaces aménagés pour passer un moment en famille ?

Pour cet été, un nettoyage et un entretien des espaces verts, vous en conviendrez, seraient judicieux afin de permettre aux familles de pouvoir profiter a minima de ce cadre naturel aux portes de la ville.

Merci.

MME FOURE : Je passe la parole à Matthieu BEAUVARLET pour la réponse.

M. BEAUVARLET : Merci, Madame le Maire, chers collègues.

Dans votre question orale, vous évoquez le réaménagement de la friche de la ZAC Victorine Autier. Je tiens par cette réponse à vous dire simplement que celui-ci est au cœur des priorités du secteur Est.

En effet, l'été dernier, en effectuant un tour d'horizon du secteur et à la suite d'échanges avec Marie-Hélène BOUCHEZ, ma prédécesseure sur le secteur, et des différentes rencontres que j'ai pu faire avec les habitants et les comités de quartier, m'est venue l'idée de réfléchir à un projet pour embellir cette friche et redonner vie à cet espace.

Dès lors, je me suis rendu sur ce site à plusieurs reprises avec les services de proximité pour imaginer un début de projet, puis en novembre 2020 avec Bruno BIENAIMÉ et les agents du service Espaces Naturels pour leur faire part de mon idée.

Nous avons pu ensuite en discuter avec Madame le Maire au mois de janvier, et avec Bruno BIENAIMÉ, nous avons déposé un projet d'aménagement et d'embellissement paysager dans le cadre de la future PPI.

L'idée de ce projet repose sur trois principes :

- Valoriser la nature en ville,
- Ouvrir cet espace sur le marais des Trois Vaches,
- Et revitaliser un espace paysager de qualité.

Ce projet, que nous avons imaginé et que nous espérons vous soumettre dans les mois à venir, a été réfléchi et nourri des propositions de riverains et membres du comité de quartier Val d'Avre.

Je ne rentrerai pas dans le détail du projet, mais sachez que nous aimerions faire de cette friche un espace de détente appelant à la quiétude, au bien vivre, à la découverte et à l'épanouissement des petits et des grands.

Si nous pouvons aller au bout de ce projet, nous souhaitons que la réhabilitation de la friche fasse écho au marais des Trois Vaches afin de faire communiquer ces deux espaces naturels.

Pour vous rassurer également d'une chose, nous avons prévu, si ce projet est retenu dans la prochaine PPI, de consulter une fois de plus les riverains et le comité de quartier afin de valider tous ensemble ce beau projet.

Pour votre parfaite information, sachez que nous sommes en discussion avec AMSOM Habitat, qui est propriétaire du terrain, afin de trouver la meilleure solution pour que la ville d'Amiens puisse, le cas échéant, s'occuper de la réhabilitation et son entretien.

Enfin, et pour répondre à votre dernière phrase concernant l'entretien, je voulais vous dire qu'à l'occasion de deux réunions que j'ai organisées avec le pôle action éducative du secteur Est, les 26 janvier et 27 avril 2021, nous avons convenu d'organiser un chantier jeune à vocation pédagogique vers la fin du mois d'août et en collaboration avec les agents du secteur autour du thème de la nature et la gestion des espaces naturels dans le marais des Trois Vaches et la friche Victorine Autier. Une journée sera spécialement dédiée au nettoyage et à l'entretien de cette friche, en accord avec AMSOM Habitat.

MME FOURE : Merci, Matthieu.

35 - 4 - QUESTION ORALE DEPOSEE PAR LE GROUPE SOCIAL ECO-CITOYEN SUR « L'EXONERATION DE DROITS DE VOIRIE ».

MME FOURE : Alors, je passe la parole au groupe social éco-citoyen pour une deuxième question orale de sa part sur le retour à la vie normale. C'est... non. Pardon. Sur... Non. D'abord sur l'exonération des droits de voirie. Excusez-moi

MME NOUAOUR : Lors du dernier conseil d'Amiens Métropole en date du 3 juin 2021, j'étais intervenue sur le droit de voirie. Celles et ceux alors présents s'en souviendront, je l'espère. J'étais alors revenue sur les différentes mesures mises en place par le conseil municipal d'Amiens pour venir en aide aux professionnels de la restauration dans le contexte de crise sanitaire qui depuis maintenant plus d'un an dicte les fermetures et les réouvertures successives qui, nous le savons toutes et tous, auront eu de douloureuses conséquences pour ces acteurs économiques.

Avec l'été, c'est un peu de la vie « normale » qui reprend son cours. Cependant, comme je le soulignais, la situation risque de rester compliquée pour bon nombre d'entre eux.

En permettant l'agrandissement des terrasses, ainsi que l'exonération du droit de voirie pour le premier semestre 2021, nous avons permis, je l'espère, à ces professionnels une reprise d'activité plus sereine.

Malgré la réouverture des établissements en jauge restreinte depuis le début du mois de juin et la fin du couvre-feu qui ouvre la période estivale, l'exercice 2021 sera inéluctablement impacté.

Je vous demande donc où en est l'étude de la proposition de prolonger l'exonération du droit de voirie que je vous avais faite lors du dernier conseil métropolitain. De nombreuses villes l'ont déjà fait, Amiens ne saurait être en reste. Je vous propose donc de prolonger l'exonération du droit de voirie jusqu'au 31 août 2021.

Merci.

MME FOURE : Je passe la parole à Nathalie LAVALLARD.

MME LAVALLARD : Merci, Madame le Maire.

Oui, Madame, je vous rassure : nous nous souvenons de votre intervention. Nous avons même répondu que si vous aviez écouté mon discours, vous n'auriez pas eu à la poser, cette question.

Je pense sincèrement que nous avons eu un soutien sans faille auprès des commerçants, qu'ils soient sédentaires ou non. Nous n'avons que... nous n'avons pas qu'agrandi les terrasses, nous en avons aussi créé. Ce n'est pas moins de 105 courriers d'autorisation que j'ai signés en ce sens et valables jusqu'au 31 août.

J'ai du mal à imaginer que nous pourrions réclamer des droits de terrasses pour ces autorisations éphémères estivales. C'est donc bien acquis pour nous que juillet et août seraient exonérés.

Maintenant, si vous le voulez bien, un petit rappel des faits.

Je ne vous parle là que des droits de terrasse, pas des droits d'enseigne ou des loyers de nos cellules commerciales qui font également l'objet d'exonération.

Les recettes d'une année normale pour la collectivité s'élèvent à 467 000 €.

En 2019, la collectivité n'a perçu que 330 000 € avec les exonérations suite aux travaux BHNS et réseau de chaleur, c'est tout à fait normal, soit un manque à gagner de 137 000 €.

En 2020, seulement 21 500 € de recettes suite aux mesures de soutien, soit un manque à gagner de 445 000 €.

Maintenant, toujours très conscients des difficultés... que les difficultés ne sont pas derrière eux, nous vous proposons, nous vous proposerons lors d'un conseil municipal prochain et non pas métropolitain, mais bien un conseil municipal, une exonération non pas jusqu'au 31 août, mais jusqu'au 31 septembre 2021.

MME FOURE : Jusqu'au 30 septembre. Il n'y a pas de 31.

MME LAVALLARD : 30 septembre. C'est vrai. J'étais encore restée sur le 31 août.

Soit, pour 2021, la somme de 413 000 € de perdue.

Je tiens à vous préciser que c'est nous qui fixons le calendrier et que notre réflexion est toujours en cours pour ajuster nos aides. Affaire à suivre.

Chers collègues, merci de votre attention.

MME FOURE : Merci, Nathalie.

35 - 5 - QUESTION ORALE DEPOSEE PAR LE GROUPE SOCIAL ECO-CITOYEN SUR « L'EXONERATION DE DROITS DE VOIRIE ».

MME FOURE : Toujours le groupe social éco-citoyen sur le retour à la vie normale, cette fois. Monsieur BAÏS ? Madame NOUAOUR ?

M. BAÏS : Oui. Cela va être moi.

MME FOURE : D'accord.

M. BAÏS : Merci, Madame le Maire, mes chers collègues.

Samedi dernier, nous avons connu notre dernière soirée de couvre-feu et depuis la semaine dernière, nous n'avons plus à porter de masques en extérieur. La fin progressive des restrictions laisse entrevoir un retour prochain à la vie normale.

Dans le même temps, notre équipe de France a déjà entamé donc le Championnat d'Europe, elle l'a bien entamé en plus. Donc, chacun de nous a encore en tête les scènes de liesse et de communion survenues à Saint-Leu après la victoire de 2018. Aujourd'hui devenues invisibles au vu de la situation sanitaire fragile, ces scènes pourraient de nouveau se produire cet été. À cela s'ajoute l'annonce de la possible réouverture des boîtes de nuit dès début juillet.

Aussi, nous nous inquiétons du manque de perspectives sanitaires à l'endroit de la jeunesse amiénoise. Nous avons constaté les difficultés éprouvées à faire respecter les règles sanitaires dans les bars et, à l'heure actuelle, il faut encore compter plusieurs jours avant d'obtenir un rendez-vous de vaccination.

Que prévoyez-vous donc pour accompagner les restaurateurs, les gérants de bar et les discothèques dans cette nouvelle étape, cruciale, du retour à la vie normale ?

Combien d'agents de police municipale seront mobilisés pour veiller au respect des règles ?

Comptez-vous établir une fan-zone soumise aux règles du Pass sanitaire pour protéger chacun ?

Madame le Maire, que prévoyez-vous enfin pour qu'Amiens soit une Capitale européenne de la jeunesse vaccinée ?

Merci.

MME FOURE : Je donne la parole à Bruno BIENAIMÉ pour la réponse.

M. BIENAIME : Merci, Madame le Maire.

Je soulignerai en premier lieu l'évolution du virus qui nous permet aujourd'hui, comme vous le soulignez, de retrouver le chemin d'une vie presque normale. En effet, le taux d'incidence départementale était de 32 cas pour 100 000 habitants au 13 juin. Souvenons-nous qu'il était proche de 400 il y a quelques semaines, et pouvait dépasser 1 000 dans certains endroits dans le département de la Somme.

Pour autant, ces résultats encourageants ne doivent en aucun cas nous faire oublier les bonnes pratiques qui nous ont permis d'atteindre ces résultats : la distanciation sociale, le lavage des mains, le port du masque en intérieur ou dans les espaces de forte fréquentation ainsi que la vaccination.

La moitié des habitants de la Somme a reçu une première dose de vaccin ; 22 % les deux injections. Elle est ouverte depuis le 15 juin aux 12-18 ans.

Sur ce point également, il faut poursuivre nos efforts, convaincre, rassurer afin que chacun, quel que soit son âge, se vaccine. Je le rappelle : se faire vacciner, c'est se protéger et protéger les autres.

Cinq centres de vaccination sont ouverts sur Amiens et la métropole.

La ville est aux côtés de ces centres depuis leur ouverture et apporte son soutien logistique et humain en fonction des besoins.

J'en profite pour remercier la forte implication des agents de la collectivité qui sont mobilisés pour ou au sein de ces centres.

Concernant la police municipale, la ville d'Amiens accompagne l'ensemble des commerçants du secteur Saint-Leu et centre-ville depuis la réouverture du 9 juin afin de les sensibiliser sur le protocole sanitaire en vigueur.

Depuis le 10 juin 2021, la police municipale, avec la police nationale, mène des opérations de sécurisation de la voie publique. Entre le 9 et le 24 juin, ce sont 13 opérations conjointes qui seront menées, avec pour objectif de veiller au respect des mesures sanitaires.

Aujourd'hui, la question n'est plus d'accéder à la vaccination, puisque des rendez-vous sont disponibles dans la journée, mais d'informer le plus largement possible la population sur les bienfaits de cette dernière.

C'est dans ce cadre que la ville d'Amiens, en partenariat avec l'ARS, la préfecture, le CHU, l'Amiens SC, Transdev, la Croix-Rouge, sans oublier les médecins libéraux, ont monté en une semaine une opération de vaccination qui s'intitule « En pied d'immeuble », qui vise à aller vers, à aller au plus près des habitants pour leur apporter toutes les informations utiles et leur offrir la possibilité de se faire vacciner sans rendez-vous. Ainsi, depuis le 11 juin, le bus de l'Amiens SC, transformé en centre de vaccination, sillonne l'ensemble des quartiers prioritaires de la ville. Depuis le début de l'opération, ce sont plus de 600 personnes qui ont été vaccinées. D'autres opérations de ce type sont en cours de réflexion pour l'été avec certainement le ciblage de nouveaux lieux dans la ville.

Ainsi, je vous le répète, chers collègues, nous devons nous engager collectivement et individuellement dans cette démarche d'explication face aux sceptiques, aux réfractaires, aux cyniques, et comme vous le soulignez peut-être plus particulièrement, auprès des jeunes qui, eux, se sentent moins vulnérables face au virus et plus exposés aux fausses informations qui circulent sur les réseaux sociaux.

Passez le message autour de vous : l'accès à la vaccination est aujourd'hui aisé à Amiens.

Et enfin, pour celles et ceux d'entre vous qui ne seraient pas encore vaccinés et qui auraient déjà une première dose, le bus d'Amiens Métropole, pardon, le bus de l'AMIENS SC sera place Gambetta ce samedi 26 juin à partir de 11 h 30.

MME FOURE : Merci, Bruno.

35 - 6 - QUESTION ORALE DEPOSEE PAR LE GROUPE AMIENS C'EST L'TIEN SUR « LE DISPOSITIF DE SIGNALEMENT DES ACTIONS DE VIOLENCE, DE DISCRIMINATION, DE HARCELEMENT ET D'AGISSEMENTS SEXISTES ».

MME FOURE : La parole est au groupe Amiens c'est l'tien pour la question sur le dispositif de signalement des actions de violence, etc. Qui la pose ? Madame ? Madame BECKER.

MME BECKER : Oui. Alors, je ne vais pas reprendre la lecture de la question puisque c'est la troisième fois que j'interviens à ce sujet.

J'étais intervenue en décembre et vous aviez dit que la mise en place était à l'étude.

Puis j'étais intervenue au mois de mars et Madame BEN MOKHTAR nous avait dit que le dispositif était mis en place. Dans un premier temps, elle nous dit cela, puis ensuite nous dit que les travaux étaient en cours pour mettre en œuvre ces dispositifs et qu'une réunion de travail était prévue au printemps 2021 et avait même ajouté donc dans pas longtemps.

Aujourd'hui, changement de saison, nous n'avons toujours pas de nouvelles du dispositif. Donc, la question est : quels sont les dispositifs émanant du travail avec les représentants du personnel sur la mise en place effective de ce dispositif ?

Et sur le point 1.1 de la charte qui prévoit la mise en place de dispositifs de recueil des saisines ou réclamations des agents victimes et des témoins, où se situe concrètement le registre des recueils ? Comment les témoignages sont-ils recueillis ? Quelles sont les exigences en termes de confidentialité, neutralité et impartialité ?

Et toujours sur le même point qui prévoit également la mise en place de dispositifs d'accompagnement permettant d'assurer la prise en compte des faits subis par les agents, leur protection et leur soutien, quelles sont les mesures concrètes de protection et de soutien aux victimes ?

Sur le point 2.1, la charte exige de formaliser un règlement intérieur du dispositif en amont de son lancement afin de préciser le rôle de chaque membre, la protection des droits des personnes, la protection des données et les circuits de traitement des saisines. Ce règlement existe-t-il ?

Sur le point 2.1, le dispositif prévoit un bilan synthétique qui doit être fourni au référent égalité de la collectivité. Y a-t-il un référent égalité au sein de notre collectivité ? Et un bilan est-il prévu ?

MME FOURE : Alors, cette question orale, je précise qu'elle concerne l'organisation interne des services et l'administration générale. Certains éléments ont déjà été partagés lors de la réponse qui vous a été apportée en mars dernier, dans laquelle nous avons annoncé un Comité Technique au premier semestre sur le sujet et une réunion de travail associant les représentants du personnel.

Ces travaux ont été engagés avec les organisations syndicales lors d'une séance en date du 31 mars 2021, mais ne sont pas finalisés aujourd'hui en raison d'un plan de charge des services, notamment en charge des ressources humaines, dense ; ils le seront pour un CT de l'automne, pour une mise en œuvre à la suite dans les meilleurs délais, puisque depuis le 1^{er} mai 2020, en effet, toute collectivité territoriale doit permettre à ses agents de signaler des actes de violence, de discrimination, de harcèlement sexuel ou moral et d'agissements sexistes, conformément au décret n°2020-256 du 13 mars 2020.

Néanmoins, bien que non formalisé actuellement, le dispositif qui consiste en une procédure de recueil de signalements de crimes, délits et autres situations graves, est évidemment effectif dans nos collectivités. Ainsi, les agents savent solliciter leur hiérarchie et/ou la direction des ressources humaines qui se mobilisent pour traiter ces situations selon les procédures en vigueur et les outils existants au sein de notre collectivité (enquêtes administratives, accompagnement par le PST, soutien psychologique en interne ou en externe, actions disciplinaires, etc.).

Je profite de cette réponse pour faire un point de précision pour éviter les interprétations entre les différents dispositifs sur lesquels les services travaillent avec les représentants du personnel pour conforter l'offre aux agents :

- Référent déontologue, alerte et laïcité :

Le référent déontologue est obligatoire depuis le 1^{er} janvier 2018 et un décret de 2020 est venu modifier la procédure d'examen des demandes d'exercice d'une activité privée.

Tout fonctionnaire et agent contractuel de droit public ou de droit privé a le droit de consulter un référent déontologue et laïcité, chargé de lui apporter tout conseil utile au respect de ses obligations et des principes déontologiques ; apporter tout conseil de nature à faire cesser les faits susceptibles d'être qualifiés de conflit d'intérêts signalés par un lanceur d'alerte ; délivrer des conseils en matière de laïcité et/ou des avis appropriés.

- Le dispositif de signalement maintenant :

Depuis le 1^{er} mai 2020, toute collectivité territoriale doit permettre à ses agents de signaler des actes de violence, de discrimination, de harcèlement sexuel ou moral et d'agissements sexistes, conformément au décret n°2020-256 du 13 mars 2020.

Le dispositif intervient en complément du lanceur d'alerte. Il consiste en une procédure de recueil de signalements de crimes, délits et autres situations graves.

- Le dispositif comporte 3 procédures :
 - Première procédure : le recueil des signalements effectués par les agents s'estimant victimes ou témoins des actes ou agissements en question ;
 - Deuxièmement, l'orientation de ces agents vers les services et professionnels en charge de leur accompagnement et de leur soutien psychologique, humain et médical ;
 - Troisièmement, l'orientation vers les autorités compétentes pour prendre les mesures de protection appropriées et traiter les faits signalés, notamment par une enquête administrative (procédure disciplinaire et/ou pénale).

En outre, le dispositif doit prévoir :

- L'établissement de procédures de qualification et de traitement des faits ;
- Et l'élaboration d'un bilan annuel.

Et c'est donc ce qui sera fait.

Voilà ce que je pouvais répondre à l'instant où je vous parle. Ah ! et d'un seul coup la lumière fut ! C'est beaucoup plus agréable quand même.

35 - 7 - QUESTION ORALE DEPOSEE PAR LE GROUPE AMIENS C'EST L'TIEN SUR « LES VACANCES D'ETE 2021 DES JEUNES A AMIENS ».

MME FOURE : Je passe maintenant la parole au groupe Amiens c'est l'tien pour la, je crois, dernière question, sur les vacances d'été 2021 des jeunes à Amiens. Qui la pose ? Monsieur BARA.

M. BARA : Madame le Maire, chaque année, de nombreux enfants et jeunes Amiénois ne peuvent pas partir en vacances faute de moyens, une situation aggravée par la crise sanitaire et sociale.

Les vacances sont des moments privilégiés pour rencontrer l'autre, échanger, découvrir de nouveaux lieux, de nouvelles activités... Elles sont aussi des temps d'apprentissage de la vie collective en dehors de son lieu de vie, des temps de partage et d'émancipation.

Elles ont un impact positif sur le développement social et permettent aux jeunes de développer de nouveaux apprentissages.

Les vacances sont aussi un temps de coupure avec le quotidien, un temps de respiration, d'autant plus nécessaire après les mois difficiles que nous avons traversés.

C'est pourquoi, il est essentiel que tous ces jeunes Amiénois puissent avoir droit à des vacances.

Madame le Maire, pouvez-vous nous indiquer ce que la ville a prévu pour les vacances d'été 2021 ?

Des activités seront-elles prévues en dehors du centre-ville, du parc Saint-Pierre, qui connaissent déjà leur succès ?

Qu'en est-il des quartiers prioritaires de la politique de la ville ?

Une aide est-elle prévue pour permettre aux enfants des familles les plus modestes, qui n'ont pas les moyens de partir en ces jours ou d'accéder à la mobilité sur cette période estivale ?

Serait-il possible, en collaboration avec les acteurs sportifs, culturels, les centres d'accueil pour mineurs, associatifs et municipaux, de proposer un « Plan vacances pour tous » permettant à tous ces jeunes, sans épargner la petite enfance, de faire du sport ou de découvrir de nouvelles pratiques artistiques à travers des stages et de découvrir le patrimoine culturel local ?

Madame le Maire, tous ces essentiels qui forment cette jeunesse sont pour nous un ensemble culturel majeur et capital.

MME FOURE : Je passe la parole à Hélène BOUCHEZ pour la réponse.

MME BOUCHEZ : Les activités à destination des enfants et des jeunes proposées par la ville cet été concernent tout le territoire et l'ensemble des jeunes Amiénois.

34 accueils de loisirs fonctionnent en juillet et 31 en août. Les enfants de 3 à 12 ans pourront y être accueillis. Les équipes d'animation y développent des activités d'éveil, culturelles, sportives. Des mini-séjours (moins de 5 jours) sont proposés.

Quelques exemples d'activités :

- Un camp thématique médiéval à Fort Manoir ;
- Un camp fixe sur le terrain municipal de Sains avec accès à la base nautique ;
- Séjours sur Dury : activités physiques et sportives pour les maternelles et primaires ;
- Projet piscine avec le Coliseum avec des stages de familiarisation avec le milieu aquatique ;
- Séances de découverte et d'initiation avec le comité de judo Somme ;
- Séances de découverte de badminton ;
- Projet « 2 jours pour découvrir les Hortillonnages » avec l'île aux fagots et le Festival international de jardin ;
- Sorties cinémas ;
- Ateliers d'éveil et d'arts plastiques ;
- Activités scientifiques et techniques et accueil sur l'île aux fagots avec animateurs spécialisés ;
- Activités avec Planète Sciences et Carava'Lud.

Pour les jeunes de 12 à 17 ans, les CAJ (2 structures sur le secteur Nord, 1 sur le secteur Est, 1 sur le secteur Centre et 1 structure associative (CSC Étouvie) sur le secteur Ouest) proposent des mini camps, des séjours et une grande variété d'activités et de sorties.

La ville d'Amiens applique pour ses structures une tarification sociale tenant compte des ressources des familles.

Le tarif activité journalier est compris entre 3,85 € et 8,60 €.

Pour les séjours de moins de 7 jours, il est compris entre 8 € et 17,50 €.

Pour les séjours de plus de 7 jours, entre 26 € et 50 €. Pour ces séjours longs, les familles peuvent bénéficier d'aides de la CAF qui vont de 9,13 € à 18 € par jour, là aussi selon les ressources.

Pour les activités journées et séjours courts, les aides de la CAF sont de 3 € par jour.

Au-delà des accueils de loisirs et des CAJ, un programme varié d'animations gratuites est mis en place. Ces activités sont proposées par les directions Culture, Sport, Éducation Enfance Jeunesse, de Proximités et la mission Amiens for Youth.

Culture et Patrimoine :

Djling, Flocage tee-shirt, Graff sur sweet-shirt, stages hip hop, théâtre, cinéma et vidéo, afro zumba, peinture tableaux collectifs, ateliers d'écriture et de théâtre, de création musicale, d'art graphique urbain, Graff ta ville et street art, visites découverte sur le Festival international de jardins/Hortillonnages d'Amiens, ateliers découverte de la cathédrale, et, dans les bibliothèques : des expositions, des lectures, des ateliers, des concours, des animations musicales, des projections.

Sport :

Du 5 juillet au 27 août, du lundi au vendredi, au Grand Marais, activités sportives sous forme de stages, ateliers de découverte pour tout le public : tir à l'arc, course d'orientation, golf, kayak, stand up paddle, escalade, Espace Kid, marche nordique, cardio-training ou remise en forme, enfin, encore beaucoup de choses. Et également, partout dans la ville, rollers, basket-ball, animations nomades city stade, aérobic, futsal, boxe française, multisports, contremarques, stages sport, nutrition et bien être.

Environnement et développement durable :

Balades nature à la découverte des plantes domestiques, initiation à la confection/customisation de vêtements de seconde main, fabrication de mobilier en bois de récupération et fabrication de produits comestibles et d'entretien.

Des journées détente pour les 18 - 25 ans :

Berck-sur-mer, accrobranche à Ailly-sur-Noye, visites à Paris, vélotrip en baie de Somme,...

Ainsi qu'une formation de secourisme pour les 16-25 ans et formations Prévention Secours Civique de niveau 1.

Comme vous le constatez, un panel d'activités est proposé aux enfants et à la jeunesse amiénoise, leur permettant de s'amuser, de s'évader et d'oublier cette période difficile. Le bien-être de nos jeunes Amiénois pendant la période estivale reste une de nos priorités. Comme tous les ans, le guide de l'été sera consultable sur amiens.fr.

Merci.

MME FOURÉ : J'ajoute qu'en outre il y a, comme chaque année, les activités au parc Saint-Pierre avec la tyrolienne de 300 mètres que vous connaissez, les activités au parc du Grand Marais. Également les activités avec Amiens for Youth au parc de l'Évêché. Et enfin, le guide de l'été sera consultable non seulement sur amiens.fr, mais il sera également distribué dans toutes les boîtes aux lettres. C'est imminent, puisque la plupart des activités vont démarrer dès la fin de l'année scolaire, c'est-à-dire aux alentours du 10 juillet.

Alors maintenant, nous avons terminé l'examen de nos délibérations, questions orales et vœux. Je vous remercie donc toutes et tous pour votre attention. Je vous souhaite un bel été et vous donne rendez-vous le jeudi 16 septembre. La séance est levée.

La séance est levée à 22 h 01.

Madame le Maire,



Brigitte FOURÉ

